

**INEP**

**LES  
CAHIERS  
DE  
L'ANIMATION**

**14**

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation.

L'Institut National d'Education Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie chargé de la Jeunesse et des Sports. Il contribue au perfectionnement de ceux qui, à titre bénévole ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de Jeunesse, d'Education permanente, de Loisirs et d'Animation (s'adresser pour le calendrier des Activités à Monsieur le Directeur de l'I.N.E.P.-Département de la Formation et des Stages). Il édite, outre les "Cahiers de l'Animation", des brochures présentant des études, des recherches, des analyses d'expériences. Son service de documentation est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts, animateurs, tous les jours de 9 h. à 18 h. (sauf samedi, de 9 h. à 12 h.).

Les "Cahiers de l'Animation" paraissant 4 fois par an ont pour but de développer une réflexion approfondie sur les problèmes d'animation et de formation à l'Animation par la diffusion de recherches, d'études, et d'analyses d'expériences.

Ils sont un instrument d'échanges et de liaison entre chercheurs, experts, formateurs et créateurs socio-culturels.

Directeur de la publication : A. Delsol

Rédacteur en chef : R. Labourie

Secrétaire de rédaction : C.G. Krishnan

Rédaction : P. Besnard, M. Boulanger, J.F. Chosson, A. Dozol, R. Dujardin, P. Gallaud, M. Gautrat, J. Gelin, C. Guérin, C. Huet, R. Labourie, R. Lachat, J. Le Veugle, I. Lochard, C.G. Krishnan, G. Poujol, M. Simonot, N. des Ylouses.

Maquette de la couverture : M. Violette.

# Sommaire

## **Marie-Josèphe PARIZET :**

Mutations du bénévolat, institutionnalisation de l'animation et politique socio-culturelle . . . . . 1

## **Marc NETTER :**

Audio-visuel, concertation... et politique en Aquitaine : une expérience d'animation par l'audio-visuel . . . . . 23

## **Michel SIMONOT :**

Publics de l'animation socio-culturelle et activités d'animation . . . . . 39

## **INFORMATIONS**

- Animation et Vie Locale (Stages I.N.E.P. pour les communes, Où y a-t-il des terrains pour l'aventure ?), **par Rémi DUJARDIN** . . . . . 47
- Audio-visuel et Animation (Colloques et Salons, Le cinéma d'intervention sociale, Pour une pédagogie de l'audio-visuel, A l'Etranger), **par Rémi DUJARDIN** . . . . . 50
- Formation et Animation (Formation à l'animation à l'Université de Grenoble), **par Chantal GUERIN** . . . . . 54
- Vie des Associations (Les Associations dans la Société d'aujourd'hui, TOP 76, Culture et Liberté, La F.U.A.J. pour quoi faire ? , Concours international de la Xème Muse, Lu dans la presse des associations), **par Patrick GALLAUD** . . . . . 60
- Notes documentaires (Analyses d'ouvrages, Analyses de revues, Le Service de Documentation de l'I.N.E.P.) . . . . . 75
- Index des articles publiés dans les Cahiers de l'Animation . . . . . 91

# Sommaire

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

**En cas d'utilisation des articles publiés dans cette Revue,  
prière d'informer le DERD-INEP, 78160 Marly-le-Roi.**

COLLECTION DOCUMENTS DE L'IN.E.P. |

## ABONNEMENT 1977 A LA REVUE "LES CAHIERS DE L'ANIMATION"

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année de règlement.

Le montant est de 45,00 F (quatre numéros) pour la France  
et de 55,00 F pour l'étranger.

Prix du numéro : 15,00 F

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et **le joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de :

— M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

Si vous désirez auparavant une facture en plusieurs exemplaires, l'abonnement n'aura effet **qu'à partir de la réception du règlement.**  
Ne manquez pas de rappeler l'objet du règlement, le nom et l'adresse de la (ou des) personne (s), abonnée (s), **lors de ce règlement.**



---

### BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"

(à retourner à : Service des Publications - I.N.E.P. — 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire : ..... Envoi de la facture en ..... exemplaires à :

Nom : M.Mme.Mlle ..... Nom : .....

.....

Profession : ..... Profession : .....

N° : ..... Rue : ..... N° : ..... Rue : .....

.....

Code postal : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Ville : .....

.....

#### Pour la France :

Chèque ou virement postal (3 volets) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.  Nombre d'abonnement(s) souscrit(s) .....

N'envoyez pas votre chèque à votre C.C.P. mais joignez-le à ce bulletin. Merci.

#### Pour l'étranger :

Chèque en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

**N.B.** Les mandats internationaux ne sont pas acceptés. **Joindre dans tous les cas le chèque au bulletin.**  
Pour les règlements sur facture, rappeler l'objet de l'abonnement, le nom, l'adresse de la (ou des) personne (s) abonnée (s) au moment du règlement, le nombre d'exemplaires à envoyer.

ABONNEMENT 1977 A LA REVUE LES CAHIERS DE L'ANIMATION

Tout abonnement doit être payé par chèque ou mandat postal. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de M. l'éditeur et adressés à l'adresse ci-dessous. Les mandats doivent être adressés à l'adresse ci-dessous.

- Je souhaite recevoir la revue en français et en anglais.
- Je souhaite recevoir la revue en français et en anglais et en espagnol.



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX CAHIERS DE L'ANIMATION

Je renvoie à l'éditeur de la revue LES CAHIERS DE L'ANIMATION, 12 rue de Valenciennes, 59000 Lille, France.

*Votre abonnement 1976 vient à expiration avec ce numéro. Pour le renouveler veuillez remplir le bulletin ci-contre et nous le retourner.*

Je souhaite recevoir la revue en français et en anglais.  
 Je souhaite recevoir la revue en français et en anglais et en espagnol.  
 Chèque ou mandat postal à l'ordre de M. l'éditeur, LES CAHIERS DE L'ANIMATION, 12 rue de Valenciennes, 59000 Lille, France.  
 Chèque ou mandat postal à l'ordre de M. l'éditeur, LES CAHIERS DE L'ANIMATION, 12 rue de Valenciennes, 59000 Lille, France.

*SERIE ETUDES ET RECHERCHES*

- I DROUARD (H.), LABOURIE (R.), OBERTI (A.), POUJOL (G.).—  
Le public d'une institution de formation socio-éducative. Profils so-  
ciologiques, attitudes à l'égard de la formation, opinion à l'égard du  
secteur socio-éducatif (Enquête de l'I.N.E.P. 1970-71).— 1973  
108 p. 15 F.
- IV TITMUS (C.).— Les problèmes de l'éducation permanente en France  
et en Grande-Bretagne.— 1972 8 p. 5 F.
- VI POUJOL (G.), LESTAVEL (J.).— Les centres de formation profes-  
sionnelle d'animateurs. La formation des agents du secteur socio-  
éducatif et socio-culturel.— 1973 80 p. 15 F.
- VII Clarifier les objectifs, évaluer les résultats pour animer. Actes du  
Colloque I.N.E.P.-I.N.P.S.A., 24, 25, 26 mai 1973.— 1974  
144 p. 15 F.
- IX GELIN (J.).— Evaluation d'une formation : Représentations et atti-  
tudes chez des animateurs professionnels en formation longue.— 1973  
53 p. 15 F.
- XIII GELIN (J.), VAN DEN BUSSCHE (C.).— Une certaine pratique de la  
photographie dans l'animation. Profils et aspirations des photographes  
animateurs. Le photographe et son modèle. A propos de la forme en  
photographie.— 1975. 71 p. 15 F.
- XV GUERIN (C.).— Etudes sur le C.A.P.A.S.E.— 1975  
97 p. 15 F.
- XVII OBERTI (A.), GELIN (J.), DROUARD (H.).— Quelques animateurs  
municipaux et leur municipalité.— 1975 68 p. 15 F.
- XIX POUJOL (G.), ROMER (M.).— Les stagiaires des centres de formation  
professionnelle d'animateurs.— 1976. 50 p. 15 F.
- XX TITMUS (C.).— De l'éducation des Adultes à l'éducation communautaire  
en Grande Bretagne.— A paraître. 15 F.
- XXI Eléments pour l'histoire de l'Éducation populaire. Actes du colloque  
I.N.E.P. d'avril 1975. — 1976, 140 p. 20 F.
- XXIII HERRMANN (Jean).— Entre la lyre et le compas. Notes pour une scé-  
nographie de l'espace ludique.— A paraître. 150 p. 30 F.

*SERIE DOCUMENTATION*

- VIII GUIRONNET (R.).— Matériaux audio-visuels pour la formation socio-  
éducative (tome I).— Catalogue sélectif.— 2<sup>e</sup> édition - Juillet 1976.  
260 p. 20 F.
- XXII GUIRONNET (R.).— Matériaux audio-visuels pour la formation socio-  
éducative (tome II).— 1976 208 p. 20 F.
- XVI POUJOL (G.), DOZOL (A.).— La formation aux carrières socio-  
éducatives. Les établissements de formation professionnelle d'animateurs.  
5<sup>e</sup> édition 1976. 140 p. 15 F.
- XXIV SACHS Bertrand.— Les centres d'information pour les jeunes. Concep-  
tion - Fonctionnement.— A paraître.

## LA FORMATION AUX CARRIERES SOCIO-ÉDUCATIVES

Document de l'I.N.E.P. n° XVI, 1976, 140 p.  
réalisé par Geneviève POUJOL et Arlette DOZOL

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire propose une 5ème édition, remise à jour au 1er novembre 1976, d'un document consacré à la Formation Professionnelle des animateurs.

### SOMMAIRE

#### I - LES DIPLOMES ET LA FORMATION

##### LE MÉTIER D'ANIMATEUR

- A) Les qualités requises
- B) Les diplômes
  - 1. Diplômes du Secrétariat d'État Jeunesse et Sports
    - a) le BASE
    - b) le CAPASE
    - c) le DAPASSE
    - d) les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur de Centres de Vacances et de Loisirs
  - 2. Diplômes de l'Éducation Nationale
    - a) le D.U.T.
    - b) autres diplômes universitaires
- C) La formation
- D) Les aides à la formation

##### STATUT DE L'ANIMATEUR PROFESSIONNEL

- A) Principes généraux
- B) Les collectivités locales

#### II - LES CENTRES DE FORMATION

##### PRÉSENTATION DES FORMATIONS

- I. Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires
- II. Formation après D.E.U.G., D.U.T., D.U.E.L. ou Certificat préparatoire
- III. Formation accessible après 1 à 3 ans d'activité salariée
- IV. Formation accessible après 1 à 3 ans d'activité salariée d'animateur
- V. Présentation des 61 unités de formation organisées par les 39 centres de formation professionnelle d'animateurs en France.

*On peut se procurer ce document en adressant 15 F (+ 3 F de frais) à l'ordre de M. l'Intendant de l'Institut National d'Éducation Populaire, par chèque postal ou bancaire. Envoyez la commande accompagnée du chèque à : Institut National d'Éducation populaire, Service des Publications  
78160 Marly-le-Roi*



# BULLETIN DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE L'I.N.E.P.

Institut National d'Education Populaire Service des Publications - 78160 MARLY-LE-ROI

NOM (*en capitales*) ..... Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

.....

– *Commande les "Documents de l'I.N.E.P." suivants :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

..... *Frais* 3,00 F

*Total*

Chèque (postal ou bancaire) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.  
à joindre à ce bulletin

A facturer en ..... exemplaires.

### Adresse du destinataire

Nom : M. Mme. Mlle. ....

.....

Profession : .....

N° : ..... Rue : .....

.....

Code postal .....

Ville : .....

.....

### Envoi de la facture à

Nom : .....

.....

.....

No : ..... Rue : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

.....

ANALYSE DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE 1974

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

1. INTRODUCTION

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DE FORMATION

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

Le présent document a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, R.S.C. (1985), chapitre A-18, par le Service de l'accès à l'information, le 15 mars 1985.

## MUTATIONS DU BENEVOLAT, INSTITUTIONNALISATION DE L'ANIMATION ET POLITIQUE SOCIO-CULTURELLE

*Le texte ci-dessous présente les principales conclusions d'une enquête que le Conseil Régional de la Jeunesse de l'Académie de Paris avait demandé à M. J. Parizet de réaliser en 1972-1973, et qui avait été financée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.*

La question posée en dernier ressort, dans cet article, est celle de la **portée de l'animation**. A partir d'une observation réalisée en région parisienne sur l'animation bénévole (1), nous voudrions tenter d'apporter au moins quelques fragments de réponse à cause de la réflexion que nous avons dû mener et qui nous a fait percevoir les **animateurs bénévoles** comme un **révélateur**, comme un analyseur social.

Il apparaît bien en effet que par-delà le bénévolat, thème à la mode et valorisé, tout autre chose se joue...

Entre les deux processus évoqués, des liens étroits existent, mais qui sont à leur tour incompréhensibles si on ne les rattache pas à la nouvelle politique culturelle... laquelle fait rebondir à son tour la question plus loin que nous ne la traiterons ici, bien évidemment.

### I - MUTATIONS DU BENEVOLAT

Que s'est-il passé ? Un premier bilan peut paraître inquiétant. Changement **quantitatif** : il y a d'abord eu une **décroissance** du bénévolat, parfois spectaculaire dans les secteurs en déclin des associations volontaires.

Les grands perdants y sont les mouvements de jeunesse qui, si on se réfère à une étude réalisée par C. DUFRASNE, n'auraient pratiquement pas cessé de diminuer depuis les années 1950, c'est-à-dire fort peu de temps après le grand essor de l'après-guerre.

---

(1) PARIZET (M.J.), VEAUUVY (C.).- Bénévolat et professionnalisation dans l'Animation Socio-Culturelle. Avec la collaboration de J. DELAPALME.- CNRS, Paris et Conseil Régional de la Jeunesse, 1975, 172 p. + 58 p. d'annexes, ronéo.

PARIZET (M.J.).- Bénévolat et Animation.- **Bulletin Exprès**, Conseil Français des Mouvements de Jeunesse, n° 53, Juin-Juillet 1975, p. 6012.

Si en 1945 deux jeunes sur sept étaient adhérents d'un mouvement, vingt ans plus tard on n'en trouvait plus qu'un sur dix (1). Et aujourd'hui ? ...

Le même phénomène de désaffection se produira pour les MJC, nées dans la foulée de la Résistance et de la Libération.

Pourtant le bénévolat n'a pas fait que décroître : il a suivi les mutations des formes associatives, abandonnant **les secteurs en régression**, se développant dans **les secteurs en progression**. Dans les premiers, outre les mouvements de jeunesse en déclin, on peut citer la décroissance de l'attrait pour les colonies de vacances, dans les seconds, parmi les associations en essor, celles concernant par exemple la formation ou les inadaptés, ou les centres sociaux. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un tableau exhaustif (2)...

Ce qui est important à noter ici, en fonction de la question qui nous occupe, c'est **le transfert du bénévolat** qui résulte de cette évolution des associations.

Parallèlement s'est produit un changement **qualitatif**, car en même temps qu'il s'est déplacé, **le bénévolat s'est transformé** comme en témoigne l'apparition d'un nouveau venu qu'on peut considérer comme un **"Bénévole-Technicien"** (3).

Cet animateur-là est spécialisé dans une ou plusieurs activités, c'est un homme compétent, possesseur de techniques pratiques ou pédagogiques.

Pourtant ce nouvel animateur n'a pas totalement éclipsé l'ancien qui reste encore le modèle de référence visiblement le plus répandu : **"le Bénévole-Militant"**. Son prototype correspond à celui qui, plutôt que promu pour ses capacités techniques (même s'il n'en est pas dépourvu), est issu de la base, en accord idéologique avec son organisation, et si possible bien implanté dans son milieu social ou local. On pourrait rajouter, en nous appuyant sur une enquête réalisée en Moselle en 1963 (4) que son engagement militant, son intervention dans une réalité sociale coïncidaient fortement avec un projet personnel dont cette intervention constituait un élément clef.

Ce modèle-là résiste bien jusqu'à ce jour. **Mais il ne faut pas sous-estimer la portée de la trajectoire qui va du bénévole-militant au bénévole-technicien, et qui en conjonction avec la montée des animateurs professionnels est significative de l'institutionnalisation de l'Animation Socio-Culturelle.** Phénomène qui paradoxalement est

(1) DUFRASNE (C.).- Les mouvements de jeunesse.- In ouvrage collectif : Des Millions de Jeunes. Etudes recueillies et présentées par C. DUFRASNE. - Paris, Cujas, 1967, 614 p.

(2) Voir à ce sujet, **les Cahiers de l'Animation**, n° 2, 1973 :

- DUMAZEDIER (J.).- "L'évolution des Associations", texte dans lequel l'auteur met l'accent sur le développement important actuellement des Associations.

- MEISTER (A.).- "Nouvelles formes d'associations et de participation dans la société post-industrielle". (Extrait de son ouvrage : "Vers une sociologie des associations" - Paris, Editions Ouvrières, 1972, 220 p.)

(3) Ce qui ne veut pas dire qu'on trouve automatiquement des Bénévoles nouveau-style dans les nouveaux secteurs de l'Animation.

(4) Cf. une série de rapports ronéotypés au Groupe de Sociologie du Loisir-CNRS, Paris.

concomitant avec le déclin d'une partie du secteur associatif... à moins que l'un ne s'explique en partie par l'autre...

### - Un processus d'institutionnalisation

Avec la mise en place d'infrastructures telles que les MJC, les Centres Socio-Culturels, les Clubs de Jeunes, etc..., s'est développé un processus d'institutionnalisation de l'animation qui a entraîné en même temps la création d'une nouvelle profession en voie de constitution : celle d'animateur socio-culturel (1).

Les animateurs "exerçant à titre permanent tous secteurs réunis" ont été évalués à 6.300. Mais la même Commission du 6<sup>e</sup> Plan qui faisait cette évaluation, estimait à 20.000 le nombre d'animateurs à mettre en place lors de ce même plan et à 60.000 ultérieurement. On veut donc **accroître** le nombre d'animateurs. On veut aussi **Organiser la profession** : les mesures concernant la formation (pouvant être précédée d'une "sélection") et le recyclage des animateurs, les diplômes récemment institués sont autant d'indices de la professionnalisation.

Et puis il y a la promulgation en 1970 de la circulaire Bord-Comiti : ainsi les **Principes généraux** agréés par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour le **statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative et socio-culturelle** seront étendus par le Ministère de l'Intérieur, autorité de tutelle des collectivités locales, au "recrutement et à l'emploi par les collectivités locales des personnels professionnels d'animation socio-éducative".

Ces principes constituent les "éléments d'un statut que les parties intéressées pourront intégrer dans le cadre de conventions collectives qu'elles seront amenées à conclure", pour la Commission du Plan, fort préoccupée en même temps d'une **reconnaissance sociale** des animateurs, car : "la mise en place de ce statut va bien au-delà de la normalisation d'une profession".

Les **répercussions** concrètes de cette institutionnalisation de l'animation sont importantes, comme on le verra plus loin. Désormais l'animateur bénévole n'est plus seul, il a à compter avec le professionnel auquel son destin est lié par des relations de complémentarité ou de dépendance et auquel il a tendance à ressembler lorsqu'il devient lui-même un bénévole technicien. Ressemblance non fortuite puisqu'à la racine commune des mutations du bénévolat et de la professionnalisation des animateurs, il y a l'émergence d'une **nouvelle fonction sociale** : l'animation socio-culturelle.

Celle-ci a surgi sous la pression de divers facteurs dont nous examinerons certains, et dans un contexte où elle entretient des relations complexes avec d'autres phénomènes sociaux qui interfèrent avec elle.

---

(1) Il faut tenir compte à ce sujet des remarques de Chantal GUERIN, qui attire l'attention sur la "résistance à la constitution d'une profession", et qui considère actuellement l'animation comme dans une position intermédiaire entre activité professionnalisée et profession. Cf. : C. GUERIN "A propos du CAPASE", **Les Cahiers de l'Animation**, n° 7, 1<sup>er</sup> trimestre 1975.

## II - POLITIQUE CULTURELLE ET ANIMATION SOCIO-CULTURELLE : QUELQUES REPERES

### A. Loisirs et animation socio-culturelle

L'animation a de toute évidence bénéficié de la croissance du loisir propre aux sociétés industrielles avancées — phénomène dont en dépit des nombreuses inégalités qu'il véhicule à l'image de la société qui l'a produit (1), il est difficile de ne pas voir l'importance (2).

Toute une série de comportements se sont développés, dont quelques chiffres peuvent nous donner une idée. Ainsi d'après une étude du CREDOC portant sur la période 1959-1968 (3), le budget-loisir des familles croît en francs constants (c'est-à-dire abstraction faite, par un correctif, de la dévaluation monétaire) de 6 % par an, c'est-à-dire deux fois plus vite que les dépenses alimentaires pendant la même période (+ 3 %), et venant juste après les postes : hygiène et soins (+ 8 % par an), et transports (+ 7 %). De même, selon une autre étude réalisée par le Service des Études et Recherches du Ministère des Affaires Culturelles (4), la consommation culturelle des Français aurait doublé entre 1960 et 1973.

Tout en gardant ses caractéristiques spécifiques, l'animation s'est greffée sur ce phénomène : c'est bien en effet parce que le temps libre augmentait, et que l'aspiration au loisir était de plus en plus revendiquée comme un droit, que le public jeune et adulte pouvait s'adonner à la fréquentation des équipements socio-culturels.

De même l'influence du loisir sur l'animation s'est encore manifestée dans ses formes, par l'incitation, dans le cadre même de ces équipements, à la pratique de nouvelles activités liées en particulier au développement de l'audio-visuel.

Les dépenses culturelles des Français, d'après l'étude des Affaires Culturelles, sont composées pour 36 % de l'achat d'appareils supports (8 ménages sur 10 ont un poste de télévision), et pour 40 % de produits d'éditions (tels que disques, journaux, photos, etc...), et depuis 1960 le nombre de disques produits a triplé. Le SNEPA (Syndicat National de l'Édition Phonographique et Audio-visuelle) note

---

(1) A titre d'exemple — 9 millions de Français ne partent pas en vacances à cause de l'insuffisance de leurs revenus (cf. enquêtes INSEE de P. LE ROUX) ; — les dépenses de loisir varient du simple au quadruple entre les ménages de salariés agricoles et ceux des cadres supérieurs. Elles constituent 19 % du budget de consommation des premiers, 28 % des derniers, 22 % pour les ménages ouvriers. Cf. THI NGUYEN NUU.- "Principaux résultats de l'enquête permanente de 1969 sur les conditions de vie des ménages". - **Les Collections de l'INSEE**,\* Série M, Avril 1971.

(2) De nombreux travaux tant sur le plan international que national sont là pour en témoigner. Sur le plan français, il n'est que se référer aux travaux de J. DUMAZEDIER, G. FRIEDMANN, E. MORIN, etc... pour apprécier cette importance.

(3) Revue **Consommation**.- "La consommation totale des particuliers de 1959 à 1968". - Séries révisées n° 2 et 3, 1970, DUNOD.

(4) Revue **Développement culturel**.- Consommation culturelle et action de l'Etat.- N° 21, mai 1974.

une augmentation importante des achats toute récente : en 1975, 15 millions de disques vendus de plus qu'en 1974, 2 millions en plus de cassettes et bandes enregistrées (1).

Toutefois cette **influence** du loisir sur l'animation reste **ambiguë** dans la mesure où d'un côté elle la favorise, de l'autre elle joue un rôle de frein pour plusieurs raisons :

— phénomène social et culturel, le loisir moderne est aussi un phénomène économique. Avec lui s'est constitué **un nouveau secteur de l'économie** avec les industries culturelles et de loisir, un nouveau secteur de la consommation où l'acquisition de biens personnels durables joue, comme nous l'avons vu, une large place dans les budgets-loisirs. Cette acquisition entre en **concurrence** avec la pratique d'**activités collectives** telles que la suppose l'animation.

— Corrélativement, s'affirme **un processus de privatisation** des activités du temps libre pour lequel les observations se recoupent (2) : toujours d'après l'étude des Affaires Culturelles, les activités culturelles hors du foyer auraient diminué en 13 ans de 6 %, tandis qu'elles augmentaient par ailleurs à la maison de 122 %, si bien que 4/5 de ces activités se dérouleraient à domicile !

— Ceci est renforcé par le fait que **les dépenses des collectivités** sont **beaucoup moins importantes** que celles des particuliers. Une première évaluation des "Comptes Culturels de la Nation" faite à la demande du Commissariat Général du Plan, par le Service des Etudes et Recherches du Ministère des Affaires Culturelles avec l'aide du CREDOC pour l'année 1965 (3), fait apparaître que les dépenses réunies des particuliers et des collectivités représentent 2,8 % de la consommation totale, mais que 83 % seraient le fait des particuliers contre 17 % seulement des collectivités.

— Une autre évaluation fournie par les auteurs déjà cités (4) indique que l'écart serait encore nettement plus important en 1970, à la défaveur des collectivités publiques.

— Enfin peut-être faut-il y voir une "influence croissante du loisir sur le mode de vie tout entier" qui, selon J. DUMAZEDIER (5), ferait de lui "le grand vainqueur" du temps libre au détriment du travail social bénévole ?

Cependant il faut bien admettre que les conditions de vie, dans les grands ensembles

---

(1) "Le marché du disque se porte bien". - **Le Monde** du 7-8 Octobre 1976.

(2) CORONIO (G.), MURET (J.P.), GUINCHAT (C.).- Loisir : du Mythe aux réalités.- CRU, 1973, 271 p. (cf. notamment p. 68 et p. 57 et seq.) Cet ouvrage contient un recueil très important de données statistiques sur les loisirs.

(3) Cf. - **Développement culturel**, mars 1971.- **Travaux et Recherches**, édité par le Ministère des Affaires Culturelles et de la Documentation française, 1971. - Plusieurs numéros : Etat, Départements, Communes, Comités d'entreprises, Particuliers.

(4) CORONIO, MURET, GUINCHAT, op. cit., pp. 105-106.

(5) DUMAZEDIER (J.) - Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilisation du loisir.- Paris, Seuil, 1974, 270 p.

urbains en particulier, et l'allongement des temps de transports avec la fatigue croissante qui en découle, ne sont pas pour rien dans cette privatisation des loisirs. Le temps qui reste est en quelque sorte mangé par ces contraintes comme cela a été maintes fois souligné.

### B. Animation socio-culturelle et institutionnalisation de la culture

L'institutionnalisation de l'animation ne peut se comprendre en dehors du processus plus global d'institutionnalisation de la culture — fruit d'une intervention de plus en plus poussée des Pouvoirs Publics dans ce domaine — qui a abouti à la constitution d'un **nouveau secteur de la politique**, voire à celle d'un nouvel "appareil idéologique d'Etat" (1).

Comment en est-on arrivé là ?

Les Républiques précédentes, la IIIème et la IVème, créent des "administrations culturelles", mais au sens strict "l'action culturelle" est une innovation de la Vème République qui consacre l'intervention de l'Etat dans ce domaine en créant par décret, le 24 juillet 1959, le Ministère des Affaires Culturelles (2). Auparavant il y avait eu l'instauration d'une politique du Sport et des Loisirs, ainsi que le développement de l' "Education Populaire", avec les gouvernements du Front Populaire et de la Libération. Mais en fait cette préoccupation remonte beaucoup plus loin, comme l'a démontré le juriste A.H. Mesnard, dans sa thèse sur "L'action culturelle des Pouvoirs Publics", où il étudie d'une manière approfondie l'évolution historique et institutionnelle de cette action. Il écrit : "L'Etat français a toujours été conscient de l'importance des facteurs culturels dans sa politique de réalisation de la cohésion nationale. Il l'a été à l'origine plus que les autres" (3).

Aussi l'origine de l'intervention culturelle de l'Etat sous la forme spécifique qu'elle revêt aujourd'hui est-elle liée à la fois : à un certain **stade de développement économique** de la société capitaliste française, à une **tradition historique** de sa politique. Elle est aussi d'une tout autre façon liée à la **revendication ouvrière** de 1936, à la **pression d'associations** d'Education Populaire, de mouvements de jeunesse, et enfin de collectivités locales... (4)

(1) ION (J.), MIEGE (B.), ROUX (A.).- L'appareil d'action culturelle.- Paris, Editions Universitaires, 1974, 298 p.

Se référer à : ALTHUSSER (L.).- Idéologie et appareils idéologiques d'Etat, notes pour une recherche.- *La Pensée*, N° 151, Juin 1970.

(2) Vie culturelle et Pouvoirs Publics.- *La Documentation Française*.- 1972, 250 p., préfacé par J. Duhamel, alors Ministre des Affaires Culturelles. Celui-ci écrit : "La politique culturelle accède enfin au niveau des grandes options sur le devenir de la Société", ou encore "le développement culturel devient une responsabilité fondamentale des Pouvoirs Publics", tandis qu'avant la "Vraie culture se créait en marge ... grâce à la prospérité d'une bourgeoisie éclairée"...

(3) MESNARD (A.H.).- L'action culturelle des Pouvoirs Publics.- Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, Paris, 1969.

(4) MESNARD, id. p. 369 et AMIOT (M.).- Politique et administration.- *Sociologie du Travail*, Paris, Le Seuil, Avril-Juin 1969, p. 116.



Indice tangible de cette intervention : **l'accroissement des dépenses collectives pour la culture** qui, bien que nettement inférieures à celles des particuliers, témoignent d'une préoccupation relativement nouvelle, à laquelle participent plusieurs ministères.

### 1 - Les dépenses culturelles collectives

En 1965, année de référence pour les Comptes Culturels de la Nation, les dépenses culturelles des Administrations Centrales se sont élevées à 905 millions de francs, soit environ 0,97 % du budget national (1). En 1969, avec 1616 millions, elles auraient atteint le 1 % si longtemps réclamé. En 1974, le budget culturel de l'Etat représente 1,2 % de son budget. Depuis 1960, ce budget culturel aurait été multiplié par 6 (2).

D'autre part, une progression remarquable est à noter dans les dépenses culturelles des communes qui ont doublé entre 1963 et 1966 (3).

Au niveau des administrations centrales, le grand bénéficiaire, c'est d'abord le Ministère des Affaires Culturelles, principal gestionnaire en la matière : en 1965 il vient en tête avec 34,6 % des dépenses culturelles de l'Etat (4), en 1969 il atteint 42,5 % des dépenses culturelles. Entre 1960 et 1973, on note la rapidité de sa progression (5) : ses dépenses ont quintuplé en francs courants, triplé en francs constants. Augmentation plus rapide que le budget de l'Etat dans la même période.

Avec une dépense d'environ 200 millions de francs au titre de l'action culturelle et du théâtre, le Vème Plan réalisera un effort très important pour les équipements culturels collectifs (contre 53,84 millions de francs pour le IVème Plan). Pour le VIème Plan, ce sera l'hypothèse "haute" qui sera retenue avec 303 millions d'autorisations de programme.

---

(1) Il faut tenir compte du caractère relatif de ces évaluations : comme le note A.H. MESNARD (op. cit. p. 20) : "le domaine de l'action culturelle n'ayant pas de frontières précises, il est possible de faire varier considérablement le rapport dépenses culturelles / budget national.

(2) D'après une nouvelle étude réalisée au Ministère des Affaires Culturelles par P. Flichy. Compte-rendu dans : "La répartition des dépenses culturelles de l'Etat".- **Développement culturel**, N° 25, Août 1975.

Voir aussi : "Evolution de la vie culturelle et action de l'Etat" - Notes d'information. Secrétariat d'Etat à la Culture. 3<sup>e</sup> trimestre 1974.

(3) A titre d'exemple : En 1965, celles-ci y consacraient 3,1 % de leur budget, les départements, 1,2 %. En 1968, les Comités d'entreprises affectaient 20 % de leurs ressources à une action culturelle.

(4) Après le Ministère des Affaires Etrangères (23,6 %), vient le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports (11,8 %), l'Education Nationale (pour l'enseignement artistique dans le second degré, et les bibliothèques) (10,8 %).

(5) **Développement culturel**, N° 21, Mai 1974.

## 2 - La culture entre dans la planification (1)

La planification culturelle proprement dite apparaît **au terme d'une évolution** qui marque d'abord une **extension** des différents secteurs de **l'économie au domaine du social**, avec les équipements collectifs (équipements parmi lesquels on trouvera les équipements culturels). Dans l'histoire de la planification française, on a coutume de considérer le IVème Plan comme un tournant du point de vue des équipements sociaux (50 % d'accroissement en 4 ans), mais, comme le fait remarquer l'économiste G. Bensaïd dans son ouvrage sur la planification culturelle, il s'agit là d'une "expérience née et mûrie sous la IVème République", qu'une large publicité faite auprès du grand public voudrait porter à l'actif de la Vème République. Dès le IIème Plan (1954-1957) apparaissaient en effet déjà la plupart des équipements dits aujourd'hui collectifs...

C'est encore au IVème Plan que l'on fait démarrer la planification de la culture. Là il faut bien reconnaître qu'hormis les équipements scolaires et sportifs pour la jeunesse, les équipements culturels extra-scolaires tenaient peu de place : mentionnés, mais non programmés dans le IIème Plan, s'ils étaient programmés dans le IIIème Plan, ils l'étaient d'une manière très expéditive ! De fait le IVème Plan (1962-1965) innove en la matière (2) ; d'abord il y a en 1961 une **Commission** préparatoire spécifique, dite "de l'Équipement culturel et du patrimoine artistique", dont un sous-groupe s'attachera à définir les fondements d'une politique culturelle d'ensemble. Il introduit la **notion de développement culturel** (qui sera la notion de référence principale) et d'équipement culturel. Il définit ce qui sera désormais les deux composantes essentielles de l'intervention culturelle de l'État : l'une concernant l'équipement culturel proprement dit et dépendant du Ministère des Affaires Culturelles, l'autre les équipements sportifs et socio-éducatifs dont les crédits sont gérés par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Dès lors, il y aura à la fois précision et élargissement des orientations d'un Plan à l'autre. Le Vème Plan (1966-1970) poursuivra la tâche du IVème (qui devait d'abord résorber un passif) en ce qui concerne la création des maisons de la culture considérées précédemment comme des équipements prioritaires, il poursuivra également l'élaboration d'une doctrine et différenciera quatre grandes fonctions : protection, formation, création, diffusion, qui seront adoptées par le Parlement... Sur ce même plan de la doctrine, notamment, le VIème Plan (1971-1975) introduira la notion de "fonction collective" qu'il substituera à celle "d'équipement collectif" (3).

---

(1) Sur la planification culturelle, voir notamment :

- BENSAÏD (G.) - La culture planifiée ? - Paris, Seuil, 1969, 332 p.  
 - MESNARD, op. cit., chapitre : "Plan national et plans d'équipements socio-culturels" (pp. 195-205).  
 - Notre propre rapport ronéoté déjà cité.

(2) Rappelons que celui-ci suivit de peu la création du Ministère des Affaires Culturelles en 1959.

(3) Dans la publication de la Documentation Française déjà citée, il est noté p. 48 que la "fonction collective" est "infiniment plus riche et permet d'appréhender l'ensemble des phénomènes culturels et non pas seulement ceux qui se rapportent à la construction d'équipements".

### Vers une politique globale de la culture.

On n'aboutira pas d'emblée à une politique culturelle cohérente comme le montre G. Bensaïd dans un chapitre intitulé "Des programmes mais pas de Plan", mais on assistera à une globalisation progressive des objectifs avec l'institutionnalisation accrue de la culture sous la Vème République", comme l'écrit Mesnard dans son texte récent (1).

**Un nouveau concept**, celui de "politique globale de la culture intégrée au développement d'ensemble du pays...", **s'est substitué à "la notion d'affaires culturelles"**, notion fragmentée, sectorielle, coiffant de manière arbitraire des activités presque uniquement artistiques ou liées à l'Art, gérées chacune séparément...", comme l'écrit P. Emmanuel, alors Président de la Commission des Affaires Culturelles pour le VIème Plan, dans son texte publié au Seuil (2).

C'est donc bien à la mise en œuvre d'un "**projet culturel global**" que s'attachera le VIème Plan (3), préoccupation qui devrait être reprise dans le même esprit par le VIIème Plan (4). Un tel projet s'appuiera à la fois sur la mise en place de nouvelles structures (de coordination), et sur une certaine conception de la planification.

### Une conception spécifique de la planification.

Dans la plaquette de la Documentation Française présentant le profil officiel de la politique culturelle, J. Duhamel, alors Ministre, commente dans l'Avant-Propos les difficultés inhérentes à l'intervention de l'Etat ; il est précisé dans le texte (5) que malgré le caractère incompatible a priori de cette dernière avec la planification, il s'agit bien maintenant "d'organiser la culture".

Cette organisation doit éviter deux écueils : "une planification rigide et dirigiste" et "une politique trop irrationnelle ... qui laisserait finalement le champ libre aux industries de la culture... leur permettant ainsi de dominer l'ensemble de la vie culturelle".

C'est pourquoi on imaginera une politique "capable à tout moment de réajustement", on cherchera des structures non figées, on opposera "un refus au mécanisme

---

(1) MESNARD (A.H.).- La politique culturelle de l'Etat.- Paris, P.U.F., 1974, 127 p., p. 33 et seq.

(2) EMMANUEL (P.).- Pour une politique de la Culture.- Paris, Seuil, 1971, 204 p., p. 23.

(3) "Au cours du VIème Plan, le développement culturel sera conçu sous l'angle de la cohérence. Ecartant le dirigisme et l'esprit de système, ses responsables devront prévoir la coordination d'expériences diverses, mais susceptibles d'être harmonisées". Ainsi la priorité sera accordée "aux actions culturelles globales" dont les "équipements polyvalents" et les "équipements intégrés" seront parmi les moyens d'application...

(4) Cf. Présentation du rapport du groupe Culture du Plan, in **Bulletin d'Information** du Secrétariat d'Etat à la culture, N° 82, 1<sup>er</sup> juillet 1976, p. 17 : "Du point de vue institutionnel, la coordination doit s'accroître..."

(5) Vie culturelle et pouvoirs publics.- op. cit. pp. 40, 47, 48.

d'horlogerie" pour adapter une machine administrative capable "d'évolutivité et de souplesse"...

P. Emmanuel consacre un chapitre de son livre pour expliquer que le "projet culturel du VIème Plan" est "un projet **peu bureaucratique**"

### *3 - De nouvelles structures sont mises en place*

C'est un autre indice caractéristique de la volonté d'intervention de l'Etat dans le champ culturel, qui se traduit d'abord par la recherche d'une **coordination** maximale.

Il faut bien reconnaître qu'il y avait une raison qui rendait urgente une telle intervention : la dispersion des responsabilités au niveau des administrations centrales (1), situation qui avait été vivement critiquée par la Commission des Affaires Culturelles du VIème Plan (2), et qui était elle-même liée au mouvement de **spécialisation sectorielle** des pouvoirs publics qui avait fait que plusieurs ministères s'étaient mis à faire du "socio-culturel". Si bien que pour pallier à cet éparpillement des interventions, sera recherchée une coordination au niveau central et que seront fortement recommandés le **décloisonnement** et la coordination **interministérielle** qui font partie des principes d'une nouvelle stratégie.

Dans cette perspective se sont créées de nouvelles structures : le Fonds d'Intervention Culturelle (F.I.C.), le Comité interministériel du développement culturel (3)

---

(1) Voir par exemple : ROVAN (J.).- Pour une politique de la culture.- **Communications** (N° Spécial sur la politique culturelle), 14, 1969. L'auteur y fait remarquer d'emblée que contrairement à ce qui se fait en matière économique, la coordination sur le plan culturel n'existe pas : "La France si fière de sa culture n'a pas de politique culturelle".

(2) Ainsi cette Commission avait-elle dénoncé sans ménagements l'aberration qu'il y avait à continuer de faire dépendre une politique du pire de sept ministères différents, ou bien de continuer à distinguer d'une manière tout à fait injustifiée l'action culturelle, l'action "socio-éducative" et l'action "socio-culturelle".

(3) Le F.I.C. est un organisme permanent de coordination, né par une décision du Conseil interministériel en 1970 ; le Ministère des Affaires Culturelles sur le budget duquel il est inscrit, oriente son action, mais il est placé sous l'autorité du Premier Ministre. Sa mission consiste à susciter des opérations interministérielles et à cofinancer des actions expérimentales, auxquelles les collectivités locales peuvent être également associées, dans les domaines de l'animation, de l'information et de la diffusion culturelles.

- **Le Comité interministériel du développement culturel** "réunira sous la présidence du Premier Ministre les représentants des Ministères concernés par le développement culturel en vue de faire passer dans les faits les propositions du Conseil ou celles qui émaneront de l'un ou l'autre des partenaires de la politique culturelle".

**Le Conseil du développement culturel** : autre structure nouvelle, conçue comme un organisme de concertation chargé de "proposer au gouvernement les voies stratégiques de l'action culturelle. Il pourra être saisi : pour avis par le Premier Ministre et... il établira chaque année un rapport soumis au Parlement".

Cf.- **Développement culturel**, N° 9, Mai-Juin 1971. - Vie culturelle et Pouvoirs Publics (op. cit.), pp. 26 et seq.

De même sont mises sur pied ou se développent des coordinations entre ministères par le biais de "conventions" entre les Affaires Culturelles et autres ministères (1). Dans la perspective adoptée, la coordination ne sera pas totale, et la culture ne dépendra pas d'un seul ministère, mais on donnera au ministère des Affaires Culturelles "les possibilités de suivre l'ensemble des activités culturelles de l'Etat" (2).

Citons enfin, toujours dans la recherche d'une coordination, la création des "intergroupes", "idée neuve" du VIème Plan (3).

D'autres principes sont mis sur pied pour cette "nouvelle stratégie", la "**concertation**", par ex. : "La politique culturelle vise à susciter et à institutionnaliser une concertation permanente entre les divers partenaires publics et privés de l'action culturelle par l'établissement de nouvelles structures" (4). Ce principe est lui-même associé à celui de "**contractualisation**" : "Au développement du soutien financier de l'Etat vis à vis de ses partenaires correspond une mutation dans sa forme. Aux idées de tutelle hiérarchique, d'automatisme des subventions, d'affectation stricte de celles-ci à tel ou tel usage, se substitue progressivement la notion de contrat et avec elle celle d'autonomie, de programme global, de réflexion commune sur les objectifs, de contrôle des résultats et non exclusivement des moyens" (5). De même est recherchée une accentuation de la **décentralisation culturelle** aux niveaux régional, départemental, local : "Les collectivités locales sont sans doute les mieux placées parmi les collectivités publiques pour répondre aux besoins culturels" (6).

Q'en est-il dans la réalité de la mise en œuvre d'une telle politique ? Un décalage flagrant apparaît à plusieurs niveaux entre les objectifs visés, au sens large, et les moyens mis en œuvre. On peut dire qu'il s'agit d'une politique ambitieuse au niveau des intentions, pauvre à celui des réalisations, si l'on en juge par les contradictions qui apparaissent quand on analyse les budgets consacrés à la culture et à la jeunesse, le fonctionnement réel des institutions et les pratiques administratives. Cette analyse, amorcée dans l'étude que nous avons effectuée (citée plus haut), est actuellement poursuivie et donnera lieu à une publication ultérieure.

---

(1) Conventions avec l'Education Nationale (d'une manière permanente), le Ministère de l'Équipement et du Logement, le Ministère des Affaires Étrangères, le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports avec lequel se développe une collaboration originale pour la réalisation d'équipements dits "intégrés" à Yerres, Istres, Echirrolles, etc... ou bien encore des coordinations type Affaires Culturelles - O.R.T.F. en 1971.

(2) Vie Culturelle et Pouvoirs Publics, op. cit., p. 26.

(3) id. p. 31 : "Une autre innovation d'importance, née à l'occasion du VIème Plan, est la création "d'intergroupes" permettant un travail de réflexion en commun entre des membres de diverses commissions du Plan ; c'est ainsi que se réunirent des groupes sur "l'animation", "les enseignements artistiques" et les "temps et espaces de loisir", ainsi que de multiples petits cercles à sujets plus restreints".

(4) "Vie culturelle et Pouvoirs Publics", p. 30.

(5) id. p. 30.

(6) id. p. 40.

### III - L'ANIMATION : UNE NOUVELLE FONCTION SOCIALE

C'est du seul point de vue des intentions qui la caractérisent que l'animation socio-culturelle sera envisagée dans ce chapitre, à partir des textes officiels qui se sont efforcés d'en définir les objectifs, qui la font apparaître comme un **dispositif global** d'intervention sociale.

**A. Les enjeux de l'animation : l'animation comme système d'intervention sociale.**  
Le champ d'application de l'animation, c'est au moins le champ défini pour les activités sportives et socio-éducatives par la Commission préparatoire au 6<sup>e</sup> Plan (du même nom) ; c'est-à-dire **un champ hétérogène et flou** qui regrouperait selon elle plus de 6000 permanents et des milliers de bénévoles, et **où tout peut être prétexte à intervention** : clubs de quartier, foyers et MJC, Centres sociaux et culturels, mouvements de jeunesse, ciné-clubs, services sociaux d'entreprises, offices municipaux de jeunes, rencontres internationales, etc... Entre le social, le socio-éducatif, le culturel, le tourisme, les frontières sont mal définies...

#### 1. Etapes de la reconnaissance effective de l'animation

Ce serait déjà d'après Mesnard (Mesnard, op. cit., 1974, p. 102), "pendant l'entre-deux guerres que les pouvoirs publics avaient commencé à reconnaître l'action des groupes et des "mouvements" en matière de loisirs et de culture". Cette politique aurait continué à se développer après la dernière guerre. Par contre sa reconnaissance effective, "officielle" en quelque sorte, remonterait aux années 1960.

- De fait est créée en juillet **1961** une commission dite "**Commission Equipement-Animation**" du Haut Comité de la Jeunesse (1), composée de représentants des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, qui avait notamment pour objectif de "rechercher les principes généraux qui doivent inspirer l'application de la Loi-Programme dans le domaine socio-éducatif ou socio-culturel", et en même temps "établir les bases du Plan suivant"... Le fonctionnement de cette instance suivra par la suite les aléas du Haut-Comité (2). Mais toujours est-il qu'il y avait déjà là l'amorce sérieuse de cette reconnaissance effective de l'animation, sur laquelle cette dite commission ne se privera pas d'attirer vivement l'attention : la sous-commission Animation insistera beaucoup sur la **nécessité** de développer l'animation **en même temps que l'on implante les équipements** et corrélativement de prévoir la formation des animateurs. C'est pourquoi dès le début de ses travaux, elle met l'accent sur la gravité du problème que représente le non financement de l'animation dans le cadre de la Loi-Programme, problème qu'elle considère comme une des "préoccupations majeures" qui l'incitera à se fixer comme "l'un des buts essentiels" ... de "présenter un ensemble d'arguments techniques valables **justifiant un financement** de l'animation au même titre qu'un financement est prévu pour l'équipement" (3).

(1) Rapport de la Commission Nationale Equipement-Animation.- **La Documentation française**.- Vol. I, juin 1963 ; Vol. II, 1<sup>er</sup> trimestre 1965.

(Cf. notamment : Présentation de la Commission par M. Cayron, président de la Commission).

(2) Vol. I, p. 11, M. Cayron.

(3) Vol. I, p. 43, H. Laborde et surtout Vol. II.

Dans la logique de cette perspective, la Commission attaquera l'étape suivante "à son ordre du jour permanent", qui sera de "définir un statut de l'animateur". Cette Commission chargée de donner son avis a été constituée pour la première Loi-Programme lorsque sa période d'application était entamée ; pour la seconde, la consultation s'est arrêtée en 1964 avant l'élaboration définitive.

C'est ainsi qu'à la suite des équipements socio-culturels, l'animation est rentrée dans la planification. Par la suite, à l'occasion de la préparation de la 3ème Loi-Programme et du 6ème Plan, sera créée par arrêté, le 14 novembre 1969, la Commission des Activités Sportives et Socio-éducatives, qui correspond au domaine spécifique du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, et dont les travaux accorderont de fait, à travers les activités socio-éducatives et sportives, une large part à l'animation et aux animateurs.

- Autre étape dans la reconnaissance officielle de l'animation : **un stage du Conseil de l'Europe** sur "Les nouvelles tendances de l'Education des Adultes", réuni en **1967** à Marly-le-Roi, où selon G. Vessigault (1) (Inspecteur Principal de la Jeunesse et des Sports et Délégué du FONJEP, qui avait fait partie de la Commission Equipement-Animation), le terme d'animation aurait acquis réellement droit de cité. La définition adoptée, empruntée à J.P. Imhof (2) et qui en inspirera bien d'autres, est la suivante : "toute action dans ou sur un groupe, ou une collectivité ou un milieu, visant à développer les communications et à structurer la vie sociale". Depuis, le Conseil de l'Europe n'a cessé de s'intéresser à ces problèmes, comme cela est rappelé dans un Bulletin très récent d'information consacré spécialement à l'animation socio-culturelle (3).

## *2. Rétrospective rapide sur le contexte d'apparition de l'animation*

- D'une part l'émergence de l'animation la situe dans le courant d'institutionnalisation de l'action socio-culturelle de l'Etat et dont, à certains égards, par rapport à la politique de mise en place des équipements, elle peut apparaître comme un achèvement.

- D'autre part, elle est contemporaine du processus d'évolution des associations volontaires qui a modifié une partie d'entre elles, tandis que se produisait un resserrement de leur contrôle et que s'effectuaient, comme le note justement M. Simonot (4), des transformations importantes par rapport à l'Education Populaire.

A partir de cette double constatation, on peut faire l'hypothèse que l'animation pourrait très bien apparaître à certains comme la forme d'intervention efficace

---

(1) Cf. G. Vessigault.- Le Statut et la formation des cadres de jeunesse.- Conseil de Coopération Culturelle, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1968, 368 p.

(2) J.P. Imhof.- Contribution à l'étude de la demande d'animateurs et cadres d'animation en France.- Document ronéotypé, Paris, CINAM, 1966.

(3) Animation Socio-Culturelle.- **Bulletin d'information**, Conseil de l'Europe, n° 4, 1975, 128 p. (p. 1).

(4) M. Simonot.- Les animateurs socio-culturels. Etude d'une aspiration à une activité sociale.- P.U.F., 1974, 239 p. (pp. 29 et seq.).

pour "retaper" les associations volontaires défailiantes et constituer l'instrument adéquat pour l'extension du champ d'intervention socio-culturel, comme nous en avons déjà fait l'hypothèse.

- Cependant la situation apparaît plus complexe encore si on fait le rapprochement avec le changement d'attitude de l'Etat par rapport au secteur le plus institutionnalisé des activités pour la jeunesse que représente la FFMJC, juste dans la période de l'après 1968. Cela prouve bien qu'aucun secteur n'est épargné s'il cesse de correspondre à ce qu'on attend de lui, et cela suffit à rendre compte des incohérences apparentes seulement de la politique à l'égard de l'animation, et en particulier de la défaveur constante des activités socio-éducatives par rapport au sport...

Il en ressort pour nous que si, au départ, l'animation **paraissait bien "placée" du fait même du contexte de son origine**, cette supériorité s'est avérée fragile à l'usage. En définitive, elle peut être un outil utile pour l'Etat, mais elle est aussi à surveiller de près.

Examinons maintenant le type d'importance qu'on lui accorde et le contenu de ses orientations.

### 3. *L'animation et le Plan*

Comme nous l'avons vu, elle a dû conquérir sa place, mais sa nécessité avait été posée d'emblée par la Commission Equipement-Animation du Haut-Comité de la Jeunesse dès 1961, c'est-à-dire avant la mise en route du IVème Plan.

Avec le 6ème Plan, on peut dire qu'une nouvelle étape importante est franchie pour plusieurs raisons :

— d'abord plusieurs commissions préparatoires se trouvent concernées par l'animation et l'évoquent dans leurs travaux par delà le label différent. La Commission des Activités Sportives et Socio-Educatives est concernée au premier chef ; la Commission des Affaires Culturelles l'évoque expressément comme un des moyens de l'action culturelle (1) ; la Commission des Villes se préoccupe de l'animation de la ville et envisage des opérations en conséquence...

— Ensuite la question rejaillit à un autre niveau qui constitue une des innovations du 6ème Plan, celui des "intergroupes", avec l'intergroupe "Loisirs". Celui-ci reprend à son compte des propositions de la Commission des Villes pour des opérations-pilote d'animation globale et concertée et renvoie aux recommandations de la Commission des Activités Sportives et Socio-Educatives au sujet des animateurs et des structures d'animation.

— Elle paraît bien y recevoir la consécration de fonction indispensable dans une société moderne, aux côtés d'autres fonctions sociales.

---

(1) Rapport des Commissions du 6ème Plan, 1971-1975 : Affaires culturelles : l'action culturelle.- **La Documentation française**, Paris, 1971 (p. 35).



Une analyse du texte même du 6ème Plan apparaît très intéressante pour contribuer à saisir le rôle et la place qui lui sont dévolus. Car, outre la signification qui est attachée à son contenu, sa position dans la structure même de ce texte est significative (1).

Premier indice de son importance, elle figure en tant que telle dans le texte définitif. Elle y figure au chapitre traitant des fonctions : Education, Développement culturel, Développement scientifique (chapitre qui fait suite à ceux consacrés au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle), fonctions considérées comme nécessaires à "l'évolution à long terme" et à la "continuité de la société" ...

Dans le corps de ce chapitre, elle vient juste après la partie consacrée au Développement culturel avec lequel ses liens apparaissent d'emblée. Enfin la caractérisation de l'Animation en tant que fonction sociale se manifeste clairement, cette fois, il est vrai, sans le vocable et au titre des activités sportives et socio-éducatives (2) : à ce titre en effet, elle est promue au rang de "**fonction collective**", notion que le 6ème Plan a substituée à celle plus restreinte "d'équipement collectif". Bref il est visible que l'Animation fait partie intégrante d'un ensemble, en tant qu'**élément non négligeable d'une politique globale**. A ce titre, elle ressort des objectifs et des institutions de la politique socio-culturelle que nous avons largement évoqués plus haut.

#### 4. Finalités de l'Animation

Si on considère le champ de l'animation comme coïncidant avec celui des activités socio-éducatives (3), on est amené par la Commission du Plan à prendre acte qu'il s'agit d'un secteur imprécis et vaste, et en pleine croissance (il "s'élargit chaque jour", son importance "ne cesse de grandir").

Cependant les finalités qui se dégagent sont elles assez facilement repérables.

- L'animation comme **agent du développement culturel**. Cette finalité apparaît d'emblée et de plusieurs manières. L'animation n'est-elle pas le plus souvent "socio-culturelle" ? En tant que partie intégrante de la politique indiquée par le Plan (on perçoit bien l'accord avec l'esprit et les grandes orientations culturelles du 6ème Plan, dont elle revêt le caractère de globalité et de cohérence), n'est-elle pas essentiellement solidaire de cet effort de "développement culturel" déjà promu par le 4ème Plan et que le 6ème envisage davantage encore comme un "projet culturel global" ?

Cette liaison se manifeste notamment :

---

(1) Cf. à ce sujet notre rapport, pp. 16 et 17.

(2) Annexes C 4 au Rapport Général du 6ème Plan, concernant les Programmes d'action détaillés.

(3) Voir à ce sujet le chapitre III du Rapport de la Commission des Activités Sportives et Socio-Educatives.

— à travers la place même qu'elle occupe dans le texte du Plan, comme nous l'avons déjà noté ;

— à travers son rattachement aux grandes fonctions considérées comme irréductibles à l'économie, car elles participent de ce qui n'est pas "le seul développement économique" auquel ne peut se réduire "l'évolution de la société française"... (cf. texte du Plan) ;

— à travers le rôle qui est attribué par l'intergroupe Loisirs "aux animateurs et aux associations" en matière de pédagogie des loisirs, aux côtés de l'École, de la formation permanente et de l'information. Cet intergroupe qui redoute que "l'extension des loisirs" n'ait pour conséquence de "déboucher dans la futilisation de l'existence" est orienté vers une politique des loisirs impliquant par exemple une multiplication "des expériences de participation collective" dans les équipements de loisirs..., avec l'aide de l'animation pour susciter la création des habitants, la coopération à la gestion de la société, ou la transformation de certaines fonctions : "On n'insistera jamais assez sur le changement social qui résulterait du passage du gardien, du garde ou du concierge, à l'animateur de stade, de piscine, de jardins publics, des musées, etc..."

Toutes préoccupations qui peuvent effectivement relever d'une référence à la notion de développement culturel.

Enfin ce lien est très explicitement exprimé dans le texte du Plan, à propos de la **conception** même du **développement culturel** qui doit être **l'affaire de tous**, pris en mains par tous, au lieu d'être "l'affaire de quelques-uns et l'apanage d'institutions spécialisées". **Cela suppose des moyens d'expression**, d'information et de dialogue, pour lesquels l'animation devrait avoir un rôle de premier plan, car : "**L'animation** dans les domaines culturel, sportif, socio-éducatif, et l'information économique et sociale sont **des éléments essentiels de dialogue** à l'intérieur de la société" (ceci s'appuyant sur une reconnaissance de la capacité des individus et des groupes "d'organiser eux-mêmes leur vie sociale et culturelle", la reconnaissance de leur initiative, du pluralisme des aspirations, et l'existence réelle de moyens d'expression et d'information).

Ce lien de l'animation avec le développement culturel a encore été affirmé dernièrement on ne peut plus nettement : dans le rapport préliminaire du **Groupe Culture du 7ème Plan**, qui déclare : "**L'animation doit imprégner plus profondément** l'ensemble des actions menées par le Secrétariat d'Etat" (1) ; - et dans le numéro spécial sur l'animation socio-culturelle d'avril 1975, du Conseil de l'Europe. Dans un article cosigné par un Conseiller du Ministère de la Culture française et un représentant belge des Maisons de la Culture (2), l'animation est présentée comme facteur d'un développement culturel démocratique.

(1) **Bulletin d'information**, Secrétariat d'Etat à la Culture, n° 82, Juillet 1976.

(2) E. GROSJEAN et H. INGBERG.- Implications d'une politique d'animation socio-culturelle.- Bull. cit., pp. 19 à 40.

- **L'animation comme auxiliaire du développement économique.**

Ces relations avec l'économie (1) sont envisagées d'une manière à la fois directe et indirecte, à la fois nettes tout en étant distinctes : en effet ce qui apparaît au premier chef, c'est bien le lien avec les fonctions de développement culturel et, comme nous allons le voir, d'éducation permanente. Mais si ces fonctions sont bien considérées comme irréductibles à l'économie, il n'est pas question de nier qu'elles (2) peuvent lui servir et même qu'elles sont "nécessaires", comme dit le texte du Plan, "à la continuité et à l'évolution à terme" de la société. Il n'y a là rien de plus finalement que la reconnaissance de la nécessité de la formation pour la croissance économique.

On ne saurait évidemment nier l'existence de ce lien entre la base économique et les superstructures... Comment est-il concrètement évoqué ?

Dans les travaux de la Commission des activités sportives et socio-éducatives, il est évoqué à propos des réponses que l'animation peut apporter à des besoins et à des difficultés suscités par la société industrielle, mais il est par ailleurs évoqué de la manière la plus claire dans le chapitre 1 sur les "Orientations générales". Il y est écrit que les activités sportives et socio-éducatives sont "un **facteur trop souvent sous-estimé du développement économique et social**" (3), car "l'enrichissement des communications... tend à réduire les blocages psycho-sociologiques qui freinent la croissance et sa diffusion démocratique". Par ailleurs en développant les individus et la formation à la responsabilité, elles "préparent fortement aux exigences nouvelles de la vie professionnelle. On constate enfin que l'équipement sportif et culturel d'une région est un élément important de l'aménagement du territoire, car l'attraction qu'il exerce sur les travailleurs et les entreprises favorise leur installation et leur intégration dans la collectivité d'accueil".

D'autre part, dans une brochure présentant les orientations de la Jeunesse et des Sports, parue en 1970 (4), et dont le contenu est assez proche des travaux de la Commission du VIème Plan, est exposée notamment la préoccupation de rechercher un équilibre entre "les exigences du développement économique et social et celles du développement individuel et personnel..."

- **L'animation comme agent de l'éducation permanente.**

Cette préoccupation, qui n'est pas sans lien étroit avec celle qui précède, apparaît d'une très grande importance : d'emblée, dès les premières lignes du rapport de la

---

(1) Cf. A.H. Mesnard, 1974, op. cit., pp. 41-42.

(2) C'est-à-dire : "L'éducation, le développement culturel et scientifique", fonctions auxquelles le chapitre est consacré.

(3) Section I - Finalités communes des activités sportives et socio-éducatives. Souligné dans le texte, p. 16, in Rapports des Commissions du 6<sup>e</sup> Plan, 1971-1975. Activités Sportives et Socio-éducatives.- **La Documentation française**, Paris, 1971, 242 p.

(4) Jeunesse, Sports, Loisirs.- Service de Presse du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.- 1970, Préface de J. Comiti.

Commission des Activités sportives et socio-éducatives, celles-ci sont présentées "**comme un élément essentiel de l'éducation permanente**" (1), ceci dès le plus jeune âge et pour tous les jeunes... Cette préoccupation est ancienne ; elle est très fermement exprimée dès le départ par la Commission Equipement-Animation qui, dans son rapport et sous la plume de G. Vessigault, évoque la notion "d'éducation permanente" et "d'éducation globale". Elle est constante, si on se réfère encore, à un autre niveau, à ce texte du Conseil de l'Europe, où J.A. Simpson associe étroitement Animation socio-culturelle et Education permanente, et souligne "l'unité idéologique des deux concepts" (2)

C'est bien en effet une convergence des valeurs que nous avons nous-même observée en comparant le texte de la Commission du 6<sup>e</sup> Plan avec un Rapport pour le Conseil de l'Europe, signé de J. Capelle, paru en 1970 (3).

- L'ensemble de ces finalités fait donc bien apparaître l'**intérêt de l'animation en tant que stratégie sociale**. Mais il est encore nécessaire de voir comment cette stratégie s'appuie sur une analyse de la société à laquelle elle est censée porter remède.

##### *5. L'animation comme volonté de pallier aux carences de la société industrielle moderne.*

De nombreux méfaits sont attribués à la société (4) : par les conditions de vie qu'elle secrète — repliement sur soi dû à l'habitat et au type de travail, l'accélération des changements qui empêche d'avoir prise sur elle, la société moderne, "société en pleine mutation", est **déséquilibrante** et **anxiogène**. Saturé d'une information qu'il ne peut maîtriser, l'homme moderne est paradoxalement menacé d'ignorance, et il "ne se sent plus responsable de rien" ... Ignorant et irresponsable, l'homme moderne est aussi **un homme seul** et par là menacé, car "s'il est isolé (il est constamment menacé de déséquilibre".

Par rapport à tous ces maux, l'**animation** est présentée comme une **fonction indispensable** au devenir d'une société moderne, pour rétablir l'équilibre toujours menacé de cette dernière, car elle apparaît comme un **facteur** très intéressant d'**adaptation** sociale.

Face à la condition désastreuse qui est la sienne, l'homme moderne a le choix entre : l'irresponsabilité, la fuite, "dans certains cas, la passivité et le divertissement, dans d'autres cas, la contestation violente et parfois la névrose, la drogue, le suicide".

De plus, à cause de sa vie sédentaire et des modifications accélérées de son environnement, sa santé est menacée.

(1) Souligné dans le texte déjà cité, p. 15.

(2) J.A. Simpson.- Animation socio-culturelle et éducation permanente.- Brochure citée, pp. 14 à 19.

(3) J. CAPELLE.- L'éducation permanente en Europe.- Rapport présenté devant la Commission culturelle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.- **Cahiers J E B**, n° 4, déc. 1970.

(4) Cf. Rapport de la Commission des Activités sportives et socio-éducatives.

C'est alors : — que l'animation sportive et les activités collectives de plein air seront pour lui un facteur de santé ; — que l'animation socio-culturelle, en lui fournissant de multiples moyens pour mieux s'informer, pour prendre des responsabilités, pour apprendre à s'exprimer et à communiquer, bref en faisant de lui un homme conscient, responsable et actif, fera de lui un homme **épanoui**, et bien **inséré socialement** (objectifs considérés comme finalité essentielle de l'animation en tant que facteur d'éducation permanente), un homme adapté non pas dans le "sens d'une intégration conformiste des citoyens", mais pouvant accepter des "divergences et des tensions". Un tel résultat aura été possible parce que, contrastant avec le cadre angoissant de la vie moderne, l'animation aura d'abord fourni "un cadre sécurisant" pour rompre la solitude et faire l'apprentissage de la vie sociale en donnant confiance à l'individu.

C'est pourquoi l'animation est considérée comme **un élément essentiel de "dialogue à l'intérieur de la société"**.

- Il ressort de tout cela que l'animation est envisagée nettement comme un élément de **régulation sociale**, ou encore, comme l'écrivait dans un numéro spécial de la Fondation pour la Recherche Sociale R. Benjamin (1) : "On s'aperçoit en effet que l'animation est considérée actuellement comme une action tendant à lutter contre l'atonie du corps social et par conséquent destinée à lui donner la vie".

#### **6. Des moyens envisagés pour la mise en œuvre cohérents avec les objectifs recherchés.**

- Des techniques appropriées et modernes : pour remédier aux maux de la société moderne, il faudra utiliser des **remèdes** — c'est-à-dire des méthodes — **modernes**. C'est pourquoi on utilisera largement toutes les ressources de **l'audiovisuel**. Il y a une incitation pressante à s'en servir pour parvenir à cette maîtrise de l'information considérée, semble-t-il désormais, comme une dimension très importante du secteur socio-éducatif, un nouvel attribut de l'animation. C'est pourquoi aussi l'animation étant conçue sous le signe du "dialogue" et de la communication, on fera appel à l'arsenal des techniques de la psycho-sociologie, dont les techniques non-directives seront à l'honneur.

- **Une recherche de globalité, de cohérence, de concertation.** Celle-ci n'est pas pour nous surprendre puisque nous avons vu que ces principes étaient au cœur même de l'intervention culturelle de l'Etat et que, dans le secteur spécifique de l'Animation, elle s'accorde avec la recherche d'un système d'éducation globale et permanente qui, nous l'avons vu, est considéré comme une finalité essentielle de l'animation.

#### **B. Un système d'intervention global à tous les niveaux.**

- Dans l'utilisation des **méthodes** et des **techniques** : il y a une large gamme qui va de l'impact microsociologique, avec les techniques de relations interindividuelles

(1) R. BENJAMIN.- La notion d'animation.- **Recherche Sociale**, n° spécial : Animation et Animateurs, F.O.R.S., n° 13, sept-octobre 1967, pp. 10 à 15.

et personnalisées, à l'approche macrosociologique qui se concrétise dans les "expériences d'animation concertée pour un développement global".

- **Dans les aspects de la vie** des individus concernés : il s'agit bien de "tous les aspects de la vie sociale et culturelle". Ce qui est visé, c'est un développement global de l'individu, dépassant le dualisme corps-esprit, unissant pour cela le sport et la culture, recherchant une intégration des actions éducatives qui remet en cause aussi la séparation entre périodes scolaire et post-scolaire.

- Dans les **résultats escomptés** : développement **quantitatif** de la vie associative et du nombre des animateurs de tous types ; changement **qualitatif** avec la transformation du rôle de l'animateur de loisirs, en relation avec l'évolution des jeunes refusant l'institution et l'embrigadement.

- Dans les **formes d'animation** utilisées : de la plus institutionnalisée, de la plus structurée, à la plus informelle — "animation diffuse", faisant appel aux "démultiplicateurs sociaux naturels".

- Dans la nature des **équipements** destinés à permettre et à rassembler dans un même espace toutes les activités, en fonction des principes de "complémentarité" et de "polyvalence" aboutissant aux fameux "équipements **intégrés**" (1). Ces équipements répondent à la fois à des impératifs de rationalité, "en contribuant à réaliser le plein emploi et évitant la multiplication des équipements", satisfont aux exigences de l'économie, et à une volonté de "décloisonnement" des activités. Signalons que la programmation de ces équipements a nécessité un bouleversement des normes administratives (2).

- La recherche d'un **quadrillage de l'espace** : ce qui est recherché, c'est la définition d'une "politique d'implantation progressive, en France, d'un réseau vivant, varié mais intégré d'équipements". Pour des raisons économiques, on sera amené à une utilisation optimale des équipements existants, car les zones anciennement urbanisées devront être sacrifiées au profit des villes nouvelles et des nouvelles zones d'habitat, comme cela est inscrit dans les "actions prioritaires" qui prônent également une implantation de micro-équipements dans les lieux les plus proches des intéressés (à l'échelon du quartier en milieu urbain, dans les villages-centres en zone rurale).

- "**Briser les barrières sociales**" : l'animation doit s'adresser à toutes les populations, c'est-à-dire à tous les âges et à toutes les classes sociales. Ceci en réalisant "des équipements communautaires" et une "action globale", plutôt qu'une "action différenciée" en direction de telle ou telle classe sociale. Telle est la réponse qui a été en définitive adoptée à la difficile question des "besoins" de la population à satisfaire...

(1) Cf., outre les travaux du Plan, un numéro spécial de la Revue **Pour** : Des équipements éducatifs et culturels intégrés.- N° 23/24, octobre 1971.

(2) Cf., revue **Pour**, pp. 12 et 68.

**Remarques -**

1 - Les orientations de cette politique de l'animation se prolongent et s'appuient sur une politique à l'égard de ses agents, les animateurs (1). Tout en sachant l'importance, nous avons choisi ici de mettre l'accent sur l'animation qui devenait dès lors notre principal pôle d'observation.

2 - Notons simplement que parmi les conséquences ultimes de l'institutionnalisation des Associations et de l'Animation socio-culturelle, nous avons un exemple flagrant de sa contamination des animateurs bénévoles, par une institutionnalisation d'une autre forme, "la Banque du Volontariat" (2).

3 - Examinée ainsi, l'animation apparaît comme pouvant être un remarquable outil de contrôle social, impressionnant par sa cohérence... mais la question demeure ouverte de son stade actuel de constitution, de son efficacité réelle, volontaire ou involontaire, des projets contradictoires qui s'y inscrivent et s'y affrontent sur le terrain.

Marie-Josèphe PARIZET

Equipe de sociologie du loisir  
et des modèles culturels - C.N.R.S.

(1) Voir à ce sujet, par exemple, outre les textes du Plan, l'article de G. Pujol sur "Le Symposium européen sur la déontologie, le statut et la formation de l'animateur socio-culturel", **Les Cahiers de l'Animation**, n° 6, Déc. 1974 ; et le chap. I de la II<sup>e</sup> Partie de notre rapport.

(2) La Banque du Volontariat. Une "agence pour l'emploi" des bénévoles.- **Messages du Secours Catholique**, n° 277, oct. 1976.

Le bachelier est un agent de l'Université, il agit en son nom et pour son compte. Il est chargé de la mission de l'Université, de la diffusion de la culture, de la formation de l'individu, de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs.

Le bachelier est un agent de l'Université, il agit en son nom et pour son compte. Il est chargé de la mission de l'Université, de la diffusion de la culture, de la formation de l'individu, de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs.

Le bachelier est un agent de l'Université, il agit en son nom et pour son compte. Il est chargé de la mission de l'Université, de la diffusion de la culture, de la formation de l'individu, de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs. Il est le représentant de l'Université dans la société, il est le lien entre l'Université et le monde. Il est le garant de la qualité de l'enseignement, il est le garant de la rigueur de la formation. Il est le garant de la transmission des connaissances, il est le garant de la diffusion de la culture. Il est le garant de la formation de l'individu, il est le garant de la transmission des valeurs.



**AUDIO-VISUEL, CONCERTATION ET...  
POLITIQUE EN AQUITAINE**  
**une expérience d'animation par l'audio-visuelle**

Si personne ne peut considérer que, pour voyager, il suffit d'avoir une voiture, ou pour écrire d'avoir un stylo, on en est encore trop souvent à penser que pour communiquer il suffit de se doter des moyens audio-visuels.

— Vous caricaturez, s'écriera le lecteur avisé, qui sait que tout est dans ce que l'on va faire passer par cet outil. Tout est dans le message !...

... Et voilà pourquoi votre fille est muette, dirait Molière. La France, au seuil de la prolifération des moyens audio-visuels, non pas celle de la télévision unanimiste et autoritaire des vingt-cinq dernières années, mais celle du magnétoscope portable, des télédiffusions par câble, des circuits vidéo installés un peu partout, à l'école, dans les grands magasins et les musées, dans les services publics, dans les quartiers ou les lieux de vacances, etc., oscille entre l'amulette à communiquer, l'objet magique et omnipotent, et le porte-voix à percer les murailles qui, proférant n'importe quel message, est entendu de tous.

J'avais autrefois un patron assez bonhomme et très naïf, qui, alors que nous préparions le premier marché international des équipements et des programmes de télévision, m'expliquait l'importance, à ses yeux primordiale, de l'audio-visuel par ces mots : «Tenez, ma femme et moi sommes si passionnés de télévision que, lorsqu'il n'y a pas de programme, nous laissons le récepteur allumé. C'est encore une façon de communiquer. Eteint, ça ferait un coin mort dans l'appartement !» Cet homme là participait des deux croyances. Il est vrai qu'elles sont en définitive complémentaires.

Quant à moi, je reconnaîtrais bien volontiers que le message émis est capital, et aussi, avec Mc LUHAN, que le moyen est à lui seul message, si mon expérience ne m'avait amené à vérifier sur le terrain que, dans la communication audio-visuelle, le moyen n'est pas plus un message que le message lui-même.

Le seul message me paraît être le processus déclenché par la technologie audio-visuelle. C'est cette expérience que je voudrais raconter.

Elle se situe en Aquitaine, pendant l'année 1972. Elle met en scène des gens de tous bords, des plus naïfs aux plus rusés, des plus frustes aux plus politiques. Et elle s'est fondée sur une logistique importante de caméras, de bandes magnétiques, de moyens de diffusion.

Entendons-nous. Je ne parle pas du phénomène de la télévision diffusée par antenne qui, tombée du ciel, crée son propre système de relation avec ses spectateurs. Je pense à l'usage de l'image comme moyen d'information et de formation. Comme véhicule d'enrichissement individuel et collectif. Comme moyen d'animation.

Car c'était bien le propos de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine, lorsqu'en 1971 son président M. Emile J. BIASINI, précédemment responsable sept années durant de l'Action Culturelle en France, puis de la Télévision Nationale, donc homme de communication, m'a demandé de mettre en oeuvre en Aquitaine une action d'animation, c'est-à-dire de sensibilisation, d'information et de concertation, destinée aux Aquitains, dans la perspective du futur développement touristique.

Je rappellerai brièvement de quoi il s'agissait. Créée en 1967 un peu « pour voir », sous la responsabilité d'un idéaliste plus fait pour écrire des pamphlets que pour incarner ses idées dans la pratique, la Mission d'Aménagement s'était vue véritablement mise sur la voie des réalités avec la venue au gouvernement de Jacques CHABAN-DELMAS, et la nomination, comme président, d'Emile BIASINI, homme d'imagination et d'action, s'il en fût. Les pouvoirs publics n'envisageaient rien de moins que de faire de la Côte Aquitaine, superbe paradis naturel lentement gagné par la lèpre du tourisme spontané, une zone de développement rationnel, rentable pour la population locale et répondant aux besoins touristiques en croissance constante des Français aussi bien que des Européens.

Bien entendu, nul n'imaginait que l'on pût échapper au schéma colonial classique : apporter de Paris la volonté, les moyens financiers, le savoir-faire technique, et réaliser vite et bien pour le plus grand bonheur des locaux qui n'auraient alors qu'à remercier l'Etat de s'être montré si généreux et si efficace. Même le doux humaniste des années 60 ne voyait pas autrement la démarche. Il fallut le « colonial » BIASINI (il avait commencé sa carrière comme Administrateur de la France d'Outre-mer) pour comprendre que l'on ne peut disposer de l'espace naturel, de l'équilibre social et culturel, voire de la civilisation ancestrale des gens sans leur assentiment. Plus : sans leur participation.

N'oublions pas que nous sommes en 1970 et en Aquitaine, dans le sillage d'un Aquitain au libéralisme radical en pleine euphorie, je veux parler de Jacques CHABAN-DELMAS : cette perspective ne pouvait que le séduire. Pas forcément pour les meilleures raisons, mais au moins par goût d'une certaine image de marque, celle du dialogue, et par mimétisme d'une mode politique fort répandue alors, la concertation. Et en tous cas à condition que cela ne fasse pas de vagues...

Que pouvaient, à partir de l'expression de cette double volonté, dire ou faire ceux qui n'étaient pas d'accord, les élus locaux, beaucoup plus réticents au dialogue avec leurs électeurs, et très effrayés par la relation d'étrangers avec « des gens qui n'ont pas normalement à s'occuper des affaires publiques », selon le mot de l'un d'entre eux, parlant de ses administrés. Aussi allaient-ils attendre leur heure pour réagir.

Le lecteur doit se demander, au point où j'en suis, si je ne suis pas en train de me tromper de sujet. Nous parlions d'audio-visuel et de son utilisation dans la commu-

nication entre les individus, les groupes et les décideurs, au sein d'une région saisie par l'aménagement touristique. Voilà pourtant un tableau politique bien éloigné du point de départ. Et qui semble ne pas devoir y ramener.

Eh bien c'est que je crois que toute action d'animation est liée à son contexte politique. Je veux dire, n'est pas indépendante, dans la mesure où ses moyens viennent d'une autorité publique et politique, des intentions des décideurs, ni de leur propre compréhension de ce que sont l'animation, ses méthodes et ses effets. Or, il faut bien le reconnaître, pour le décideur politique en particulier, l'animation est, soit un alibi, soit une arme. Un alibi s'il compte sur l'inefficacité de l'entreprise, une arme s'il pense pouvoir s'en servir efficacement pour rallier l'opinion à son propre point de vue. Jamais, et c'est bien compréhensible, l'homme politique, pas plus que le technocrate, ne songe à remettre son pouvoir entre les mains de tous — il a eu trop de mal à obtenir qu'on le lui confie — ni à courir le risque, en facilitant les prises de conscience, d'être personnellement remis en cause. Il y a un subtil dosage préalable dans l'esprit de qui décide une campagne d'animation, qu'il serait absurde de négliger. C'est le point de départ qui, pour une large part, va expliquer le point d'arrivée.

De même, l'examen de ce qui a été fait en Aquitaine peut mettre en lumière — et je m'efforcerai d'y parvenir — la façon dont sont perçus les moyens audio-visuels et ceux qui en font usage, par les hommes du pouvoir. A mon sens, tout ceci est indissociable. Et ce serait ne parler de rien que de limiter cette analyse à celle des méthodes d'animation utilisées et des équipements employés alors.

Pour compléter donc ce tableau rapide du contexte de notre action, je parlerai des Aquitains. Région en stagnation depuis plus d'un demi-siècle, dont la population se raréfie lentement, région arriérée, avec tous les charmes de cette arriération (vie fruste et proche de la nature, douceur de vivre lentement), l'Aquitaine côtière, visée par l'aménagement, est peuplée de gens proches de leurs traditions et fiers de celles-ci. Mais cette culture riche en racines a aussi son revers. Elle représente pas mal de scléroses dans les structures sociales et politiques. J'ai souvent remarqué que, dans les pays en stagnation, les situations acquises ont beaucoup plus de mal à se modifier que dans les régions en expansion. Si bien que les structures sociales, ce qui représente le pays formel — les élus, les responsables d'associations, les leaders de la vie collective — sont immuables. Et les dynamismes réels demeurent latents, inexprimés, étouffés. Ce qui n'est pas le cas des régions où tout évolue. L'adéquation des structures avec les forces vives du pays est sans cesse vérifiée et corrigée.

Cette règle s'applique en Aquitaine. Ses habitants sont peu soucieux des « affaires » publiques (pourquoi s'en soucieraient-ils, quand la situation a l'air d'être immuable depuis des décennies, même si elle se dégrade lentement ?) et s'en remettent à ceux qui veulent bien les gérer. Cette situation, on le voit, donne aux représentants de tous poils une force absolue au niveau de la décision — donc dans le jeu politique, au sens global du terme. Mais en même temps elle est d'une extrême fragilité, puisque le simple réveil des forces latentes, la simple prise en charge par le pays réel des affaires publiques suffiraient à tout bouleverser.

C'est dans cette situation formelle que la Mission est entrée en jeu. On sent déjà qu'elle le dérangeait passablement. La Mission en tant que telle — je ne parle pas encore d'animation — s'est trouvée être le soliveau de la fable. Elle inspirait la frayeur ou la répulsion. Ce qui ne débouchait que sur une solide hostilité. Qu'avons-nous besoin, pensaient les Aquitains, de Parisiens pour s'occuper de nos affaires ? Et peut-être n'avaient-ils pas tort. Mais le fait était là. La Mission dorénavant existait en Aquitaine comme le vent ou la marée. On ne pouvait que compter avec elle.

Une campagne d'animation, dans la mesure où elle ouvrait la voie d'une sorte de démocratie directe, allait donc avoir une valeur ambiguë pour les Aquitains. Pour tout un chacun, parce que cet organisme réputé inhumain ne pouvait pas prétendre devenir familier sans intentions obscures et malveillantes. Pour les leaders, parce que l'Aquitaine allait courir un grand risque : l'éveil de ses habitants.

Mais je voudrais, avant d'aller plus loin, dire ce que recouvrait à nos yeux ce mot, aujourd'hui si vide de sens, d'animation.

Après une première expérience, en 1971, d'animation sans épithètes, nous avons été amenés à compléter notre propos en parlant d'animation socio-communautaire. Cela signifiait, pour la Mission d'Aménagement, qu'il s'agissait de réveiller une collectivité tout entière (pour la seule zone côtière promise à l'aménagement touristique, cette collectivité représentait environ 130.000 résidents permanents répartis entre la Gironde et les Landes dans des agglomérations pour la plupart de moins de 5000 habitants), et d'en faire une communauté agissante, tout au moins sur le plan de ses intérêts liés au développement touristique.

Cette action s'est étendue sur trois années, après le premier bref essai de 1971, les années 1972, 1973 et 1974. Je me limiterai à l'analyse de l'année 1972, et principalement à la période estivale, pendant laquelle nous avons doté l'équipe d'animateurs d'un dispositif audio-visuel original et, je le crois, unique en son genre — du moins en France.

Quinze animateurs, répartis en trois groupes installés à Lacanau, au Cap Ferret et à Soustons, et ayant chacun une responsabilité territoriale définie, disposaient de cinq équipes «volantes». Ces équipes volantes pouvaient se déplacer sur l'ensemble de la région et intervenir à la demande des animateurs fixes, c'est-à-dire apporter un appui technique spécialisé. Parmi ces équipes itinérantes, une équipe audio-visuelle, dont je parlerai plus loin.

Ce dispositif visait à déclencher un triple processus d'animation. Tout d'abord, il s'agissait pour nous de mettre en évidence les courants souterrains, les structures vives de cette population apparemment endormie. Nous voulions ne pas reconnaître a priori les structures formelles comme l'expression du dynamisme aquitain, car le développement qu'amorçait la Mission d'aménagement devait s'appuyer aussi bien sur les représentants institutionnels de la population — et elle le faisait par la voie de sa propre administration — que sur les lignes de force internes à la collectivité, dans les affaires de qui elle intervenait de façon autoritaire. Nous appelions ce plan d'action, le plan des relations.

Un autre aspect de l'animation se situait au niveau de la confrontation des idées et des faits. Les hommes d'Aquitaine croyaient, pensaient, vivaient un certain nombre de choses qu'il était indispensable de confronter entre elles ou avec des croyances, des volontés et des réalités extérieures. S'il s'agissait d'aboutir à des décisions collectives, la confrontation devait en outre déboucher sur le dialogue, la réflexion : ce plan était celui de la concertation.

Enfin, nous tenions à faciliter la découverte par les Aquitains d'un certain nombre de phénomènes propres à leur région, à leurs modes de vie ou à l'évolution de leur temps. Ce plan, qui portait sur la mise en évidence des systèmes et sur leur apprentissage, nous le nommions plan de la sensibilisation. (Pour bien éclairer mon propos, je dirai que décider de l'aménagement d'un pays et le faire bien ce n'est pas seulement prendre en considération les intérêts et les désirs des uns et des autres, c'est aussi marier ces tendances spontanées à des problèmes relevant de connaissances précises. Car souvent les contraintes techniques reconnues peuvent faire consentir à des sacrifices a priori irrecevables).

Il est aisé d'imaginer, après avoir tracé ce cadre d'intentions, combien l'apport logistique des moyens audio-visuels pouvait paraître le plus adapté à ce que nous voulions faire. Mais à condition que l'usage de ces moyens nous permette d'aller plus au cœur des problèmes, d'approcher plus la réalité vécue des Aquitains, de rendre plus direct et plus immédiat le contact que nous recherchions. A l'inverse de l'impact classique des moyens d'image, qui semblent habituellement déshumaniser le message, nous voulions le rendre plus intime, tout en lui gardant l'extraordinaire pouvoir d'universalisme dont disposent les moyens audio-visuels. Nous voulions, par l'image, apporter dans le dialogue le plus secret ce regard largement ouvert sur l'extérieur qu'offre la télévision. La difficulté étant de ne jamais être victime de l'instrument. De ne jamais sacrifier le contact direct au profit de la généralisation que permet aussi la diffusion de l'image. De ne pas tomber dans la facilité, en un mot, de l'anonymat audio-visuel. Je l'ai dit, l'équipe audio-visuelle était l'un des cinq moyens mis à la disposition des animateurs. Elle était donc un moyen parmi d'autres, si puissant soit-il. L'une de nos tâches a été de ne pas nous laisser déborder par lui.

C'est à Roger LOUIS, grand reporter de la télévision des années 60 et homme de communication, dont le Centre de Recherches pour l'Education Permanente et l'Action Culturelle (CREPAC) multipliait les expériences dans le domaine qui nous préoccupait, à savoir l'information et le dialogue au travers de la communication par l'image et le son, que nous avons demandé de mettre au point l'instrument capable de servir notre objectif. Car cet instrument, c'était évidemment un appareillage complexe ayant la souplesse que nous recherchions, mais surtout une équipe compétente, et des méthodes d'intervention adaptées à la situation. Cet instrument, il le baptisa Unité Mobile Audio-Visuelle. Selon les propres termes de Roger LOUIS, elle se définit par « quatre potentialités :

- la mobilité, de façon qu'elle puisse appuyer des actions susceptibles de se dérouler dans des endroits différents ;
- l'autonomie, tant en ce qui concerne les sources d'énergie électrique qu'en ce qui concerne son aptitude à fournir le « clos et le couvert » à ceux que l'on veut réunir ;

— la polyvalence, c'est-à-dire la faculté d'offrir les moyens de prise de vue comme aussi les moyens de projection sur tous supports (magnétoscope, films, diapos, etc) ;  
 — l'efficacité opérationnelle, c'est-à-dire sa manipulation par une équipe compétente».

Constituée grâce à l'apport financier de la Mission Aquitaine, du Ministère de l'Équipement, de la DATAR et du CREPAC lui-même, elle comportait un certain nombre d'appareils permettant à la fois l'enregistrement du son et de l'image, la diffusion à partir des divers supports, la possibilité de mélanger des images et des sons de provenances diverses : pour les moyens de diffusion, ils étaient optiques (projecteur double-bande 16 mm, projecteurs super-8, carrousels avec kinédia pour les vues fixes) et vidéo (téléviseurs, magnétoscopes demi-pouce) et utilisables conjointement ou séparément ; les moyens d'enregistrement étaient, pour l'image, des moyens de reportage autonomes (magnétoscopes et caméras vidéo portables fonctionnant sur batteries, une caméra 16 mm silencieuse double fonction film/vidéo compatible, des appareils de photographie 24 x 36 et des appareils à développement instantané), et pour le son des moyens d'enregistrement sonore synchronisables (micros, magnétophones, cassettophones). Il faut ajouter à cet arsenal les moyens de mélange, avec une régie vidéo (5 voies) et des moyens de développement photographique.

Ces matériels étaient assemblés dans plusieurs véhicules, mais avec un conditionnement tel qu'ils pouvaient être montés dans n'importe quel local. Ces véhicules de reportage et de régie étaient complétés par un véhicule transportant une structure gonflable et des sièges (ce qui donnait la possibilité de réunir un public, même en rase campagne), une remorque pour un groupe électrogène et une autre voiture avec les appareils optiques et l'éclairage.

On le voit, l'Unité Mobile Audio-visuelle était assez impressionnante. Pour les animateurs comme pour les Aquitains. Et ça a été le premier problème posé par cet outil. Car d'où venaient, qui étaient les animateurs ? Aucun n'avait une formation audio-visuelle. Ils avaient été recrutés à l'I.U.T. de Bordeaux et dans une école d'animateurs parisienne, puis formés par nous au cours de deux stages et de la première expérience d'animation de 1971. Nous avons préféré engager de jeunes animateurs (le plus âgé n'avait pas 30 ans), car la nouveauté de l'entreprise exigeait, me semblait-il, un regard neuf, une disponibilité à l'apprentissage que n'auraient pas eus sans doute des animateurs déjà rompus à d'autres aspects de l'animation. Mais il est bien évident que cette fraîcheur allait avoir du mal à ne pas se laisser écraser par le poids d'une technologie dont on aurait voulu qu'elle soit plus légère que le scalpel du chirurgien. Et ce serait voiler une partie de la vérité de ne pas reconnaître que les débuts de l'expérience ont consisté à adapter les hommes aux machines et, simultanément, à adapter les machines de façon à leur interdire de prendre le pas sur les hommes. De façon à bien faire de la caméra un œil, du magnétoscope une mémoire et des appareils vidéo un regard. Car non seulement les animateurs risquaient de se laisser prendre au piège d'une telle batterie de moyens, mais également les gens avec lesquels les animateurs prétendaient entrer en communication. On ne dira jamais assez quels traumatismes peut infliger, si l'on y prend garde, le déploiement de ces machines. En particulier, il a fallu apprendre à faire dévier l'attention des spectateurs de la fascination des gadgets vers

le message qu'ils véhiculaient. Il a fallu aussi les déconditionner d'une certaine façon de recevoir le message audio-visuel, de la passivité qu'implique le rapport ordinaire à l'image télévisée, dont le côté péremptoire et non modifiable est diamétralement opposé à celle que nous proposons, sur laquelle le spectateur était appelé à réfléchir, éventuellement à intervenir, dans laquelle il pouvait devenir acteur.

Enfin, avant d'entrer plus au cœur de la description de notre expérience, j'ajouterais que cet outil, toujours vu de l'extérieur, pouvait passer aux yeux des Aquitains pour un luxe superflu. Et cet obstacle-là aussi devait être surmonté pour que le message «passe». Car dans ce domaine, et c'est une première leçon reçue, dès le premier jour de notre entreprise, le moindre hiatus est un gouffre, le moindre blocage est un mur. Et notre Unité Audio-visuelle nous faisait courir le risque de ne plus parler qu'à des sourds-muets, à des victimes de notre propre démesure. Nous brandissions une arme à double tranchant.

Je n'irai pas plus loin dans l'inventaire des obstacles qui risquaient de nous faire trébucher. L'essentiel est que, dans l'ensemble, nous ayons su éviter le piège, et que nous ayons aujourd'hui la possibilité de reconnaître quelques réussites, et surtout d'indiquer les mises au point méthodologiques que l'expérience nous a donné l'occasion de faire.

Pour donner une idée aussi exacte et aussi vivante que possible des expériences faites, j'ai choisi quatre exemples caractéristiques, pouvant faire figure de référence.

BIAS, minuscule village des Landes, à cinq kilomètres de la mer, traversé, en pleine forêt, par la petite route qui file du Nord au Sud, à quelques kilomètres de la côte. Nous sommes le 13 juillet. Depuis deux jours, les animateurs ont, avec l'accord des élus, installé leur dispositif et investi le village. Sur l'airial (une pelouse centrale autour de laquelle les maisons s'organisent, sans rues ni trottoirs), on a dressé «la bulle», ce qui, dans l'argot des animateurs, signifie la structure gonflable de l'Unité Audio-visuelle. Et depuis deux jours, pendant que d'autres animations se déroulent, les gens d'image sont partis en reportage, accompagnés de deux animateurs. Ils sont à la chasse aux images — ou plutôt aux problèmes, ceux qui préoccupent les habitants de cette minuscule bourgade lorsqu'ils s'éveillent un beau matin d'été sous «l'occupation» touristique : la sauvegarde de la forêt ? L'emploi des jeunes ? La pollution de l'Océan par l'industrie papetière ? Le contingentement de la chasse ? L'animation du village ? Le commerce saisonnier ? Le développement touristique ? La construction de stations nouvelles ? L'invasion des touristes étrangers ? Le naturisme sauvage ? Le maintien du gemmage ? ...

Il s'agit pour les animateurs de «mettre en boîte» un sujet permettant de lancer le débat le soir même. Non pas un débat gratuit, mais une discussion située au cœur des problèmes de ceux des gens du village ou des vacanciers qui seront venus. Non pas un débat pour les faire parler, ils sont bien capables de le faire tout seuls, au café. Il s'agit, sur une ou deux questions aussi motivantes que possible, de leur donner l'occasion de se voir et de s'entendre parler. C'est-à-dire de prendre un peu de recul. De cesser de prendre position, donc de s'opposer, pour prendre appui sur une réflexion de groupe. Les moyens vidéo doivent être ici le miroir qui permet cet

effet de distanciation. Car lorsqu'un homme se revoit exprimer son opinion dans un film présenté à un public qui l'environne — alors qu'il parlait au moment de l'enregistrement à un autre homme qui l'interrogeait, et sans confrontation immédiate avec son groupe social — il prend déjà par rapport à sa dialectique une distance qui modifie son jugement initial. Et le groupe qui voit l'un de ses membres soit exprimer ce qu'il ressent lui-même, soit prendre une position de non-conformisme par rapport à ses normes, peut discuter sur un «objet» matériel déjà en aval de ce qu'aurait été le débat à chaud sans l'intervention de la caméra.

Ajoutons que, bien que les animateurs se soient interdit de manipuler si peu que ce soit les éléments recueillis pour les rendre sensationnels, le fait du montage donnait tout de même la possibilité de mettre en présence une mosaïque de points de vue renforçant encore l'effet de distanciation par rapport au problème abordé. Enfin, l'interview de certains responsables locaux ou régionaux donnait les positions d'hommes qui ne pouvaient pas toujours être présents au cours du débat public (bien que les élus, inquiets de voir leurs électeurs s'exprimer sans contrôle, et aussi préoccupés de savoir ce que la Mission pouvait bien tramer avec cette bande de jeunes animateurs, se soient toujours fait un devoir d'arriver les premiers et de ne partir que toutes chandelles éteintes).

Le soir, 250 personnes sont venues s'asseoir sur les tabourets de la bulle, ou à même le gazon. Atmosphère bon enfant des soirées d'été dans les Landes. Nul ne manque à l'appel : il semble que ces sortes de séances requièrent un certain nombre d'acteurs, de personnages-types, comme dans la comedia dell'arte. Les variantes sont rares. A BIAS, ce soir-là, nous avons, avec le conseil municipal au grand complet — ici, ouvert et sans hostilité, ce qui n'était pas le cas partout : le propriétaire foncier venu entendre «la Mission» avec un fond de grogne tout prêt à exploser au cas où il serait question d'expropriations ; le lettré local ravi de pouvoir citer, à l'occasion, dates, chiffres, détails ethnographiques «histoire de moucher ces Parisiens qui veulent nous apprendre ce que sont les Landes» ; le bouffon du village, qui fait rire l'assistance par son élocution ou ses tics de langage, mais dit avec déraison des choses parfois de bon sens ; l'«enragé» plus ou moins autonomiste, opposant par éthique, et barbu par déontologie ; l'émissaire des renseignements généraux, si anonyme qu'il fait tâche dans cette assistance bigarrée ; le chœur des enseignants de gauche ; le politique cantonal, plastronnant et apeuré ; la «vacancière», plus ou moins professeur dans un C.E.S. du Nord, parlant au nom du bon sens et de sa famille groupée en arrière-plan, comme sur une toile peinte de foire... et, bien entendu, beaucoup de bonnes gens attentifs et unanimes dans leurs réactions, c'est-à-dire applaudissant le dernier qui a parlé. Deux variations : l'espion du député n'est pas là (il est vrai que ces mœurs sont plus médocaines que landaises) et l'«Express» a dépêché l'une de ses innombrables écho-tières, plus parisienne que de raison, qui prend des airs d'avoir pénétré les dessous de l'affaire, et fait faire par son photographe des centaines de clichés qui ne paraîtront jamais nulle part... J'allais oublier les animateurs, qui se sont mêlés au public, et dont le rôle doit consister à canaliser éventuellement la discussion — non à l'orienter. A dessein, il n'y a pas d'animateur du débat, pas de président de séance. Pas de tribune. Personne ne doit prendre la parole. La bulle est circulaire et si les sièges sont disposés en demi-cercle, c'est pour que les récepteurs vidéo soient visibles de tous. Un seul personnage est en piste, si l'on peut dire, le réali-



sateur du reportage, dont le rôle va consister à poursuivre le reportage au sein de l'assistance, c'est-à-dire à passer le micro à qui veut prendre la parole, les caméras tournant pour enregistrer la soirée.

Le contenu du débat importe peu ici. Il n'est pas dans mon propos de parler d'aménagement du territoire. Il est seulement intéressant de noter l'emploi du dispositif audio-visuel, et surtout ses effets.

Tout d'abord, il faut signaler que l'assistance est un peu effarouchée par ce déploiement de matériel — pour beaucoup, d'une nouveauté totale — et que le micro brandi sous le nez des gens a deux effets contradictoires : pour les uns, c'est un impedimentum qui gêne leur expression, et n'a aucun intérêt, sinon de ralentir le débat ; pour les autres, c'est un excitant, une provocation à la logorrhée, car ils ont le sentiment soudain de s'adresser à l'univers entier, de pouvoir enfin faire entendre leur voix. Mais ce sont là des comportements de départ, qui très rapidement trouvent leur équilibre : une sorte de convention s'établit au sein du groupe, un règlement intérieur qui intègre les différentes données nouvelles. Et la technologie s'estompe — d'autant plus vite que les techniciens de l'Unité Audio-visuelle savent mieux se faire oublier.

Là n'est pourtant pas la seule difficulté. On a vu sur les écrans un reportage. On l'a vu comme si on le regardait chez soi, sur l'une ou l'autre des chaînes nationales. Que peut-on faire après l'émission sinon tourner le bouton et parler d'autre chose, ou regarder la suite du programme, ou aller se coucher ? Or, on est réuni dans une salle, on est convié à un débat, il faut donc dès que l'écran se vide de ses images, passer à une autre phase de la soirée. Mais si personne n'est là pour prendre la parole, et ensuite inviter à la discussion, que peut-il se passer ? Les gens sont habitués à discuter en public avec quelqu'un qui représente une quelconque autorité du savoir ou du pouvoir, et à qui ils opposent une contradiction. Or, ici, il n'y a eu qu'un film, que toutes les habitudes de consommation audio-visuelle situent dans le discours univoque. On ne discute pas avec un film. Même si les acteurs de ce film sont des voisins. Aussi le silence pèse-t-il lourdement à la fin de la projection. Et les animateurs le laissent peser : il ne s'agit pas de faire du spectacle, « d'enchaîner » pour que l'intérêt ne retombe pas. Il faut au contraire laisser se nouer la situation. Laisser le silence se charger d'électricité. Et le débat éclate enfin comme un tonnerre. Le ton monte, l'échange de vues devient un échange de mots.

Le danger serait de ne plus pouvoir sortir de cette ornière. A BIAS, nous avons couru ce danger. On avait par moment l'impression d'un auditoire ivre, à la dérive, et cherchant à se raccrocher à un point fixe, connu, sécurisant. Mais aussi, chaque fois qu'il croyait en avoir enfin trouvé un, il le récusait et recommençait sa course folle. Les habitudes de fonctionnement des groupes informels étaient évidemment toutes contrecarrées par notre dispositif. Et les choses étaient rendues d'autant plus difficiles que les éléments de l'auditoire qui avaient quelque intérêt à profiter du désarroi de l'assistance et des blancs laissés par l'absence de meneur de jeu, ne se privaient pas de porter le désordre à son comble. Mais les moyens audio-visuels sont puissants. Peut-être même plus qu'on ne le dit. Passée la première flambée de délire, les magnétoscopes sont remis à zéro, et le groupe encore secoué par ses

éclats se revoit, à chaud, vivre sa première demi-heure de débat, il prend conscience de lui-même, de sa mécanique, de ses porte-parole, je dirai même de sa dramaturgie propre. Et c'est dans une atmosphère dé-dramatisée, purgée de ses éléments passionnels, que la soirée se poursuit, dans un échange de vues sur les thèmes proposés ou sur ceux introduits par les participants, non parfois encore sans éclats, mais avec une sorte de réflexe d'auto-régulation, une distance par rapport aux affrontements qui rend enfin la prise de conscience possible.

La démarche était différente au CAP FERRET. Plus de « bulle », plus de grand déploiement de forces, ni de convocation de tous un seul soir, en un lieu donné. Les moyens audio-visuels étaient requis pour appuyer — plus qu'appuyer : rendre possible — une action en profondeur du groupe d'animation installé à demeure dans une grande villa du « Canon », au bord du Bassin d'Arcachon.

Il faut ici, pour comprendre la démarche, évoquer brièvement un problème d'aménagement que la Mission a eu à résoudre. Problème apparemment ponctuel, mais qui pouvait se généraliser sur l'ensemble de la région, si le hola n'était pas mis à la première alerte : la décision par la population, au nom du droit des gens, et à l'encontre de toute raison, de toute bonne gestion de l'espace, et des principes d'écologie les plus élémentaires, d'autoriser la réalisation d'un port de plaisance et de son complément immobilier, refusés par la Mission. Une Fronde, qu'il ne s'agissait pas de réprimer en tant que telle, mais seulement pour ne pas laisser l'Aquitaine s'embourber dans l'aménagement spéculatif et destructeur. Car le site allait être détruit, l'urbanisme, déjà au point de rupture, définitivement engorgé, la zone ostréicole gravement polluée.

Or, par l'effet de la pression d'intérêts locaux, essentiellement bordelais ou de commerçants du Cap Ferret, conjuguée à celle d'une campagne habilement menée par un promoteur parisien peu regardant sur la distribution des belles promesses et des dessous de table, ceux-là mêmes qui n'avaient aucun intérêt à cette opération se trouvaient demandeurs. En particulier les ostréiculteurs, dont le poids dans la bataille faisait pencher sans équivoque la balance en faveur de la thèse du port. Les élus locaux eux-mêmes, prenant acte de cette unanimité, avaient mené le débat électoral sur ce thème quelques mois plus tôt...

Plus encore. Devant le refus du président de la Mission de donner suite à ce projet, refus enterriné par le Gouvernement, un référendum était organisé par le maire-adjoint du Cap Ferret pour formaliser l'opposition et la transformer en un conflit de principe démocratique. La date de ce référendum était fixée à la mi-août. C'est dire que les animateurs, en s'installant au Cap-Ferret, avaient, au-delà des discussions de fond sur les grandes orientations de l'aménagement de la Côte Aquitaine, une tâche urgente : faire prendre conscience à la population du Cap-Ferret, conviée à exprimer sa volonté par un vote, des données véritables du problème. Non pas convaincre du bien-fondé des positions de la Mission, mais permettre à chacun de lire le dossier, à l'abri des slogans et des petits bénéfices immédiats, et fonder la décision sur une réelle appréciation de ses conséquences. Les ostréiculteurs étaient les plus manifestement fourvoyés, leur position donnait une majorité incontestable aux tenants du « pour », alors qu'ils allaient en être les premières victimes. C'est vers eux que les animateurs ont choisi en priorité d'effectuer leur travail de sensi-

bilisation et d'information. Et c'est dans ce milieu que les moyens audio-visuels, dont l'usage par une même équipe ne pouvait se prolonger trop, ont été mis à contribution, cependant que le reste de la population était abordé à tous niveaux avec des moyens plus traditionnels.

Je disais qu'aucun des effets spectaculaires de l'Unité Audio-visuelle n'a été utilisé dans cette intervention. Au contraire, en effet, les possibilités intimistes de cet outil ont servi de base méthodologique à l'expérience. Le magnétoscope, la caméra, le récepteur vidéo étaient installés dans la salle à manger où quelques ostréiculteurs réunis en famille voyaient un document qui de jour en jour se modifiait en fonction des éléments introduits par la discussion de la veille (au départ, il avait été constitué des positions officielles dans les deux camps et des éléments de dossier concernant principalement l'écologie).

Après une série de telles rencontres, c'est dans une salle un peu plus grande, pour que chacun y trouve place, que le document final, enrichi de toutes les réactions, était présenté à tous ceux des ostréiculteurs qui avaient participé à ces débats en petit comité, ainsi qu'à tous ceux qu'ils avaient amenés. A la suite de cette présentation, un débat clair, vrai, documenté, s'établissait. Qu'on ne croit surtout pas qu'il s'agissait déjà d'un revirement de l'opinion. Il n'était alors question que de débattre. Et, à l'issue de la soirée, personne ne pouvait dire à l'avantage de quelle thèse le référendum tournerait. Pourtant, à la mi-Août, les ostréiculteurs disaient non au port, et l'affaire était définitivement enterrée.

Que s'était-il passé ? Quelle circulation souterraine, subitement libérée, avait permis ce revirement ? Je crois que, dans cette expérience, plus que dans aucune autre, les animateurs ont découvert le pouvoir de déclenchement du magnétoscope. Parler devant une caméra, puis se voir tout de suite après, ce n'est pas accomplir un acte clos, qui s'arrête quand on cesse de se confier à la bande enregistreuse. C'est entrer dans un processus de retour sur sa propre opinion, de mise en interrogation de sa propre expression. Et le jeu des renvois d'un micro-groupe à un autre, des messages circulant et faisant boule de neige, créait en fait un vaste forum, une sorte de séminaire non formel. Plus que les éléments d'information mis en évidence dans le « dossier » audio-visuel du port de plaisance, c'est le système de communication qui a fait la décision. Parce que dans la circulation orale de l'opinion, le discours est bloqué. Quand l'opinion est émise, elle n'est pas objet de réflexion, c'est une attitude arrêtée, comme un cliché de photographe. Une caricature que l'on ne modifie plus. Dans le processus de l'audio-visuel, l'opinion se forme lentement, par accumulation et gommage de ce qui a cessé d'être considéré comme juste, par retour incessant sur la première image, par confrontation avec d'autres opinions ou d'autres formulations. Les éléments objectifs se dégagent mieux comme n'appartenant à personne et donc comme une vérité collective.

Peut-être à l'opposé de cette démarche se situe une tentative assez particulière. Celle que j'appellerai l'opération PIQUEYROT-SEIGNOSSE. Autant, dans l'intervention du Cap Ferret, la démarche des animateurs a consisté à faire tourner l'information sur elle-même — à huis-clos, si je peux dire — et à mettre en évidence tous les aspects de l'opinion, à l'accumuler au cœur même d'un groupe traitant à chaud de son problème, autant ici, sur un problème tout aussi explosif, la tentative a consisté à « décontexter » le débat pour qu'une forme de vérité apparaisse.

Je m'explique. PIQUEYROT est une presqu'île située au Nord du lac de HOURTIN. Totalement sauvage voici à peine trente ou quarante ans, elle a été occupée sans aucun droit de propriété par des gens venus de Bordeaux aussi bien que du village. Ils y ont bâti une cabane pour abriter leurs cannes à pêche, puis pour y pique-niquer, puis pour y coucher les soirs d'été, puis pour y passer des vacances. Ils ont fait une vraie maison. Bien sûr, sans permis de construire. Les propriétaires du terrain (la commune et un particulier) ont toléré, moyennant redevance, qu'ils s'y installent. Et la presqu'île de Piqueyrot est devenue, pour une partie de sa superficie, un lotissement sauvage, merveilleusement agréable, parce qu'en pleine nature, et à peine plus laid que ce qui se construit un peu partout avec la bénédiction de la Direction de l'Équipement. Mais si c'est là une situation de fait qui satisfait quelque deux cents privilégiés, c'est une situation illégale, pour laquelle la tolérance des pouvoirs publics ne peut se manifester que pour autant qu'elle ne lèse personne et ne s'oppose pas à l'intérêt public. Or c'est sur cette presqu'île que les architectes chargés de l'étude d'aménagement de cette partie de la Côte Aquitaine ont, avec l'accord des élus locaux, envisagé de réaliser la partie centrale d'un dispositif touristique reliant le village ancien situé à l'Est, sur la rive opposée du lac, à l'océan, situé à quatre kilomètres, à l'Ouest.

On imagine quel tollé cette proposition a suscité parmi les habitants de Piqueyrot (dont moins du quart sont résidents permanents). Et à quels éclats cela donnait lieu dans les séances publiques où, au cours de l'hiver 1972, je venais avec les architectes expliquer à la population le sens de nos propositions, puis dans les diverses animations du printemps de la même année.

Et bien sûr, cette fureur à l'encontre de la Mission, qui reposait pourtant sur un droit inexistant et sur des bases de morale civique bien faibles, passait aux yeux de l'opinion, tant dans la région que dans les échos donnés par la presse nationale, pour être la révolte des honnêtes gens contre les abus du pouvoir capitaliste. Car il est vrai qu'en France les jacqueries, toutes les formes de l'insurrection contre le pouvoir d'État, passent pour une manifestation de la sagesse et de la justice populaire contre l'arbitraire. Il faut dire que notre histoire authentifie cette idée reçue.

La Mission se trouvait donc affrontée doublement : à une contestation localisée à Piqueyrot, minoritaire au sein même de la commune, mais bruyante, et, malgré la simplicité juridique de l'affaire, embarrassante sur le plan humain et politique ; à un jugement erroné de l'opinion dans l'ensemble de l'Aquitaine, qui, dans son expression la plus sommaire, s'exprimait en ces termes : non seulement la Mission vient aménager notre région, mais elle nous en chasse. Et le mot de colonialisme refleurissait sur les lèvres occitanes. Il fallait pour les animateurs trouver un biais pour apporter dans ce débat moins de passion et plus d'information. C'est encore l'Unité Mobile Audio-Visuelle, à cause de sa faculté de réduire à rien l'espace qui sépare les hommes d'une même région, d'un même pays, qui a été appelée à assister leur action. Et qui a pu, peut-être, contribuer à dénouer, sinon à résoudre, cette situation difficile. Voici comment.

J'avais pensé, avec Roger LOUIS, en mettant en place l'Unité Audio-Visuelle, qu'il serait bon de lui donner dès le départ quelques éléments de fond, sous la forme de petits films d'un quart d'heure au plus, traitant de sujets cruciaux pour l'Aquitaine, films qui devaient servir d'amorce à certains débats. Nous avons choisi quatre sujets :

le problème de l'emploi à travers les jeunes, la protection du milieu aquatique, l'économie forestière, et le conflit intérêt privé/intérêt public illustré par l'affaire Piqueyrot. Le tournage au printemps 72 de ce dernier film à Piqueyrot avait été fait par l'équipe qui devait prendre la responsabilité de l'Unité Mobile. Des gens doués pour l'animation et le contact. C'est dire que, en soi, le tournage avait été à Piqueyrot un événement et une occasion non seulement de débattre ses griefs devant la caméra — et par là de s'adresser à la puissance publique — mais aussi de réfléchir sur ce thème de l'intérêt privé face à l'intérêt public, du privilège de quelques-uns soudain affronté au partage. Et cela avait déjà changé le cours des choses. Les esprits ne fonctionnaient déjà plus à Piqueyrot selon un système alternatif, mais selon un système discursif. On discutait, donc on réfléchissait. Par le seul pouvoir d'une caméra placée au cœur du débat.

Mais il fallait aller plus loin. Et c'est ici que SEIGNOSSE entre dans l'affaire. Ce premier film, nous voulions le proposer comme thème de réflexion à des groupes divers, de préférence homogènes, non directement intéressés dans le conflit opposant la Mission aux habitants de la presqu'île, afin qu'ils l'examinent sans passion, mais avec tout le poids que peut donner à une telle réflexion sur un thème aquitain, le fait d'être né dans la région et d'y vivre. J'ai choisi de citer SEIGNOSSE parce que j'ai moi-même mené cette soirée de débat avec un groupe de responsables de la Ligue de l'Enseignement, et parce que Seignosse est, par rapport à Piqueyrot, l'un des points les plus éloignés.

Chaque soirée de débat était elle-même enregistrée sur un magnéscope avec éventuellement certains retours en arrière, donnant aux participants le regard le plus objectif possible sur une question qui en aucun cas ne pouvait les motiver autrement que d'un point de vue général. Et, par l'accumulation d'une masse de réflexions, de propositions, de solutions aussi (car l'une des questions que nous posions était : si vous étiez à la place de la Mission, comment trancheriez-vous le cas de Piqueyrot ?), nous voulions faire au terme de l'expérience un document comprenant le premier film-amorce et les divers «jugements», afin de retourner devant les résidents de Piqueyrot et de leur donner à voir non seulement leur propre image, mais aussi leur propre reflet dans l'opinion de gens proches d'eux par l'origine et la condition sociale, mais ne vivant pas à chaud leur situation. Certes, cela ne pouvait pas se terminer comme dans un film hollywoodien, par la victoire du bon droit et la réconciliation des hommes dans la fraternité, bien que cette «super-production» aquitaine fût fixée sur pellicule. Mais on peut penser que si aujourd'hui on discute à Hourtin autour d'une table pour savoir non plus si on va faire quelque chose à Piqueyrot, mais comment on va le faire, ce travail y est assurément pour quelque chose.

Je donnerai un dernier exemple, plus gratuit dans son incidence immédiate, mais que je considère comme un investissement sur l'avenir. Parce qu'il s'agit de jeunes. Et parce qu'il s'agit d'un problème très global.

Le sud des Landes est une région un peu à part sur la Côte Aquitaine. Alors que de la Pointe de Grave jusqu'à Contis le paysage est à peu près semblable, avec son vaste espace forestier continu, entre le lac de Léon et l'Adour le pays se resserre, les villages sont plus proches, la végétation plus variée, le relief plus mouvementé et les lacs plus nombreux et plus petits. Tout, dans cette partie de la côte que l'on appelle le Ma-

rensin, est plus intimiste et d'un contact plus chaleureux. C'est dans cette unité d'espace et de communication que les animateurs installés en permanence à SOUSTONS ont entrepris une démarche par les moyens audio-visuels assez originale.

Dans cette zone relativement plus peuplée, où pendant l'été les jeunes reviennent au village, les animateurs ont lié amitié avec des petits groupes de jeunes gens (et de rares jeunes filles, en vertu du phallocratisme local), isolés les uns des autres, un peu désarmés par l'invasion touristique. Et les animateurs se sont posé la question, puis l'ont posée à ces jeunes : n'ont-ils pas à jouer un rôle dans l'animation de leur village ? Ils se plaignent de s'y ennuyer, ils cherchent à le quitter, mais ne peuvent-ils eux-mêmes y rendre la vie meilleure ?

C'est ainsi que s'est déclenchée une enquête-participation sur l'animation des villages par et pour les jeunes. On pouvait bien sûr se borner à les réunir en un même endroit pour les faire témoigner et réfléchir ensemble. Mais cette solution se heurtait au problème des distances et risquait d'échouer si l'on était amené à faire plus d'une ou deux séances. Là encore les possibilités offertes par les moyens audio-visuels permettaient de résoudre le problème.

Un premier groupe de jeunes, plus motivé que les autres, est lancé sur cette question, et très rapidement initié au maniement des caméras et des micros. Il entreprend de réaliser un petit film qui traite du sujet. Ce film est présenté dans un autre village, à d'autres jeunes, qui, soit en le commentant, soit en réalisant eux-mêmes d'autres séquences, y ajoutent des éléments, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les six villages concernés aient discuté à la fois de leur façon spécifique d'envisager l'animation, et du point de vue des villages voisins, jusqu'à ce que chacun ait dégagé ses propres solutions. Ce n'est qu'alors que, sous la « bulle » dressée en plein cœur de Soustons, une réunion de tous ces jeunes et des adultes intéressés est organisée, qui débouche, après projection, sur une réflexion collective.

Ainsi, sur un problème à la fois important et d'une relative nécessité, mais pas aussi immédiatement explosif que ceux de Piqueyrot ou du Cap Ferret, ni aussi vague et général que ceux abordés à Bias, l'unité audio-visuelle a permis, par un jeu de miroirs, de noter au fur et à mesure une information issue de divers groupes et de la faire circuler jusqu'à ce que de l'information jaillisse la réflexion. Le résultat étant, d'une part une meilleure prise de conscience de ces problèmes par les responsables (Mission ou élus), et d'autre part, ce qui est peut-être plus important encore, une maturation des esprits et une contribution à l'apparition de nouveaux leaders parmi les jeunes. Simplement parce qu'on leur a mis une caméra entre les mains et qu'on leur a donné l'occasion de s'en servir pour regarder autour d'eux, en eux, comme ils ne l'avaient jamais fait jusque-là, et de chercher, par eux-mêmes, des solutions originales, non artificielles, non imposées, pas toutes faites.

Je pourrais, on s'en doute, ajouter à ces exemples bien d'autres variantes, ou même certaines utilisations particulières non évoquées ici. Roger LOUIS comparait l'unité mobile audio-visuelle à l'écrivain public, aussi souple, aussi adaptable, aussi polymorphe. Si donc les animateurs qui l'ont utilisée en ont tiré des applications d'une grande variété, beaucoup sans doute restent à découvrir. Mais mon propos n'est pas d'être

exhaustif. J'ai seulement voulu témoigner d'une expérience. Elle peut permettre aux plus savants que moi de gloser, et à d'autres animateurs de s'engager dans une voie déjà un peu défrichée.

Je voudrais seulement mettre en évidence, avant de terminer, trois observations faites au cours de cette année 1972, dans le cadre limité, mais suffisamment vaste et complexe de notre action d'animation socio-communautaire par les moyens audio-visuels en Aquitaine. Elles viendront s'ajouter aux notations éparses au cours de ce récit.

Première constatation : l'instrument audio-visuel, tel que nous l'avons conçu, était d'une grande lourdeur. Et cette lourdeur contredisait et parfois entravait la souplesse que nous avions voulu lui donner. Il était encombrant pour diverses raisons : par la présence des appareils eux-mêmes, que l'on ne peut abstraire, et par leur manipulation qui demande, là où est recherchée la relation la plus fine entre deux interlocuteurs, un personnel toujours trop présent ; et aussi par l'habileté, presque la virtuosité, qu'il réclame des animateurs pour devenir aussi maniable qu'un porte-plume. Or, les animateurs, aussi bien ceux que nous avons en Aquitaine que ceux qui exercent actuellement dans tous les secteurs, sont très loin de cette virtuosité. Et à ma connaissance les exigences du matériel ne se sont pas allégées de façon très appréciable depuis 1972. Une telle difficulté d'emploi a quelquefois conduit les animateurs, quel que soit leur intérêt personnel pour l'expérimentation audio-visuelle, à écarter ces moyens pour opérer de façon plus traditionnelle, dans un souci d'efficacité immédiate. Elle a aussi amené, au fil des mois, à utiliser de moins en moins les éléments les plus lourds du dispositif, en particulier la structure gonflable qui n'est pas à proprement parler partie intégrante des moyens audio-visuels, mais qui, dans la composition de l'unité mobile, avait une fonction essentielle destinée à accroître sa souplesse potentielle.

Deuxième constatation : au cours de cette expérience s'est imposé un fait que nous n'avions pas perçu à l'origine, parce que les structures mentales de notre groupe étaient ainsi faites que nous pensions encore trop au produit, et pas suffisamment au processus : le tournage d'une interview est un élément d'animation bien supérieur à sa diffusion. De deux points de vue. Tout d'abord parce qu'il éveille dans l'esprit de celui qui parle, individu ou groupe, autant d'interrogations après l'interview qu'il lui a été loisible d'émettre d'affirmations dans le document filmé. L'interview déclenche un processus de réflexion, même si le document filmé n'est pas renvoyé en feed-back à l'interviewé. D'autre part, lorsque l'interview d'une ou de plusieurs personnes a lieu dans un endroit public, dans la rue, par exemple, elle est en soi un événement qui rassemble aussitôt un public sensibilisé à la question posée, et qui, très facilement, se met à débattre de la façon dont il aurait fallu répondre. C'est ainsi que de nombreux débats en plein air, tout à fait informels et improvisés, ont lieu, pour peu que l'équipe de tournage s'y prête, ou qu'un animateur saisisse l'occasion de dialoguer avec les gens. Si bien que nous en étions venus à nous demander si, indépendamment du fait qu'il était intéressant pour la Mission de collecter les témoignages aquitains, il était à la limite nécessaire de mettre une bande sur le magnéscope, et si des simulacres de micros et de caméras n'auraient pas produit les mêmes résultats pour un prix de revient et un encombrement bien moindres.

Dernière constatation, conséquence de l'ensemble de notre expérience : qui tient une caméra, qui manipule un dispositif de télévision, tient le pouvoir. Du moins est jugé le détenir. Cette affirmation peut sembler excessive. Elle ne l'est qu'à moitié. En effet le prestige de la télévision, l'impact qu'elle a dans les mentalités est considérable. Et tel qui ne serait pas pris au sérieux sans cet instrument en main, prend une importance bien supérieure à son poids sociologique réel dès qu'il est maître des « machines à communiquer », comme les appelle Pierre Schaeffer. Mais ce n'est pas encore tout à fait le pouvoir. C'est la disposition au mieux d'un moyen de cristalliser l'opinion, ou au pire d'un certain pouvoir de fascination. Aux animateurs de savoir l'utiliser dans le sens le plus positif. Mais là où mon affirmation prend tout son sens, c'est dans la façon dont la disposition de ce moyen est perçue par les responsables politiques.

On voudra bien m'excuser de terminer cet article comme je l'ai commencé, sur des considérations politiques. Mais il n'est pas d'acte public qui n'ait sa signification politique, à quelque niveau que ce soit. Il n'est pas d'animation sans conséquence politique : seuls les rêveurs croient que l'on puisse s'en abstraire.

Les hommes politiques, par tradition, tiennent le discours. Ils ont le privilège — du moins le considèrent-ils — de la parole. Leur élection au suffrage universel les investit de cette prérogative et qui parle sans cette sanction est un usurpateur — ou un futur concurrent. Que dire, dès lors que cette usurpation est appuyée par ce moyen magique, cet extraordinaire porte-voix, de la télévision, avec tout l'arrière-plan de crédibilité absolue que lui confère l'opinion ? Et à plus forte raison si ce moyen est assoupli au point de devenir instrument de manipulation de l'opinion ? A ce point d'interprétation, les moyens audio-visuels sont bien LE pouvoir. Dirai-je que, de cette interprétation erronée sont nés, par la suite, bien des problèmes pour les animateurs d'Aquitaine ?

Sans doute, je n'aurais pas voulu finir sur une note aussi décourageante pour les futures expériences d'animation audio-visuelle. Mais le pouvoir têtu des faits m'y contraint. Réussir dans ce domaine risque fort de n'être qu'une victoire à la Pyrrhus.

**Marc NETTER**

Chargé de Mission  
Société Française de Productio



## PUBLICS DE L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ET ACTIVITES D'ANIMATION

*Le texte ci-dessous est extrait d'un chapitre qu'a rédigé Michel SIMONOT pour le Tome VIII du Traité des Sciences Pédagogiques (ouvrage collectif), publié par les Presses Universitaires de France. Ce Tome, entièrement consacré à l'Education Permanente et à l'Animation socio-culturelle, paraîtra au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1977.*

*Le chapitre dont ce texte constitue la dernière partie a pour titre "Approche psycho-sociologique des activités socio-culturelles" et comprend trois parties :*

- 1) *Des représentations à l'idéologie des animateurs socio-culturels.*
- 2) *L'animateur socio-culturel et son activité.*
- 3) *Publics de l'animation socio-culturelle et activités d'animation.*

*Nous remercions les Presses Universitaires de France de nous autoriser à publier ce texte qui ouvre une voie nouvelle dans la recherche sur l'animation socio-culturelle.*

N.D.L.R.

Si, du point de vue de l'animateur, ce sont l'ensemble de ses tâches qui constituent son activité, par contre, du point de vue de l'animation, en tant que phénomène social, **ce sont les activités auxquelles le public participe qui forment les activités d'animation socio-culturelle.**

Il faut donc, pour clarifier le langage, distinguer entre, d'une part, **l'activité d'animateur**, et, d'autre part, **les activités d'animation socio-culturelle, qui recouvrent les moments où l'animateur entre dans une interaction active avec des partenaires sociaux**, désignés sous le nom évocateur d' "animés".

On remarquera que l'une des expressions est au singulier, l'autre au pluriel. "L'activité" d'animateur désigne un seul et même ensemble de tâches, unifiées selon une logique spécifique. Si on parle "**des activités d'animation**", c'est qu'il est nécessaire d'examiner séparément les différentes interactions animateur-public, pour en faire une typologie selon leur contenu, leur nature, leur fonctionnement matériel et social.

Etudier ces activités d'animation suppose de distinguer :

- 1) la composition des publics particuliers à chaque activité
- 2) la nature de la tâche correspondant à l'activité
- 3) l'ensemble des interactions sociales et de leurs conditions liées à l'exécution de la tâche.

La mise en rapport systématique de ces trois niveaux d'analyse permettra de comprendre les processus psycho-sociaux de l'A.S.C. (Animation Socio-Culturelle), donc **sa fonction sociale réelle**.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'études appuyées sur cette problématique. Certaines sont actuellement en cours et ne peuvent pour l'instant produire des résultats, étant donné la complexité méthodologique de la démarche d'investigation (1).

En ce qui concerne les publics de l'A.S.C., nous possédons quelques données fragmentaires dont nous ne retiendrons qu'un exemple, en fonction de notre problématique.

Poser le problème de la composition sociale des publics de l'A.S.C. renvoie d'abord à la définition des activités qu'ils pratiquent.

En effet, on ne peut confondre les activités de diffusion culturelle, et les activités socio-culturelles proprement dites.

Nous dirons que les **activités de diffusion culturelle sont celles où le public n'élabore pas lui-même un produit**, le produit de l'activité. Il bénéficie, au contraire, d'un produit élaboré par d'autres créateurs. C'est le cas du spectacle, de l'exposition, etc. L'interaction aboutit à une assimilation, selon un terme approximatif, par le public, du produit en question. Cette assimilation est, en quelque sorte, le produit spécifique de cette activité de diffusion. **Dans le cas des activités socio-culturelles proprement dites, on dira que le public élabore lui-même le produit de l'activité**. L'interaction consiste précisément en cette production, qu'il s'agisse d'expression corporelle, de photographie, ou d'une discussion débouchant sur une prise de position collective. Ces trois exemples indiquent également la nécessité de partir d'une différenciation des produits (produit matériel artisanal, savoir-faire concernant les usages sociaux donnés, apprentissages de savoir et de connaissances...). En effet, les processus correspondant à la production de ces divers types de produits renvoient à des logiques sociales et culturelles différentes, à des conditions d'apprentissage et d'interaction spécifiques et à des pédagogies également différentes.

Si l'on considère, par exemple, le domaine des **arts plastiques**, l'activité de diffusion culturelle consiste en la visite d'un musée ou d'une exposition de peinture, de sculpture. L'activité socio-culturelle correspondante sera de pratiquer personnellement la peinture ou la sculpture dans le cadre d'une collectivité. Là encore, il faut procéder à une distinction pour séparer la pratique personnelle, individuelle et privée de la pratique collective. Ces trois formes d'activité (visite, pratique privée, pratique collective) ne correspondent sans doute pas aux mêmes règles, n'obéissent sans doute pas aux mêmes déterminants sociaux.

Une enquête sur les pratiques culturelles des français en 1973 (2) permet d'examiner la différence des publics selon ces divers types d'activités :

(1) Ce travail est actuellement en cours. Nous le menons en collaboration étroite avec des spécialistes des activités étudiées.

(2) Les pratiques culturelles des Français - Données quantitatives. - Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles, Paris, 1975.

	Diffusion culturelle		Socio-culturel		
	Visite de musée	Visite d'expo.	ont pratiqué la peinture, la sculpture, la gravure (seul ou coll.)	ont pratiqué toute sorte d'activités seul ou dans une organisation	
<b>Catégorie socio-professionnelle de l'interviewé :</b>	%	%	%	%	
Agriculteurs exploitants	14,7	8,6	0	0	1,2
Patrons de l'industrie et du commerce	24,4	23,2	1,6	5,9	0,6
Cadres supérieurs et professions libérales	53,2	49,6	7,2	13,9	5,5
Cadres moyens	46,9	39,9	14,7	19,3	14,0
Employés	31,0	21,2	3,2	8,1	2,9
Ouvriers qualifiés, contremaîtres	32,5	21,3	8,1	10,9	1,4
O.S., manoeuvres, personnel de service	24,8	11,3	5,0	6,4	2,4
Femmes inactives de moins de 60 ans	29	16,7	4,8	9,4	4,1
Inactifs de 60 ans et plus	15,8	11,7	1,6	4,3	0,3
<b>Diplôme de fin d'études</b>					
Pas de diplôme	12,8	6,0	1,4	3,7	1,6
Certificat d'études	25,4	15,0	3,5	6,9	2,0
Brevet ou CAP	38,1	30,3	8,0	10,5	5,9
Bac et études supérieures	51,8	44,5	9,6	19,8	7,6

Une réserve doit d'abord être émise à propos du tableau de résultats : les trois premières colonnes concernent les mêmes activités (visite de musée, visite d'exposition, pratique de peinture, de sculpture, de gravure), alors que les deux dernières confondent toutes les pratiques (poésie, littérature, peinture, sculpture, gravure, poterie, céramique, reliure, théâtre, danse). Les données ne sont donc pas réellement homogènes. En effet, certaines activités impliquent presque nécessairement l'activité collective, telle la danse. Ensuite, la pratique de la littérature ne semble pas assimilable à celle de la peinture ou de la reliure.

L'examen du tableau nous indique que toutes les formes d'activité sont liées au niveau du diplôme possédé (encore que les résultats ne tiennent pas compte, à niveau égal, des différentes filières et du type de diplôme).

Il faut au moins le brevet ou un CAP pour que le taux d'activité, quel qu'il soit, dépasse la moyenne générale. De plus, on s'aperçoit que la forme individuelle des activités (sous forme soit de visite, soit d'une pratique personnelle) exige un niveau de diplôme supérieur à celui de la pratique collective, socio-culturelle, de ces mêmes activités.

La forme individuelle serait donc comme un parachèvement, comme une forme

supérieure, du point de vue culturel, de l'activité collective. On peut faire l'hypothèse que la forme collective et organisée est nécessaire quand les individus n'ont pu acquérir, par les effets directs et indirects de la formation scolaire, les moyens, les règles, usages et codes correspondants à l'activité pratiquée. Si cette hypothèse se trouvait confirmée, il resterait cependant deux problèmes :

1) Comment se fait-il que certains individus dont le niveau scolaire est bas ont une pratique individuelle ? La forme collective est-elle un passage obligé vers la forme individuelle ?

2) Les individus qui utilisent d'abord la forme collective, aboutissent-ils tous à la forme individuelle, ou bien la forme socio-culturelle peut-elle constituer un aboutissement en elle-même ?

Le cas des agriculteurs exploitants est intéressant de ce point de vue : aucun d'entre eux ne pratique individuellement une activité littéraire ou artistique. Leur handicap scolaire et culturel, leur distance intellectuelle, matérielle et spatiale par rapport aux modèles de comportements cultivés, artistiques, imposent à la minorité d'exception (1,2 %) de passer par un cadre organisé, seul susceptible de leur apprendre les règles matérielles, sociales et culturelles nécessaires à la pratique d'une activité littéraire ou artistique. Il serait important de connaître, d'une part, la nature particulière des règles et usages qui leur sont transmis, la pédagogie correspondant à leur acquisition et la modalité particulière des pratiques qui en découlent, d'autre part, les caractéristiques psychosociologiques de cette minorité d'agriculteurs qui manifeste des conduites atypiques par rapport à leur catégorie d'appartenance.

Les résultats figurant sur le tableau ci-dessus conduisent à d'autres réflexions. Si l'on ne considère d'abord que la diffusion culturelle, on voit que la visite du musée est toujours plus fréquente que celle d'une exposition au sein de chaque catégorie sociale. En tant que lieu consacré et légitimement dépositaire des œuvres consacrées on comprend que le musée attire d'abord, plutôt que les expositions dont les règles de choix des artistes exposants et des œuvres exposées échappent à un entendement non averti (1).

Si le taux de fréquentation des musées et des expositions croît avec l'appartenance à des catégories sociales plus élevées et avec le niveau scolaire, leur rapport n'est pas constant.

Le rapport est de 0,9 entre ceux des cadres supérieurs, professions libérales, patrons de l'industrie et du commerce qui vont au musée et ceux qui vont aux expositions ; il passe à 0,8 chez les cadres moyens, 0,6 chez les employés, 0,4 chez les ouvriers spécialisés, manœuvres et personnel de service : à l'intérieur même des activités de diffusion, l'appartenance sociale conduit à une différence non négligeable de comportements, ce qui tend à confirmer l'analyse donnée plus haut. Ce phénomène est

(1) Sur ces points, les études menées sous la direction de P. BOURDIEU ont apporté des éléments importants. Cf. "L'amour de l'art", Paris, Ed. de Minuit, 1966, de P. BOURDIEU et A. DARBEL, par exemple.

lié au niveau de diplôme obtenu, puisque plus celui-ci augmente, plus le taux de ceux qui vont au musée tend à rejoindre celui de ceux qui fréquentent les expositions de peinture.

Si l'on considère maintenant la pratique privée ou organisée de la peinture, de la sculpture ou de la gravure, on s'aperçoit qu'elle n'est pas directement liée à la fréquentation des musées et expositions. Le rapport entre le taux de pratique personnelle et de visite de musée d'une part, et le taux de visite d'exposition d'autre part, se traduit de la manière suivante :

	Pratique/musée	Pratique/exposition
Agriculteurs exploitants	0	0,0
Patrons, industrie, commerce	0,6	0,6
Cadres sup., prof. libérales	0,8	0,14
Cadres moyens	0,31	0,36
Employés	0,10	0,15
Ouvriers qualifiés, contremaîtres	0,24	0,38
O.S., manœuvres, pers. service	0,20	0,44
Pas de diplôme	0,10	0,23
Certificat d'études	0,13	0,23
Brevet ou CAP	0,20	0,26
Bac et études supérieures	0,18	0,21

Ce tableau ne nous permet pas de savoir si ce sont les mêmes individus qui ont, en même temps, une activité personnelle d'art plastique et une fréquentation des œuvres, bien qu'en toute logique cela puisse être supposé.

Il ressort que la pratique d'un art plastique accompagne toujours moins d'un sur deux des visiteurs de musée ou d'exposition, quelle que soit la catégorie sociale du sujet. Mais la pratique d'un art plastique est toujours plus liée à la visite d'exposition qu'à celle du musée.

Autrement dit, il semble bien que l'on puisse faire l'hypothèse, qui resterait à vérifier par une enquête systématique, que les règles et modèles de comportement qui président à la pratique d'un art et à la visite d'expositions s'impliquent mutuellement, et seraient relativement indépendants de ceux régissant la fréquentation des musées. Il semblerait que l'une des activités de diffusion, et non l'autre, soit liée à une activité socio-culturelle. Ceci, cependant, ne serait pas également vrai pour toutes les catégories sociales.

Si l'on tente de généraliser ces réflexions, on peut dire que l'activité de diffusion

doit bien être distinguée de l'activité socio-culturelle, et que, d'autre part, il faut procéder à une distinction à l'intérieur des activités de diffusion correspondant à des démarches différentes et dont il faudrait différencier les règles pour les publics psychosociologiquement définis. Enfin, on peut remarquer que l'articulation entre ces types d'activité correspond à des mécanismes psychosociologiques distincts selon la façon dont ils s'intègrent dans la démarche de catégories sociales distinctes.

On peut penser que cette articulation prend son sens dans le cadre des aspirations sociales et culturelles de catégories sociales et culturelles données, dans une logique de mobilité sociale et culturelle. Les moyens subjectivement et objectivement nécessaires à chaque catégorie sociale, ou à certaines de leurs sous-catégories, se différencient selon leur acquis d'origine, leur position de départ, leur horizon subjectif et leur possibilité d'ascension objective.

Si l'on ne s'intéresse plus seulement aux arts plastiques, mais à l'ensemble des activités socio-culturelles, le calcul du rapport entre le taux de pratique organisée (M.J.C., Clubs, ateliers, etc.) et le taux de pratique individuelle privée apporte des indications intéressantes. C'est dans la catégorie qui pratique le plus d'activités en général que la pratique collective est la plus élevée : les cadres moyens (1). Cette frange qualifiée des classes moyennes se distingue de façon nette de celle des employés, dont la pratique est nettement individuelle.

Taux : pratique organisée / pratique individuelle

#### CSP

Agriculteurs exploitants	0
Patrons, industrie, commerce	0,10
Cadres supérieurs, professions libérales	0,39
Cadres moyens	0,72
Employés	0,36
Ouvriers qualifiés, contremaîtres	0,12
O.S., manœuvres, personnel de service	0,37

Autrement dit, **l'utilisation différenciée et différentielle, par les publics, des activités socio-culturelles doit être rapportée aux différentes stratégies des différentes catégories sociales dans leur socialisation anticipée correspondant aux groupes sociaux de référence qu'ils se donnent dans le cadre de leurs aspirations à la mobilité sociale.**

La socialisation anticipée (selon un concept repris à R.K. MERTON) est donc permise par l'acquisition de nouveaux modèles de comportement et de pensée. L'A.S.C. correspondrait à une modalité possible de cette acquisition, donc à une formation. Les activités socio-culturelles, pour être comprises, doivent être considérées comme des activités de formation, au même titre que toutes les activités de formations existantes, pour pouvoir leur être comparées, et donc en être distinguées. L'animateur doit être considéré comme un formateur, pour pouvoir être comparé aux autres

(1) Des chercheurs ont mis l'accent sur la fonction qu'exercent les activités culturelles auprès des classes moyennes. Par exemple : J. ION, B. MIEGE, A.N. ROUX, "L'appareil d'action culturelle", Paris, Ed. Universitaires, 1974.

types de formateurs existants et donc en être distingué. Il faut comparer la particularité des publics de cette formation-là à celle des publics des autres formations existantes.

Ces considérations nous amènent à conclure sur les représentations des animateurs concernant leur propre activité.

A supposer que l'objet réel de l'A.S.C. soit celui contenu dans le discours des animateurs (la relation, la manière d'être, la prise de responsabilité), encore faudrait-il chercher en quoi l'activité d'animation le modifie concrètement. Cela revient encore à poser les activités d'A.S.C. comme des activités de formation.

D'autre part, selon que l'on aborde l'A.S.C. par les finalités que se donnent à eux-mêmes les animateurs ou par le contenu concret des activités d'animation, les projets de formation seront différents.

Dans un cas, on risque d'en rester à une perspective d'acquisition non contrôlable de "manières d'être". Dans l'autre, on se donne les moyens d'objectiver les véritables-usages, modèles culturels et sociaux, les contenus de savoir, savoir faire, connaissances, effectivement transmis au cours des différentes activités d'A.S.C.

Cette dernière démarche permettrait de favoriser la rationalisation du fonctionnement des activités d'A.S.C. et, par conséquent de la formation des animateurs eux-mêmes.

Elle impliquerait, cependant, une entorse aux représentations collectives des animateurs : de simple support ou moyen, l'activité deviendrait le processus même de l'A.S.C.

**Michel SIMONOT**

Maître-Assistant en Psychologie Sociale  
Université de Rouen

The first part of the paper is devoted to a description of the experimental apparatus and the method of measurement. The authors describe the use of a photoelectric cell to measure the intensity of light scattered by a solution of a substance. The apparatus consists of a light source, a scattering cell, and a photoelectric cell. The light source is a tungsten lamp, and the scattering cell is a glass cell containing the solution. The photoelectric cell is connected to a galvanometer, and the deflection of the galvanometer is measured. The authors describe the method of measuring the intensity of light scattered by a solution of a substance. The intensity of light scattered by a solution of a substance is measured by the deflection of the galvanometer. The authors describe the method of measuring the intensity of light scattered by a solution of a substance. The intensity of light scattered by a solution of a substance is measured by the deflection of the galvanometer.

Substance	Intensity of light scattered
Water	0.10
Alcohol	0.15
Glycerine	0.20
Carbon tetrachloride	0.25
Chloroform	0.30
Bromine	0.35
Iodine	0.40
Sulfur	0.45
Phosphorus	0.50
Mercury	0.55
Lead	0.60
Gold	0.65
Silver	0.70
Copper	0.75
Iron	0.80
Nickel	0.85
Zinc	0.90
Aluminum	0.95
Silicon	1.00

The second part of the paper is devoted to a discussion of the results of the experiment. The authors discuss the effect of the concentration of the solution on the intensity of light scattered. They find that the intensity of light scattered increases with the concentration of the solution. They also discuss the effect of the wavelength of the light on the intensity of light scattered. They find that the intensity of light scattered decreases with the wavelength of the light. The authors also discuss the effect of the temperature of the solution on the intensity of light scattered. They find that the intensity of light scattered increases with the temperature of the solution.

(1) See also *Journal of the American Chemical Society*, 48, 1000 (1926).



## ANIMATION ET VIE LOCALE

### STAGES I.N.E.P. POUR LES COMMUNES

Pour la quatrième année consécutive, l'Institut National d'Éducation Populaire a organisé des stages d'information à l'intention des élus, des personnels administratifs et techniques et des animateurs communaux. Ces stages de trois jours en week-end ont porté sur les problèmes d'ensemble d'une politique socio-éducative municipale ou sur tel point particulier : animation commerciale et voies piétonnières, comptes culturels communaux, équipements de proximité pour les loisirs des jeunes. D'autres stages, organisés en semaine, ont traité de la salle socio-culturelle polyvalente, sa conception et ses conditions de réalisation.

Pour 1977 sont programmés : un stage sur la politique socio-éducative municipale, un stage sur les espaces pour le jeu et trois stages sur divers équipements (maison des enfants, salle polyvalente, structures mobiles d'animation).

#### 1 - Définir et appliquer une politique socio-éducative dans la commune

Du vendredi 18 au dimanche 20 juin 1976.

Au programme :

- . Bilan d'une politique à travers les comptes communaux.
- . Le champ des activités socio-éducatives et socio-culturelles.
- . Programmation des équipements collectifs et adaptation au cadre urbain (équipements traditionnels ou novateurs, banalisés, polyvalents, ouverts, intégrés, centraux, périphériques, éclatés).
- . Compétences ministérielles, procédures administratives et sources de financement.
- . Animation avec ou sans animateurs — Historique de la fonction, types d'animateurs, formation, statut professionnel.

Ces journées d'information auront lieu après les élections municipales de mars 1977. Avec les changements d'équipe ou les nouveaux départs dont les élections sont l'occasion, il a paru utile de donner une vue d'ensemble des problèmes que pose l'action socio-éducative et socio-culturelle dans le cadre communal.

## 2 - Les espaces pour le jeu : Jardins publics, Parcs, Plaines de jeux, Terrains d'aventure, Centres aérés.

Du jeudi 20 au samedi 22 octobre 1977.

Au programme :

- . Place des espaces pour le jeu dans une programmation d'ensemble des équipements de loisirs d'une commune.
- . Compétences ministérielles et réglementations.
- . Aménagement des espaces et équipement en matériel.
- . Coûts et financements.
- . Formes d'animation adaptées aux diverses sortes d'espaces (en particulier, animation des terrains d'aventure).

Les journées organisées en novembre 1976, en partie sur le même thème, ont montré l'utilité d'apporter des réponses pratiques (ce qui ne se ramène pas à de simples recettes) aux questions que se posent tous ceux qui ont une responsabilité dans la réalisation et le fonctionnement des espaces de jeu.

Des journées sont dès maintenant prévues pour le début de 1978 sur les Centres de loisirs sans hébergement, Maisons de l'Enfance et Locaux collectifs résidentiels.

## 3 - Stages sur divers équipements

3.1. Étude pour un projet de «Maison des enfants»,  
du lundi 18 au samedi 23 avril 1977.

3.2. Du gymnase à la salle polyvalente,  
du lundi 9 au samedi 14 mai 1977.

3.3. Structures mobiles d'animation,  
du lundi 20 au samedi 25 juin 1977.

## OU Y A-T-IL DES TERRAINS POUR L'AVENTURE ?

La meilleure manière de se faire une opinion sur les terrains d'aventure est encore d'aller en visiter un et de rencontrer la municipalité, l'instance gestionnaire et les animateurs. A toutes fins utiles, nous donnons une liste de terrains pour l'aventure connus des Services de la Jeunesse et des Sports et fonctionnant fin 1976.

ANTONY, 6 rue du Moulin, 9 000 m<sup>2</sup>, gestion municipale.

BELFORT Résidences, 1 000 m<sup>2</sup>, gestion par association.

BORDEAUX Docks, 76 rue Joséphine, 1 000 m<sup>2</sup>, association locale.

CANNES (RANGUIN), Avenue de la Borde, 10 000 m<sup>2</sup>, gestion M.J.C.

ORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS..

ÉVRY Champtier du Coq, 7 500 m<sup>2</sup>, gestion association de prévention.  
 HUNINGUE (Haut-Rhin), rue de l'Abattoir, 1 500 m<sup>2</sup>, association locale.  
 LILLE Dondaines, 2 000 m<sup>2</sup>, gestion association locale.  
 ORSAY (Essonne), 6 000 m<sup>2</sup>, gestion association locale.  
 PARIS 19ème, rue du Pré Saint-Gervais, 1 800 m<sup>2</sup>, association locale.  
 PARIS 20ème, rue des Orteaux, 2 000 m<sup>2</sup>, association locale.  
 STRASBOURG, rue du Rhin tortu, 3 000 m<sup>2</sup>, gestion par M.J.C.

Plusieurs communes signalent des espaces de jeu sur lesquels un coin est réservé pour des activités Robinson ou terrain d'aventure. Ainsi :

LAVAL (ZUP Saint-Nicolas), LILLE (Résidence La Briquetterie), PAU (L'Ousse des Bois), VAL D'YERRES dans l'Essonne.

Il existe au moins une dizaine de terrains en projet susceptibles de fonctionner en 1977.

Rémi DUJARDIN.

## AUDIO-VISUEL ET ANIMATION

### COLLOQUES ET SALONS

La Grande Presse a rendu compte en son temps du **Colloque d'Istres** sur « Vidéo et communication locale » (ainsi « Le Monde » du 4 juillet 1976) et la revue spécialisée « SONOVISION » lui consacre 6 pages de son numéro de novembre 1976.

Le Colloque a débattu de la notion d'un service public audio-visuel se concrétisant par exemple, à l'échelon local, par la mise en place de centres de ressources audio-visuelles et a recherché les moyens de permettre aux associations et autres membres de la population de maîtriser les matériels légers et de trouver leur mode propre d'expression. L'ambiguïté d'un monopole d'État qui ne va pas forcément dans le sens du service public, la difficulté de décentraliser la décision et non pas seulement de déconcentrer les moyens, les contradictions entre les contraintes de l'apprentissage et la spontanéité de l'expression, l'improbable complémentarité de la vidéo légère maîtrisée et de la télévision de masse subie, tout cela a émergé, semble-t-il, au cours du Colloque d'Istres. On ne pouvait naturellement pas en attendre de réponses-miracles.

Réservé aux spécialistes, le **deuxième VIDCOM**, Marché International de la Vidéo-communication qui s'est déroulé en septembre 1976 à Cannes, intéresse néanmoins le monde de l'Animation. Une des conférences qui figuraient à son programme portait sur « La vidéo-animation : des mythes aux réalités ». La revue SONOVISION, qui rend compte du VIDCOM dans son numéro de novembre 1976, mentionne une intervention de Pierre Schaeffer, ancien directeur du Service de la Recherche de l'O.R.T.F., dénonçant les usages abusifs de l'image et rappelant les possibilités négligées de la radio dans les tâches d'animation culturelle. Il est bien exact que, dans un bon nombre de vidéogrammes, l'image n'apporte pas grand'chose, mais cette insignifiance de l'image n'est-elle pas la part de défaite que l'on rencontre inévitablement dans la difficile lutte pour l'expression. Pour l'animateur, l'important est que cette lutte ait lieu.

Du 2 au 8 octobre 1976, le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) a organisé à **THONON** un colloque sur « La science et l'image » qui a surtout réuni des ethnologues et des sociologues et du 5 au 14 novembre, à Paris, le Service d'Étude, de Réalisation et de Diffusion de Documents Audio-Visuels du C.N.R.S. réalisait les Premières Rencontres Internationales de l'Audio-Visuel Scientifique. Des manifestations complémentaires étaient consacrées aux émissions scientifiques de télévision et au film scientifique. La science et ses images font partie du paysage quotidien des jeunes et des adultes de notre temps.

En octobre également, l'Association des «Gens d'image» tenait à la Pédagothèque, à Paris, une rencontre sur «L'audiovisuel et les profanes» au cours de laquelle plusieurs expériences d'intervention audiovisuelle ont été présentées. Une animation audio-visuelle en milieu scolaire montre la difficulté de choisir entre un laisser-faire peu efficace et une «canalisation» de la spontanéité trop déformante. L'animateur du centre audiovisuel d'un collège privé signale que l'on peut passer à côté d'une véritable pédagogie de l'audio-visuel si l'on se contente d'illustrer des cours traditionnels par des diapos, des films ou des vidéogrammes, ou encore si l'on utilise la formule du ciné-club, sans faire entrer les élèves dans la pratique de la fabrication et du montage des images et des sons.

### LE CINÉMA D'INTERVENTION SOCIALE

La revue *Informations Sociales*, éditée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, a consacré son numéro 5-6 de 1976 à «L'audiovisuel au service de l'information sociale» et y publie un article d'une vingtaine de pages de Guy GAUTHIER, déjà paru dans la peu accessible «Revue Française des Affaires Sociales». L'auteur est enseignant à Paris VII et membre de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente.

Sous le titre «Le Cinéma d'intervention sociale», Guy GAUTHIER remonte d'abord aux origines du cinéma qui semblent l'avoir voué à la fiction et rendu impropre à toute fin proprement documentaire (Pierre EMMANUEL, président de l'Institut National de l'Audio-Visuel, rappelait récemment, lors des Rencontres Internationales de l'Audio-Visuel Scientifique, que l'image a partie liée avec l'imaginaire et qu'elle ne peut récuser ses relations avec le sensible). L'engrenage a produit le film d'auteur et le film d'acteurs. Robert FLAHERTY, John GRIERSON, Alexandre MEDVEDKINE, sont des exceptions.

La double révolution technique qui a permis, d'une part la prise de son synchronisée avec l'enregistrement de l'image, et d'autre part la diffusion de masse par télévision, a bouleversé les règles du jeu. On a cru un moment au «cinéma-vérité», mais surtout on a assisté à la naissance du «direct». Armés pour témoigner du réel, le cinéma et la télévision pouvaient faire mieux que d'informer un public passif : ils pouvaient l'inciter à se changer.

Guy GAUTHIER relate les expériences canadiennes du Bas Saint Laurent-Gaspésie, du «Groupe de Recherche Sociale» et de «Société Nouvelle», dans lesquelles le film fait l'objet d'une utilisation concertée et rationnelle comme instrument d'animation sociale. Ainsi, de 1964 à 1966, pour poser et tenter de résoudre le problème de l'aménagement économique et social du secteur rural et maritime de Gaspésie, la population s'exprime elle-même devant la caméra, les films circulent entre localités et remontent jusqu'aux autorités. Mais avec le temps, l'auteur reprend une place de plus en plus grande dans la réalisation des films. Cela n'empêche pas des réussites que l'on connaît même en France, en particulier sur les problèmes de rénovation urbaine et d'urbanisme («La Petite Bourgogne», la série «Urbanose» et la série «Urba 2 000») et sur les pro-

blèmes féminins, avec des films réalisés par des femmes («En tant que femmes»). Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'existence de l'Office National du Film Canadien, service public financé presque entièrement par le budget fédéral. Au Québec, pour des actions d'intervention sociale, la vidéo a souvent pris le relais du cinéma, en particulier grâce au «Vidéographe» de Montréal qui a donné l'idée des Centres de ressources audio-visuelles qui commencent à se développer en France.

Pour la France, Guy GAUTHIER situe les films de Chris MARKER (Grève de Rhodioceta, Affaire Lip) et du CREPAC-SCOPCOLOR avec Roger LOUIS (magazine filmé «Certifié exact»), comme typiques d'une démarche d'intervention sociale. Définissant le cinéma et la vidéo d'intervention sociale comme des moyens d'agir sur la société par l'intermédiaire des groupes et avec leur participation, l'auteur montre en quoi ils se distinguent du cinéma ordinaire et de la télévision de masse, qui ont bien sûr un impact social important. Se dégageant beaucoup plus du rêve que le cinéma, ils n'ont pas non plus à séduire le «public moyen» de la télévision. G. GAUTHIER aboutit à une définition plus complète du film d'intervention sociale : «un film produit par une collectivité, avec un objectif précis, soit pour stimuler sa réflexion, soit pour modifier le comportement des autres, et diffusé en dehors des circuits traditionnels, accompagné d'une documentation, auprès de petits groupes qui s'en servent de point de départ pour un débat». On peut appliquer la même définition au vidéogramme d'intervention sociale.

Pour terminer, Guy GAUTHIER se demande dans quels cas et sous quelles conditions le film et la vidéo d'intervention sociale peuvent contribuer à un changement social véritable et il conclut : «De toute façon, le film d'intervention sociale ne peut être considéré comme un produit audio-visuel traditionnel. S'il mobilise une collectivité du tournage à la diffusion, il sera autre chose que ce produit de pur divertissement marqué dès ses origines par les maléfices de la fascination».

### POUR UNE PÉDAGOGIE DE L'AUDIO-VISUEL

Ce titre est celui d'un ouvrage réalisé par Alain BERGALA et publié à la fin de 1975 par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente dans la collection «Les Cahiers de l'Audio-Visuel». La période actuelle voit se développer une pratique de l'audio-visuel que divers centres de ressources dotés de matériels peuvent faciliter, une réflexion pédagogique nourrie par l'expérience est donc tout à fait bienvenue.

L'auteur a participé comme animateur à une expérience d'initiation à l'audio-visuel qui s'est déroulée sur une année, avec toutes les classes de 6ème, dans le Collège d'Enseignement Secondaire de Yerres (Essonne) qui est un C.E.S. expérimental. L'initiation était mise en oeuvre par une équipe comportant des professeurs du C.E.S. et des animateurs spécialisés en audio-visuel. Elle comportait un cours et des ateliers. Le cours, suivi par tous les élèves de 6ème, a abordé l'image isolée, les séquences d'images, l'étude d'une bande dessinée et des réalisations audio-visuelles autour d'un thème commun. Les ateliers portaient sur le roma-photo, le cinéma, le cinéma d'animation, le montage diapos et la vidéo.

Alain BERGALA, après la description « pas à pas » de l'expérience, en présente les objectifs et les méthodes pédagogiques. Sa recherche doit beaucoup aux travaux théoriques sur la sémiologie et les langages, en particulier à ceux de Roland BARTHES et de Christian METZ. La démarche adoptée vise à dépasser la simple maîtrise technique des média pour déboucher sur les questions essentielles touchant au sens social des pratiques, aux normes esthétiques dominantes que l'on adopte généralement sans hésiter. Par rapport aux messages audio-visuels, il y a toujours la tentation, pour l'éducateur, de brûler l'étape des formes de l'expression pour déboucher, tout de suite, sur les contenus. La méthode proposée tend à dégager les différents codes du langage audio-visuel et pas seulement à démonter les procédés de fabrication de l'image et du son.

Il semble qu'Alain BERGALA mise beaucoup plus dans sa pédagogie sur le développement d'une perception critique de l'audio-visuel que sur la généralisation d'une démarche créative que les conditions actuelles de la vie sociale rendent particulièrement difficile. Cela ne veut pas dire que les élèves ne produiront rien par eux-mêmes, bien au contraire, mais que la créativité n'est pas l'objectif prioritaire de sa démarche. N'oublions pas qu'elle s'adresse à l'ensemble des élèves de 6ème d'un C.E.S., c'est-à-dire un échantillon très représentatif du public de masse de la bande dessinée, de l'affiche et de la télévision.

### A L'ÉTRANGER

En Angleterre, la chaîne de télévision commerciale I.T.V., qui tire les trois-quarts de ses recettes de la publicité (les deux chaînes T.V. de la B.B.C. vivent seulement de la redevance), a été mise en demeure par un annonceur américain « d'améliorer » ses programmes. D'autres annonceurs ont fait chorus, menaçant l'I.T.V. de représailles si elle ne diffusait pas, aux heures de grande écoute, des programmes « populaires » pour mieux supporter la publicité. Quelle peut bien être la définition de ce caractère « populaire », quelles relations avec culture populaire et éducation populaire ? (*Sonovision Hebdo*, 25.11.1976).

Des Québécois terminant un stage de trois semaines en France sur l'utilisation des techniques audio-visuelles ont constaté que l'audio-visuel n'est pas encore entré dans les moeurs françaises. Le monopole étatique sur la radio et la télévision y est certainement pour quelque chose. Les Américains que sont aussi les Québécois s'étonnent de la rareté des moyens audio-visuels mis à la disposition de la population, à commencer par le téléphone (cf. article de Denis THIBAUT dans *Sonovision* de novembre 1976).

Il est vrai que l'on est loin, dans notre France de 1976, où un poste de télévision sur cinq seulement reçoit la couleur, de l'équipement d'un pays comme les États-Unis où plus de douze millions de licences ont été délivrées pour des postes de radio émetteurs-récepteurs qui dotent leurs possesseurs d'une sorte de téléphone hertzien pour communiquer entre eux. Nous n'en sommes pas là (cf. article de Jean d'ARCY, « Le Canal des citoyens américains », *Le Monde*, 28.11.1976).

Rémi DUJARDIN

FORMATION ET ANIMATION
------------------------

*Dans les numéros 4, 10 et 11 des Cahiers de l'Animation, nous avons publié des informations sur certaines formations à l'animation organisées par des Universités : Paris V (Sorbonne), Paris VIII (Vincennes), Paris XIII (Villetaneuse), Université de Provence.*

*Dans l'espoir de tenir à jour un tableau complet du rôle que prennent les Universités dans la formation des animateurs ou des agents culturels, nous présentons ci-dessous des informations sur les actions entreprises par l'Université des Langues et Lettres de Grenoble (Grenoble III, en accord avec Grenoble II). (1)*

### I - Organisation pédagogique et administrative

La M.S.T. (Maîtrise des Sciences et Techniques) forme un ensemble de 4 années : 2 années de 1<sup>er</sup> cycle (certificat préparatoire) et 2 années de 2<sup>e</sup> cycle. Les étudiants ont la possibilité de poursuivre par un D.E.A. (Diplôme d'Etudes Approfondies) de 3<sup>e</sup> cycle "information et communication".

La maîtrise comporte 2 options :

- A - animation culturelle
- B - communication audio-visuelle.

L'organisation matérielle de l'enseignement incombe à l'Université des Langues et Lettres (Grenoble III) : tous les enseignements se déroulent dans ses locaux et la plupart des enseignants, permanents ou non, appartiennent à cette Université.

Le Département "Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication" est rattaché à l'Institut de l'Expression et de la Communication de l'U.E.R. de Lettres.

Au sein de l'U.E.R. fonctionne également, en liaison étroite avec la Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication, l'E.S.E.A. (Enseignement Spécial d'Expression et d'Animation), fondé en 1970, qui est à l'origine de la création de la Maîtrise. L'E.S.E.A. organise au titre de l'Education Permanente plusieurs stages

(1) Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication. B.P. 25 X Centre de Tri. 38040 GRENOBLE CEDEX.



INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS

et cycles débouchant sur un diplôme d'Université ou des équivalences d'unités de valeur du C.A.P.A.S.E.

Sous la responsabilité des Conseils et des Présidents de Grenoble II et Grenoble III, les organes suivants sont chargés de l'organisation de l'enseignement :

- le "Collectif Pédagogique", émanation des différents regroupements sectoriels d'enseignants,
- le "Conseil de Gestion" où étudiants et enseignants sont représentés.

Un Conseil de Perfectionnement, regroupant des personnalités du secteur public ou privé intéressées aux problèmes de communication, se réunit deux fois par an et donne son avis sur les grandes orientations.

La formation est confiée à :

- une équipe d'enseignants permanents : sociologie, économie, jeu dramatique, techniques d'expression, réalisation audio-visuelle ;
- divers enseignants (permanents et surtout vacataires) des Universités de Grenoble II et III intervenant de façon plus occasionnelle (anglais, techniques d'expression, science politique, sciences économiques, psychologie, histoire des courants esthétiques, dramaturgie et théâtre, édition, etc...) ;
- des responsables d'ateliers (photo, vidéo, diaporama, son, cinéma) ;
- des intervenants extérieurs, professionnels spécialisés dans diverses techniques de production ou formateurs.

Depuis peu, des locaux spécialisés et équipés ont été mis à la disposition de la Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication qui, cependant, n'en a pas l'utilisation exclusive.

*Organisation de l'enseignement :*

- **Le Certificat préparatoire** est un enseignement associé à un D.E.U.G., il représente un volume hebdomadaire horaire assez faible (environ 10 heures). S'adressant à un public divers, il vise une initiation ou une mise à niveau et accorde une place importante aux apports d'information. Les contenus, comme en maîtrise, s'organisent autour de trois pôles : techniques d'expression et d'animation, sciences sociales, audio-visuel.
- **La Maîtrise** : étalée sur deux ans, elle requiert des étudiants une présence importante, 25 heures hebdomadaires pendant 60 semaines. La spécialisation est progressive. La première année, constituée surtout de cours fondamentaux et d'ateliers de formation technique, est largement commune aux deux options. En deuxième année, les cours et surtout les travaux de réalisation spécialisent nettement les étudiants.

## II - Orientations pédagogiques : les trois pôles de la formation.

1) "*LES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES* constituent un des pôles essentiels de la formation. La sociologie, les sciences économiques, la science politique, mais aussi la sémiologie et la psychosociologie sont, dans toutes les années d'enseignement, considérées comme des disciplines fondamentales non pas parce qu'elles donnent des savoirs tout constitués ou des méthodes passe-partout, mais :

1.- parce qu'elles fournissent des instruments d'analyse de la réalité sociale dans laquelle se développent des opérations d'animation ou des réalisations audio-visuelles.

2.- parce qu'elles contribuent très étroitement à l'élaboration méthodique de documents audio-visuels.

3.- parce qu'elles permettent d'éprouver, de façon critique, les idéologies foisonnantes du champ de la communication.

Il ne s'agit pas de former des sociologues ou des sémiologues spécialisés dans l'audio-visuel ou dans l'animation : les sciences sociales et humaines constituent dans notre perspective des outils de pensée indispensables pour tout réalisateur ou tout animateur soucieux d'apprécier le contexte social dans lequel le produit ou l'opération qu'il prépare s'insère et les effets sociaux qu'ils provoqueront.

En ce sens, nous ne suivons pas les orientations d'autres enseignements existants :

— que ce soit dans les Universités où la psychosociologie tient une place centrale et démesurée,

— que ce soit dans l'éducation populaire et la formation permanente, où le travail par thèmes, présenté comme pluridisciplinaire, aboutit à ne retenir des sciences sociales que des aspects épars ou des résultats bruts, non réfléchis.

2) "*LES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES* constituent le deuxième pôle de la formation en Maîtrise. L'enseignement des techniques audio-visuelles ne se propose pas de former des techniciens étroitement spécialisés (preneur de son, cameraman, script, éclairagiste, bruiteur, dialoguiste, etc...) pour l'industrie cinématographique, les sociétés de télévision ou de radio, qui sont d'ailleurs formés dans des écoles spécialisées. L'objectif est de former plus spécifiquement à la "réalisation" avec ce que ce terme implique de connaissances plus larges et de pratiques plus diversifiées quoique moins approfondies techniquement.

Cette formation à la "réalisation" prend deux aspects :

— Le premier aspect concerne la "manipulation pratique" des outils audio-visuels, du "hardware". En effet, un minimum de connaissances dans ce domaine est impératif pour qui prétend plus tard, soit "réaliser" des produits, soit travailler en étroite collaboration avec une équipe de techniciens spécialistes.

Cet enseignement a demandé la mise en place d'ateliers et de studios : studio de

prise de vue (photo, vidéo, cinéma), studio de montage diaporama, studio d'enregistrement et de montage son, atelier de cinéma d'animation, atelier de graphisme, laboratoire photo.

— L'autre aspect de l'enseignement pratique porte sur la méthodologie de réalisation (c'est-à-dire sur l'écriture audio-visuelle : écriture de scénario, méthode de découpage, méthode d'enquête, technique d'interview, technique de montage, etc...). Cet enseignement déterminant se concrétise autour de réalisations qui, en majeure partie, ne sont pas des "exercices de style" à usage interne, mais des "commandes" émanant d'organismes locaux, ceci à seule fin de placer les étudiants-réalisateurs en situation réelle.

Ces deux aspects, l'un portant sur la "méthodologie de la réalisation", l'autre sur la "manipulation des outils", celui-là succédant à celui-ci, exigent des étudiants candidats à l'entrée directe en 1ère année de Maîtrise une pratique antérieure suffisante, dont ils doivent fournir des éléments d'appréciation.

### 3) "LES TECHNIQUES D'EXPRESSION ET D'ANIMATION"

L'expression corporelle, les méthodes de communication écrite et orale, les méthodes de travail en groupe, le jeu dramatique, constituent le troisième pôle de la formation dispensée à la Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication. Elles concernent, avec des modulations bien évidemment, aussi bien les futurs animateurs culturels que ceux qui se destinent à la communication audio-visuelle.

Ce choix mérite des explications complémentaires :

— pour des animateurs culturels qui entendent ne pas rester des gestionnaires, la possibilité de réaliser des montages dramatiques sur des situations locales ou autres est facile à justifier. Mais la maîtrise des techniques de dramatisation est également utile aux réalisateurs audio-visuels qui ont, en permanence, à faire face à des problèmes de représentation, donc de mise en scène.

— Le travail en petits groupes est un aspect important de l'activité en Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication. Ceci admis, il est un risque à éviter : tout centrer sur le groupe, de telle sorte que l'effort individuel — ou plutôt le fait de s'impliquer personnellement dans un travail et d'en assumer la responsabilité — disparaisse. C'est pourquoi le travail en groupes, à la différence de pratiques courantes en formation permanente, ne saurait avoir un caractère exclusif.

— De même, la tentation est grande de tout ramener à l'expression orale et aux discussions de groupes, en négligeant l'expression écrite qui pourtant aide à l'articulation rigoureuse de la pensée. En Maîtrise, les exercices et travaux écrits gardent donc une place importante.

— Enfin, on doit insister sur le fait que toutes ces méthodes de communication ne se justifient pas par elles-mêmes. Elles ne valent qu'en fonction de travaux précis, situés socialement. Sinon, cela revient à "les faire tourner à vide", à admettre qu'elles sont valables tous azimuts, à mettre l'accent uniquement sur la forme et non sur le contenu.

Ces trois pôles sont organiquement liés. Sciences Sociales et Humaines, Formation Technique Audio-Visuelle et Techniques d'Expression et d'Animation ne sont pas des caissons étanches. Notre volonté est d'assurer leur liaison et d'éviter leur confusion. Atteindre cet objectif ne va pas de soi, et les balbutiements des sciences de la communication ne sont pas étrangers à cette difficulté. Toutefois, l'équipe pédagogique qui regroupe en son sein des personnes d'expérience diversifiée, s'est donnée différents moyens afin d'éviter la juxtaposition de ces trois pôles, notamment :

- l'organisation de travaux dirigés d'analyse de produits audio-visuels, d'opérations d'animation ou de politiques de communications, auxquels participent des spécialistes de ces différentes disciplines ;
- l'utilisation dans les réalisations des outils d'analyse proposés par les sciences sociales et humaines (enquête préalable, analyse des effets sociaux produits...).

Les réalisations sont en prise avec la réalité. Pendant le temps de formation, les travaux pratiques effectués par les étudiants ne sont pas simples exercices se suffisant à eux-mêmes ; ils doivent correspondre à une "demande sociale".

Il ne s'agit pas de refuser par principe les produits de fiction, mais de prendre garde à ce que les réalisations :

- 1) répondent à la demande d'un organisme précis (institution de formation, organisme d'action culturelle, service officiel...) et,
- 2) soient destinées à un public bien défini, de telle façon qu'une analyse des effets produits puisse être tentée.

Cette orientation amène la Maîtrise des Sciences et Techniques de la Communication à passer des accords avec les organismes précités, accords permettant de garantir les exigences strictement pédagogiques." (1)

### III - Les étudiants

La moitié des étudiants de maîtrise est en formation initiale, l'autre moitié est constituée de professionnels aux expériences les plus diverses (2). Un petit nombre d'indemnités pour perte de salaire (environ 2 000 F mensuel en 76) sont affectées à la M.S.T.

En principe, il faut un D.E.U.G. pour accéder à la M.S.T., mais certaines dérogations ont été admises par le Secrétariat d'Etat aux Universités (diplômes d'assistant

(1) Extrait de la brochure de présentation

(2) Ainsi, en 1976 : des directeurs de M.J.C., des instituteurs, une chargée de relations publiques, des enseignants du secondaire, un éducateur, un documentaliste, un décorateur de théâtre, une réalisatrice radio, une animatrice de maison de l'enfance, un professeur d'éducation physique, un responsable de service audio-visuel d'université, un enseignant dans un centre de formation d'éducateurs, une responsable départementale des C.E.M.E.A., un conseiller technique et pédagogique jeunesse et sports.

social, d'éducateur spécialisé, de professeur d'éducation physique).

A la rentrée 76-77, on comptait :

- 80 étudiants dans les 2 années de certificat préparatoire
- 35 étudiants en 1ère année M.S.T.
- 30 étudiants en 2ème année M.S.T.
- et une vingtaine en 3ème cycle.

Les débouchés ne sont pas assurés automatiquement, mais simplement favorisés par l'insertion de la M.S.T. dans les milieux professionnels, par les stages, ainsi que par les diverses opérations que les étudiants sont amenés à entreprendre à la demande d'organismes privés ou publics, pendant leur formation.

Chantal GUERIN

## VIE DES ASSOCIATIONS

### LES ASSOCIATIONS DANS LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI

« Le législateur prévoyait-il, il y a soixante-quinze ans, l'essor qu'a pris le mouvement associatif dans la seconde moitié du siècle et tous les usages qui sont faits aujourd'hui d'une forme d'activité longtemps tenue en lisière, voire persécutée ?

Les raisons pour lesquelles le Pouvoir se méfiait au siècle dernier de l'action concertée de citoyens motivés en dehors des institutions officielles ont disparu. Mais il se produit d'autres causes de malentendus en même temps que grandissent le nombre (1), la variété et la taille des organismes qui se placent sous le régime institué par la loi du 1er Juillet 1901.

Cette loi est d'une extrême souplesse et elle résiste bien à l'épreuve du temps. Mais ses applications posent sans cesse des problèmes nouveaux qui appellent des solutions bien étudiées.

Il s'agit moins désormais de développer le mouvement associatif en quantité, que d'accroître la qualité et la force de ses meilleurs éléments ».

C'est par ces paroles que M. François BLOCH LAINE ouvrait le colloque de l'Association pour le Développement des Associations de Progrès, à Reims, les 26 et 27 Novembre 1976, en rappelant ce que les associations apportent ou peuvent apporter à la Société d'aujourd'hui, ce qu'elles attendent pour cela des pouvoirs publics, ce qui ne dépend que d'elles-mêmes.

Les débats qui réunissaient 200 représentants d'associations à but non lucratif de tous domaines (éducation, jeunesse, action sociale, action culturelle) se sont organisés autour de trois thèmes.

---

(1) Durant 100 jours des mois de Mars, Avril, Mai, Juin 1976, se sont déclarées au Journal Officiel, 7594 associations nouvelles, soit une moyenne de 76 par jour. Il semble que progressent surtout, selon J.F. Canto :

- certaines associations du secteur sportif : associations sportives locales multisports et associations sportives spécialisées (cyclisme, hippisme) ;
- les associations liées au logement et à l'habitat ainsi que les associations écologiques et de sauvegarde de l'environnement ;
- les associations du secteur « santé-action sociale » et surtout les clubs du 3e âge.

A noter — toujours selon J.-F. Canto — que dans ces déclarations officielles, les mots « socio-culturel » ou « socio-éducatif » se retrouvent dans seulement 2 % des nouvelles déclarations d'associations de même que le mot « éducation populaire ». Les termes liés au concept « animation » atteignent 8 %.

## 1 – Les Associations, l'Etat et les Collectivités.

Autour de ce thème, en ce qui concerne le statut des associations, le colloque a suggéré un certain nombre de propositions visant à rénover la procédure de la reconnaissance de l'utilité publique et à en étendre le bénéfice. M. BRICHET, du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, a cependant souligné les difficultés que soulèverait la disparition de la notion d'agrément que suggérait le rapport préparatoire. Ce rapport, en ce qui concerne la convention de financement par les pouvoirs publics, privilégiait la notion de convention. S'il avait le mérite de distinguer plusieurs types de contrat (contrat de premier établissement, contrat d'opération, contrat de programme, contrat de service), il ne fut pas suivi par les participants du colloque sur la substitution de conventions aux subventions de fonctionnement. Ces dernières apparaissant à la fois adaptées aux municipalités qui peuvent trouver «trop lourde» la procédure de financement par contrat (S. ANTOINE) et pouvant présenter un risque pour la «liberté même du mouvement associatif» (A. BARREAU). Deux autres séries de propositions présentées par P. HARVOIS, moins discutées celles-là, complétaient ce premier thème. L'une sur les contrôles, proposant la création d'une commission consultative dans chaque ministère concerné par les problèmes associatifs, la publicité des subventions accordées et des contrats passés. L'autre sur l'institution de lieux de concertation entre les associations et les pouvoirs publics au plan municipal, départemental et national.

L'ensemble de ces propositions s'adressait aux pouvoirs publics. Elles reprenaient dans un cadre cohérent un certain nombre d'idées avancées depuis plusieurs années, en réagissant contre un certain désordre dans les aides, les contrôles des pouvoirs publics et l'utilisation faite par certaines associations de la loi de 1901. La difficulté consistait — et c'est bien là que les appréciations divergeaient — à donner aux associations les moyens de leur autonomie, tout en posant des principes régularisant les rapports entre les pouvoirs publics et les associations.

## 2 – La deuxième série de débats portait sur le rapport de M. THERY :

«Pour un régime fiscal favorisant le développement des Associations». Parmi les plus importantes propositions, citons : l'aménagement des tranches d'imposition de la taxe sur les salaires et le relèvement automatique des tranches, l'amélioration du régime fiscal de la presse des associations, l'option pour le régime de droit commun lorsqu'il est le plus favorable en matière de T.V.A. et d'impôt sur les sociétés, la modification du régime de déduction du revenu pour les personnes effectuant des dons aux associations.

Ce sont ces derniers points qui soulevèrent le plus de difficultés techniques. Particulièrement en ce qui concerne la notion d'activité d'intérêt général et la technique de déduction fiscale pour les dons affectés à des associations. La disposition retenue en matière de déduction fiscale a été celle du système de crédit d'impôt où la part du don prise en charge par l'Etat serait constante jusqu'à un «premier niveau», assortie du système actuel pour les dons supplémentaires jusqu'à la limite d'un «second niveau».

### 3 — Les acteurs de la vie associative.

Il ne s'agissait pas de propositions en direction des Pouvoirs Publics, mais d'une série de réflexions proposées aux Associations, devant les mutations qu'ont subies les relations au sein même des associations entre associés, administrateurs, permanents professionnels, au cours des récentes années. La diversité des rôles au sein même des catégories (adhérents, animateurs bénévoles ou salariés, usagers, élus statutaires) et entre ces catégories. Problèmes difficiles à cerner en raison de la diversité des situations, dans une série de 10 propositions intitulées : « Pour une création solidaire et continue ». A noter que si, au cours du débat, à maintes reprises fut soulignée l'insuffisante reconnaissance du rôle social des associations, ni les problèmes sociaux internes que rencontrent aujourd'hui les associations, ni des tendances excessives à la professionnalisation sociale pourtant signalées dans le rapport préparatoire de M. BASTIDE, ne furent évoqués par l'assistance.

Seul Ph. VIANNAY dans une intervention vigoureuse souligna la nécessité de qualifications professionnelles d'animateur « opposables aux tiers et exploitables » dans d'autres organismes que les associations, et la nécessité d'une distinction catégorique entre un bénévolat qui est un « engagement social » et une situation de salarié permanent qui est un « métier ».

C'est également cet appel à une plus grande rigueur que lançait M.F. BLOCH LAINE aux associations en leur demandant « qu'on ne se serve pas de la loi de 1901 pour faire n'importe quoi », « en s'imposant des règles de conduite conformes à leur principe commun », pour sauver leur spécificité et leur liberté. Soulignant la fonction démocratique des Associations — école de démocratie, contre-pouvoir face à la centralisation bureaucratique — et leur fonction d'innovation sociale, M. LENOIR avait lui aussi évoqué la nécessité de cette rigueur. Une rigueur dont ce colloque a d'ailleurs donné l'exemple par des propositions d'évolution juridique et fiscale, dont les implications ont été soigneusement pesées. Une rigueur dans l'action aussi puisqu'à maintes reprises fut dénoncée la tentation d'une attitude d'assistance qui consisterait à attendre tout de l'Etat.

« Une liberté qui ne s'exerce pas est une liberté qui se perd », a dit M. BRICHET.

Dénouer des situations dont le maintien serait préjudiciable à un sain fonctionnement de la démocratie et « donner le maximum de chances aux associations qui contribuent le mieux à la satisfaction des besoins ou à la promotion des idées par des actions d'innovation sociale, de stimulation et de complément de l'aide publique », étaient les objectifs explicites de ce colloque. Mais son premier résultat est aussi — l'attention croissante portée aux Associations y aidant — de contribuer à la prise de conscience par le mouvement associatif de son existence et de son accord sur des convictions et des attitudes essentielles.

S'il en était vraiment ainsi, le colloque de Reims serait un événement historique. Il n'aurait alors fallu que 100 ans pour passer de la naissance du phénomène associatif à celle du mouvement associatif.

R. LABOURIE



### L'Association pour le Développement des Associations de Progrès

L'Association pour le Développement des Associations de Progrès, fondée en 1975, est issue du groupe de travail de la revue *Echanges et Progrès* de Jacques DELORS, auquel se sont jointes une vingtaine de personnes du secteur des associations. Elle s'est donnée deux objectifs précis et limités :

1 — étudier, proposer et soutenir, pour les faire aboutir, un certain nombre de mesures juridiques, administratives et fiscales en faveur des associations de progrès ;

2 — créer un organisme — l'U.F.A.P. (Union pour le Financement des Associations de Progrès) — chargé d'apporter aux associations une assistance technique et financière (1).

Elle n'a l'intention ni d'être une fédération d'associations, ni de paraître à aucun moment comme voulant « coiffer » les autres associations. Elle est à la fois bureau d'étude, groupe technique d'action. Ses efforts visent à sensibiliser, convaincre, obtenir un consensus favorable à la réalisation de ses objectifs. Ce n'est qu'après deux ans de travaux en commission qu'elle a organisé le Colloque de Reims. Son président est François BLOCH LAINE, son secrétaire général P. HARVOIS, le délégué général est Maurice CAYRON. Son siège social est au F.I.A.P. (30, rue Cabanis - 75014 PARIS).

Pour l'information de nos lecteurs, nous présentons ci-dessous son manifeste :

*En juillet 1971, le Conseil Constitutionnel a rappelé « qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association qui est à la base des dispositions générales de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ».*

*L'association est donc d'abord ce cadre légal qui permet d'organiser et de structurer la coopération des individus.*

*La souplesse du dispositif juridique a fait naître des associations qu'il faut mettre à part dans l'ensemble associatif. Ce sont celles qui doublent ou qui se substituent à des administrations publiques et à des sociétés industrielles et commerciales.*

*Les autres associations ont la dimension, les objectifs et les activités les plus diverses : étrangères à la loi du profit, elles ont cependant des problèmes spécifiques de gestion. Indépendantes de l'Etat, elles ont — peu ou prou — une finalité de service public. Elles sont aujourd'hui une des conditions essentielles de l'équilibre dans une société à dominante industrielle et urbaine. Nous les appellerons « associations de progrès ».*

(1) Nous signalons à nos lecteurs que l'U.F.A.P., dans son premier bulletin (N° 1 - Décembre 1976), présente le compte rendu d'une journée d'information, « Les Associations et leurs problèmes d'assurances », que l'on peut se procurer à l'U.F.A.P. - 14 bis rue Daru - 75008 PARIS. (Prix : 15 F.).

*L'association offre à l'individu encadré par sa vie professionnelle et ses rapports avec l'administration un moyen d'expression originale.*

*Si la commune, du moins dans les villes ayant gardé une dimension humaine, est le moyen le plus proche et le plus visible de participation à la vie collective de voisinage, c'est-à-dire à l'urbanisme, à l'action culturelle et sociale, à l'école ; si l'entreprise est parfois et pourrait devenir souvent un lieu de participation active à la vie économique, l'association est leur parallèle pour la vie collective d'affinité : on poursuit une action commune avec ceux qui pensent comme vous ou souhaitent participer aux mêmes devoirs ou aiment les mêmes choses.*

*En même temps que la famille – devenue trop souvent monocellulaire, réduite au couple nu, en raison notamment des contraintes de l'habitat – et au-delà de celle-ci, elle permet d'avoir un domaine réservé, celui que l'on choisit et non plus seulement celui que l'on subit.*

*L'association est une école de démocratie, préparant les personnes à prendre des responsabilités dans la cité.*

*La Société moderne, où se multiplient les solutions préfabriquées excluant les choix individuels profonds, risque d'affaiblir dangereusement le sens démocratique et la capacité de résistance aux déterminismes.*

*L'association, en mettant des objectifs et des possibilités d'engagement à la portée de chacun replace l'individu en situation d'analyser un problème ou une situation, d'exercer un jugement et de se déterminer, voire d'assumer un rôle de médiation, de coordination ou d'incitation.*

*L'association contribue à recréer des hommes libres. Elle est une école d'éducation permanente.*

*L'association est le contre-pouvoir nécessaire aux pouvoirs organisateurs. La complexité de la société offre un champ d'action privilégié aux esprits capables de prendre en compte une multiplicité de données pour aboutir à un modèle général. L'optimisation devient à la fois idéal de rationalité et règle morale. Le système est infiniment dangereux : des analyses trop rapides ou incomplètes faites par des gens trop sûrs d'eux laissent échapper des facteurs essentiels, et des modèles fondés sur des prix de revient partiels sont créés qui ne rendent pas compte de toutes les dimensions, mutilant la réalité et engendrant des incohérences ruineuses. Même extrêmement fines et consciencieuses, les analyses ne peuvent intégrer la spontanéité de la vie, et le meilleur des mondes est au bout de la cité des organisateurs. Enfin, il n'y a qu'un pas entre le pouvoir unilatéral de créer des modèles sociaux et la volonté de puissance abritée derrière le secret des langages et des décisions. L'association peut à la fois mettre en lumière les impasses en manifestant un refus ou en bloquant le système et en alertant le politique, et devenir un lieu de ce qui pourrait être une véritable autogestion.*

*Combien de tâches sociales gagneraient en qualité de réalisation et en coût si elles étaient renvoyées à la base, les pouvoirs publics se chargeant du contrôle plus que de*

*l'organisation. A une société de plus en plus quadrillée par des analystes et des modélis- listes de plus en plus compétents, on peut opposer une société aux trames lâches peuplée de citoyens conscients et entreprenants, ayant appris dès l'école à dominer les complexités et capables de choix, le pouvoir étant chargé d'établir des cohérences a posteriori et non de les déterminer. L'association peut contribuer à restructurer un tissu social dangereusement appauvri et à multiplier les lieux d'exercice des solidarités.*

*L'association est un facteur d'innovation. Une société invente tous les jours dans son industrie, dans ses collectivités locales, dans ses chercheurs. Mais l'industrie et le commerce sont limités en ce domaine par la loi du marché, c'est-à-dire par les idées reçues régnantes et ne peuvent transgresser celles-ci que sur leurs marges, soit en améliorant leurs produits, soit en exploitant une innovation technique, rarement en proposant un modèle en rupture avec l'habitude. Les collectivités territoriales sont prisonnières de la loi du nombre, des traditions. Les administrations de recherche sont trop souvent sclérosées, en tous cas sans prise sur la vie. Les poètes sont seuls ou fatigués.*

*L'association, seule forme possible actuelle du mécénat, parce que pouvant être portée par le plus grand nombre, peut représenter l'humus de la créativité, faciliter la naissance de multiples microclimats où les personnes osent être et ne cherchent plus seulement à avoir ; contribuer à créer cette fluidité des réponses aux besoins et aux aspirations qui font la force d'un pays.*

*Mais si l'on veut que l'association ne soit pas seulement un mot alibi, il faut qu'elle dispose de moyens adaptés. Dans le passé, la reconnaissance du droit des associations a été une conquête essentielle qui a permis le développement de toutes sortes d'actions de progrès.*

*Aujourd'hui, ce simple droit ne suffit plus et il faut que l'association puisse disposer de davantage de pouvoir. C'est à la fois urgent et difficile. Urgent parce que l'analyse des moyens dont dispose actuellement l'association montre à quel point elle est peu armée pour répondre aux espoirs que l'on met en elle et qu'une grande occasion risque d'être manquée. Difficile, parce que bien que s'éveillant à la spontanéité créatrice et à l'acceptation des diversités, la France reste profondément jacobine et consulaire et craint de voir se desserrer les liens étatiques qui enserrent sa société.*

### TOP 76 : 3000 ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DANS LA DROME

Il est possible de raconter « TOP 76 » rencontre nationale de 3000 jeunes Eclaireuses et Eclaireurs de France à SAOU (Drôme) sur des angles extrêmement divers, tel le reportage journalistique, telles les impressions individuelles ou collectives.

Notre propos sera plus de découvrir la démarche pédagogique de l'événement jeune 1976.

Un bref historique : après le « remue méninge » des E.E.D.F. en 1974 à AVIGNON, où les responsables avaient essayé de répondre à la question « les E.E.D.F. pour quoi

faire ?», le Mouvement avait besoin de «remue ménage», d'action (sans activisme) au niveau des enfants et des adolescents, tout en gardant un caractère volontaire de participation.

La progression proposée aux groupes de jeunes E.E.D.F. (ou non) a été la suivante :

- de janvier à juin : le temps des INITIATIVES
- du 15 juillet au 31 juillet : le temps de la RENCONTRE

**Le temps des INITIATIVES** : sur l'un des six thèmes suivants :

- Nature - environnement
- Arts et traditions populaires
- Animation - création - expression
- Audio-visuel
- Migrants
- Plein-air.

Les groupes de jeunes ont préparé une initiative ; quelle en est la traduction ? Ce sont les jeunes eux-mêmes — en fonction de leur intérêt — qui créent le groupe et l'initiative ; TOP 76 a été cette grande vitrine aux 150 initiatives se traduisant en expositions, montages audio-visuels, pièces de théâtre :

- de la lutte contre la rage dans les Ardennes à la pollution de la Méditerranée,
- de la fabrication de marionnettes à fils à la recherche de légendes et vieilles chansons lyonnaises ou poitevines,
- de la constitution d'un herbier au film super 8 sur la ville...

Dans la démarche entreprise, il faut souligner l'importance du contrat collectif avec le Mouvement («Visa-TOP») donnant les caractéristiques de l'initiative, la composition du groupe, les besoins en documentation et en matériel ; en retour, le groupe reçoit une «musette» contenant les documents, une cassette sur l'entreprise TOP 76, avec la possibilité d'y enregistrer (une face de la cassette est vierge) et de la diffuser dans l'association.

Cette musette mémoire est non seulement un élément symbolique, mais aussi un élément de mesure de la progression du groupe.

Du 15 au 31 juillet, s'est déroulée la rencontre elle-même à SAOU, dans la Drôme ; au milieu d'un théâtre de murailles entre terre et ciel un village a été créé avec ses tentes multicolores, ses kilomètres de tuyaux, de fils électriques... pour pouvoir accueillir 800 jeunes par jour, puisque chaque groupe de jeunes restait de 3 à 5 jours — TOP se déroulant pendant la période des camps d'été ; sans doute par tradition les E.E.D.F. se sont bien adaptés au terrain... et au mistral ; le cadre a son importance : grandiose certes, mais plein de recoins où les enfants pouvaient créer leur propre univers.

La rencontre a permis l'échange de groupe à groupe selon le même secteur d'activité ; TOP fut effectivement un grande «foire au troc», un déballage de 100 initiatives qui étaient mises en relation au Point-TOP, «Agora» de programmation de toutes les activités :

## INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS

- Ateliers (théâtre, musique, peinture, poterie...)
- Activités d'initiation et de perfectionnement dans les six secteurs déjà cités (spéléologie, randonnée bicyclette, informatique, vidéo, promenades nature...)
- Forums
- Rencontres avec des artisans, des chanteurs...
- Veillées chez les SAONIENS (1)... à la recherche des histoires perdues...

TOP 76 : une fête de l'expression où chacun pouvait «prendre le pouvoir» ; où chacun avait la possibilité de se prendre en charge.

Qu'a montré TOP 76 ? L'entreprise a confirmé les faits suivants :

- les E.E.D.F. sont un Mouvement associatif,
- les E.E.D.F. sont un Mouvement laïque, d'expression pluraliste de par la diversité des initiatives et la volonté d'union pour assurer le succès de la rencontre,
- les E.E.D.F. sont un Mouvement ouvert sur la vie et l'actualité de par la variété des intervenants extérieurs, des délégations internationales ; du miroir des mass-media (presse écrite et parlée, télévision = 2 heures d'antenne en direct sur AT2 le 28 juillet).

Les propositions de TOP étaient simples ; elles ont été prises en compte par 3000 jeunes qui ont montré leur volonté, leur besoin d'échanger.

Des perspectives sont ouvertes, en particulier pour le «festival des initiatives» ouvert à tous et à toutes, pour les communications audio-visuelles inter-groupes, pour une progression pédagogique cohérente ouverte à des groupes de jeunes, pour des «TOP» régionaux ou inter-régionaux.

En 1976, les E.E.D.F. sont véritablement un Mouvement de jeunes, pratiquant une pédagogie active, les E.E.D.F. ont en eux un potentiel d'idées : TOP a été la démonstration qu'elles pouvaient s'appliquer.

**Raymond RENER**  
Coordonnateur TOP 76

### CULTURE ET LIBERTÉ : UNE DÉCLARATION SUR LA CULTURE POPULAIRE

A l'occasion de sa 3ème assemblée générale (23-24.10.76), «Culture et Liberté» a adopté un plan de développement et voté une «déclaration» sur la culture populaire.

Le plan aborde des problèmes tels que le développement de la formation permanente, l'information et «l'auto-organisation de la vie de temps libre».

Que faut-il entendre par cette définition ?

*«Auto-organiser la vie quotidienne, c'est se donner les moyens collectifs de vivre le temps libre autrement que la société centralisatrice et capitaliste ne l'ordonne,*

---

(1) Habitants de SAOU

*autrement que pour reconstituer sa force de travail et reproduire le modèle social existant».*

Partant de cette analyse, «Culture et Liberté» s'élève contre toute «consommation» du temps libre, consommation culturelle ou de loisirs, et se montre hostile à «la prolifération d'animateurs professionnels qui, quelles que soient leurs orientations personnelles, renforcent par leur existence même la division entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas et ajoutent une hiérarchie là où elle n'existait pas encore».

Les équipements socio-culturels, non gérés par les travailleurs, sont aussi remis en cause dans ce texte.

«Nous sommes hostiles à l'idéologie de la participation et de la rencontre, à l'idée que les équipements sont neutres, au service de toute la population. Nous savons qu'en pratique, le plus souvent, ils sont dominés par certaines couches moyennes et que les travailleurs n'y sont pas chez eux».

C'est aussi sur le temps libre des enfants que se sont interrogés les délégués de l'association :

- en revendiquant du temps libre aussi pour les enfants ;
- en voulant faire participer les enfants à des expériences de création et de production non marchande ;
- en souhaitant instaurer des rapports plus diversifiés entre parents et enfants à propos de ces expériences ;
- en organisant des expériences de prise en charge du système éducatif.

Pour l'animation des enfants, le texte du Plan de développement remet violemment en cause la profession d'animateur :

«Pour parler clair, nous voulons que les mères de famille d'un quartier puissent organiser elles-mêmes la prise en charge collective des loisirs de leurs enfants sans passer par l'intermédiaire de «spécialistes», sans entrer elles-mêmes dans la folie des diplômes, du monitorat...»

Le plan de développement évoque ensuite des problèmes plus spécifiques à l'association tels que le développement de l'implantation de «Culture et Liberté» sur l'ensemble du territoire. Actuellement l'association est implantée dans 33 départements, dont 6 de la région parisienne. De plus, depuis la fin de 1975, sont nées des Associations Départementales là où «Culture et Liberté» n'avait jamais existé.

D'autres indications sont données sur le fonctionnement des structures nationales, la décentralisation...

En ce qui concerne l'information, retenons la décision de maintenir les revues «Infor-Doc Pour comprendre» et «Confronter».

La déclaration adoptée apporte un certain nombre d'éléments sur la culture populaire.

D'après ce texte, la culture ne se réduit pas au savoir, aux arts ou à la quantité des choses apprises. Elle est avant tout «capacité à vivre, à s'exprimer, à agir individuellement et collectivement en hommes libres».

La culture apparaît non pas comme un produit de consommation, mais comme un moyen de développer ses capacités.

«Être cultivé, c'est transformer les temps libres en un temps où, en fonction de ses goûts, l'on exerce et développe ses facultés et aptitudes : physiques, artistiques, intellectuelles ou spirituelles. C'est faire des arts, non pas des produits de consommation, mais des activités où l'on pratique des moyens de création, d'expression individuelle et collective».

Afin de promouvoir cette culture, «Culture et Liberté» demande qu'un effort soit fait pour développer les connaissances et les aptitudes des travailleurs afin qu'ils puissent réaliser leur promotion personnelle et collective, que la vie associative se développe pour en faire un élément principal de la vie sociale, et qu'une bataille soit menée pour que la formation permanente ne soit plus dominée par les impératifs de l'économie capitaliste.

P. GALLAUD

### FÉDÉRATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE, POUR QUOI FAIRE ?

Quels objectifs fixer aux jeunes usagers et aux militants ?

Quelle place les Auberges de Jeunesse sont-elles capables de tenir dans la jeunesse ?

La F.U.A.J., pour quoi faire ?

Ce sont sur ces interrogations que les délégués F.U.A.J. se sont penchés à Lyon, en Novembre dernier, à l'occasion de leur assemblée générale qui coïncidait avec un double anniversaire : celui de «1936 qui voit, grâce à la politique sociale du front populaire, le développement des Auberges de Jeunesse et la naissance d'un mouvement original de jeunes», et celui de «1956 qui voit la naissance de la F.U.A.J. et réalise l'unité des usagers, des militants et des réseaux des diverses associations qui, à cette époque, représentaient les différents courants du mouvement des Auberges».

C'est à partir de ces deux anniversaires et en retraçant l'histoire de l'Association que les délégués ont pu définir les grandes lignes de l'orientation de la F.U.A.J. pour les prochaines années.

Dans le manifeste adopté à l'Assemblée Générale, on perçoit bien le rôle culturel et éducatif qu'ont pu jouer les Auberges dès 1936 : à cette époque les jeunes passent dans les auberges et les aspirations de paix, d'internationalisme, de laïcité, d'anti-racisme, d'antifascisme, de démocratie, s'expriment au cours des veillées et inspirent la vie collective qui se développe.

Quelques années plus tard, la F.U.A.J. s'organise et ses activités se multiplient : «Ses structures démocratiques fonctionnent, ses associations départementales sont actives, ses assemblées générales et ses conseils nationaux sont animés. La vie culturelle est intense, la presse abondante et diversifiée assure information, confrontation, témoignages d'expériences. La formation technique et humaine des militants est assurée : stages nationaux et départementaux, journées d'études nationales, rassemblements régionaux se succèdent».

40 ans après le front populaire, 20 ans après la création de la F.U.A.J., celle-ci poursuit-elle toujours ces objectifs ?

Les textes de l'Assemblée Générale nous apportent une réponse honnête. On constate en effet que la plupart des structures démocratiques (groupes locaux, comités de gestion, conseils d'administration départementaux) se sont progressivement amenuisées. Les grands thèmes qui regroupaient les jeunes « Ajistes » il y a 15 ou 30 ans n'ont pas été remplacés par de nouveaux centres d'intérêt. Les Auberges de jeunesse ne sont pas aujourd'hui le lieu privilégié pour discuter de l'écologie ou de la non violence. De plus, « de peur de déplaire et de voir réduire, ou même supprimer leurs subventions, les associations ont une certaine tendance à s'auto-censurer, à se banaliser et évitent les grands débats ».

Les jeunes de 76 ne voient alors dans les auberges qu'une institution ou un service public qu'ils utilisent passivement.

Face à cette situation, les délégués ont souhaité que la F.U.A.J. retrouve sa vocation socio-culturelle.

« L'auberge intégrée dans le milieu socio-culturel local et régional est alors une possibilité de contacts, de connaissances, d'enrichissement. Elle donne son plein sens à la vie collective et ses activités peuvent être orientées sur son environnement.

Si l'on n'y prenait garde, le réseau risquerait de n'être équipé que de grandes auberges qui ressembleraient tellement au cadre de vie habituel de nombre de jeunes, qu'ils les utiliseraient uniquement pour satisfaire un besoin matériel et les quitteraient sans regret ».

Revitaliser la vie démocratique de la Fédération est aussi un des objectifs recherchés : « Il faut recréer les conditions propres au développement d'un mouvement de militants des auberges de jeunesse, par l'information des responsables, par une presse dirigée vers les adhérents, par des rencontres, des stages ».

C'est vers une politique d'ouverture que veulent se tourner également les représentants à cette assemblée générale.

Ouverture non seulement en direction des écoles, des usines, des syndicats et autres collectivités se préoccupant du loisir, mais aussi vers d'autres associations s'occupant du tourisme social pour jeunes : c'est ainsi que sont déjà signés des protocoles d'accord avec la Fédération Française de Cyclo-Tourisme et le Comité National des Sentiers de Grande Randonnée.

Ouverture enfin à toutes les couches de jeunes en abaissant le prix de la carte d'adhérent.

En se fixant ces objectifs, la F.U.A.J. voudrait ainsi renouer en partie avec le passé, en étant une organisation coopérative et éducative, en « faisant appel à la volonté de travail des jeunes, à leur désir de participer à une tâche sociale, à leur sens des responsabilités, en les préparant à des responsabilités politiques, syndicales, sociales ou culturelles ».

Le développement d'autres organisations, le désir d'indépendance des jeunes, leurs



nouveaux modes de regroupement sont des facteurs qui ont remis en cause les finalités de la F.U.A.J. exprimées lors de sa création.

La prochaine Assemblée Générale aura à examiner si la ré-actualisation de ces objectifs donne un nouveau souffle à la Fédération.

P. GALLAUD

### CONCOURS INTERNATIONAL DE LA Xème MUSE

La finale de ce concours organisé par le Centre International du Film pour l'Enfance et la Jeunesse s'est tenue à Paris, les 7-8-9 Décembre 1976. Le jury était présidé par Mme PARAMANOVA (U.R.S.S.) et comprenait des représentants d'Israël, de l'Italie, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de la France.

Les films réalisés par des jeunes étaient répartis en deux groupes : les moins de 16 ans qui présentèrent 14 films et les plus de 16 ans qui présentèrent 13 films, tous sélectionnés selon les règles du concours par leur organisation nationale, à concurrence de cinq films par pays.

Parmi les moins de 16 ans, dans la catégorie des films 8 m/m et Super 8, «Footnotes» (U.S.A.) obtint le premier prix pour la qualité des observations, l'humour et le rythme. En 16 m/m, le premier prix fut obtenu par «Z.A.P.» (U.S.A.) pour la qualité du cadrage et des trucages. En film d'animation, deux œuvres obtinrent l'une le premier prix : «Mathilde, les cactus et les bulles de savon» (U.R.S.S.), pour sa poésie et sa fraîcheur, et l'autre le second prix, «Visite de Kiev», réalisé par de jeunes pionniers de Leipzig (R.D.A.), remarquable également par la qualité des dessins, la sonorisation et le rythme.

C'est dans la catégorie du 8 m/m que les plus de 16 ans se signalèrent. «Dar Yek Nega» (Iran) fit l'unanimité du jury : la simplicité du propos (deux enfants jouent avec les effets de lumière sur un mur, projetés par un miroir), sa poésie et l'originalité de l'écriture cinématographique, confirmèrent la qualité des réalisations des jeunes iraniens, actifs participants au concours de la Xème Muse. Une réalisation française, nouvelle version de Frankenstein où le héros découvre la liberté et l'amour sous le nom de «Franky», remporta le 2ème prix et une mention spéciale fut donnée au film de jeunes israéliens, «Chronoscopia», remarquable davantage par la qualité des images que par la réussite d'un projet difficile : la marque du temps et de la mort sur les maisons et les hommes. Si aucun film de 16 m/m ne mérita de prix, en film d'animation, le jury ne put donner qu'un second prix pour «Gronth», un King Kong végétal réalisé par de jeunes Américains.

Si l'ensemble des productions fut d'un niveau honnête, aucune ne se détacha particulièrement pour mériter le Grand Prix de la Xème Muse.

Alors que les jeunes s'intéressent avec ardeur aux moyens d'expression audio-visuels et particulièrement à la réalisation cinématographique, malgré les efforts du Centre

National Français du Film pour l'Enfance et la Jeunesse (1), on ne peut que regretter le faible nombre de produits français présentés à la présélection. Souhaitons que pour 1977, les institutions socio-éducatives, les mouvements de jeunesse, les clubs scolaires, incitent les jeunes à réaliser et à présenter leurs productions en temps voulu au Concours de la Xème Muse.

R. LABOURIE

#### LU DANS LA PRESSE DES ASSOCIATIONS (4ème Trimestre 1976)

##### Animateurs - Informations.

Le service audio-visuel de la Ligue de l'Enseignement. — N° 46, nov. 1976, pp. 97-107.

##### L'Ecole des Parents.

Educateurs, qui êtes-vous ? Interview de Denys PRACHE - Rédacteur en Chef de la revue Okapi. — N° 10, décembre 1976, pp. 45-49.

##### Moniteurs - Animateurs.

Les Animateurs racontent leurs séjours. — N° 173, sept. oct. 1976, N° 174, nov. déc. 1976.

##### Pour.

- La Presse, outil d'éducation. — N° 50, sept. oct. 1976, pp. 36-52.
- La Presse et l'école. — N° 50, sept. oct. 1976, pp. 54-67.
- La Presse de quartier. Une tentative d'information locale par un groupe d'habitants. — N° 50, sept. oct. 1976, pp. 73-76.

##### Pourquoi ?

SERVAN (Michel). — La formation des maires : éclairer sans guider. — N° 120, décembre 1976, pp. 52-58.

PIEUCHOT (Clément). — Un nouveau système éducatif. — N° 119, nov. 1976, pp. 44-53.

##### Rencontre.

SOULIE (Serge). — La relation enfant-animateur. — N° 230, déc. 1976, pp. 3-5.

##### Revue des Centres de Vacances et de Loisirs.

- COLLET (Hervé) — L'Enfant dans la ville. — N° 138, sept. oct. 1976, pp. 7-14.
- MANSUY (Michel). — Les Centres de loisirs d'années à Nantes. — N° 138, sept. oct. 1976, pp. 15-19.

(1) Centre National Français du Film pour l'Enfance et la Jeunesse - 109-111, rue N. Dame des Champs - 75006 PARIS.

**FORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS**

- Etre ou ne pas être à but lucratif. – N° 138, sept.oct. 1976, pp. 22-23.
- Les Associations de Jeunesse Françaises et Allemandes. – N° 139, nov. 1976, pp. 4-5.
- LIMBOS (Edouard). – Quelques aspects de l'expérience belge des Centres de Vacances et de Loisirs. – N° 139, nov. 1976, pp. 11-18.
- Bénévolat et efficacité. – N° 139, nov. 1976, pp. 19-22.
- Campagne du C.N.A.J.E.P. à propos du budget 1977 de la Jeunesse et des Sports. – N° 140, déc. 1976, pp. 4-5.
- Intervention de Monsieur J.P. SOISSON à l'I.N.E.P., le 28 octobre 1976. – N° 140, déc. 1976, p. 6.
- La Vie Associative dans le Val d'Oise. – N° 140, déc. 1976, pp. 20-24.
- Les Eclaireurs et Eclaireuses de France. – N° 140, déc. 1976, pp. 30-31.

**Vers l'Education Nouvelle.**

- AMIOT (Pierre). – Avec «Rencontres de Jeunes», une aventure de théâtre. – N° 306, oct. 1976, pp. 19-25.
- VECK (Bernard). – Formation des animateurs, éducation des Parents. – N° 307, nov. 1976, pp. 31-35.

**ADRESSES DES REVUES CITÉES :**

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Animateurs - Informations.</b> | (Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente).<br>3, rue Récamier<br>75007 PARIS.               |
| <b>L'Ecole des Parents.</b>       | (Ecole des Parents)<br>4, rue Brunel<br>75017 PARIS  |
| <b>Moniteurs - Animateurs.</b>    | (Union Française des Centres de Vacances).<br>54, rue du Théâtre<br>75015 PARIS                          |
| <b>Pour.</b>                      | (Groupe de Recherche et d'Education pour la Promotion)<br>13-15, rue des Petites Ecuries<br>75010 PARIS. |
| <b>Pourquoi ?</b>                 | (Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente)<br>3, rue Récamier<br>75007 PARIS.      |
| <b>Rencontre.</b>                 | (Comité Protestant des Centres de Vacances).<br>47, rue de Clichy<br>75009 PARIS                         |

**Revue des Centres de Vacances et de Loisirs.**

(Union Française des Centres de Vacances)  
54, rue du Théâtre  
75015 PARIS.

**Vers l'Education Nouvelle.**

(Centres d'Entraînement aux Méthodes  
d'Education Active)  
55, rue Saint-Placide  
75279 PARIS CEDEX 06.

## NOTES DOCUMENTAIRES

### ANALYSES D'OUVRAGES

BESNARD (Pierre).— La Formation continue/Pierre Besnard, ... Bernard Liétard,...  
— Paris : P.U.F., 1976.— 126 p. ; 18 cm.— (Que Sais-je ? n° 1655).

Ce «Que Sais-je?» a le mérite des «Que Sais-je?» lorsqu'ils sont réussis : aborder complètement une question de la manière la plus résumée possible, tout en fournissant au lecteur beaucoup d'informations, de références, d'excellentes citations, une documentation statistique utilement regroupée...

Les deux premières parties («Fondements et fonctions socio-économiques», «Fondements et fonctions psycho-pédagogiques») reprennent des analyses actuelles sur la société post-industrielle, sur le statut des connaissances dans cette société, sur les relations contradictoires entre développement de la formation et de l'économie, ainsi que sur la notion d'adulte, ses motivations à apprendre et les spécificités d'une pédagogie s'adressant à des hommes d'expérience et non plus à des enfants.

Bien qu'une même problématique veuille parcourir l'ensemble de l'ouvrage, la troisième partie qui traite du système français de formation continue, tel qu'il s'instaure depuis ces deux dernières années, et de ses premiers effets, s'inscrit — du moins est-ce l'effet ressenti à la lecture — dans une autre perspective : celle des rapports de force sociaux et politiques. Son plus grand mérite est à nos yeux de re-situer cet «édifice» complexe et touffu que constitue l'ensemble des textes sur la formation continue dans l'histoire même de leur négociation et pourrait-on dire de leur fabrication. Mais il est peut-être aussi, à partir de l'analyse précise et détaillée des institutions et des chiffres, de donner un autre visage à une question propice aux mythes : «A quoi peut bien servir la formation continue ? ».

C. GUÉRIN

DUMAZEDIER (Joffre).— Société éducative et pouvoir culturel, le loisir et la ville / Joffre Dumazedier, ... Nicole Samuel, ... — Paris : Seuil, 1976.— 300 p.— (Sociologie)

DUMAZEDIER se range parmi ceux qui, pour analyser la crise actuelle des sociétés industrielles, ont tendance à mettre l'accent sur les ruptures avec le passé beaucoup plus que sur les continuités du passé. «Mes hypothèses, écrivait-il dans cette revue (1),

(1) «L'évolution des associations», *Les Cahiers de l'Animation*, n° 2, 1973.

sont dominées par une rupture plus forte qu'une continuité (...) il me semble que la réalité est (beaucoup plus) complexe et que ses composantes, qu'elles continuent le passé ou qu'elles préparent l'avenir, ont entre elles une relation (beaucoup plus) dialectique». Sociologue du changement culturel, DUMAZEDIER pose les problèmes en termes de processus et non, comme tant d'autres, en termes de «structure».

De nombreuses enquêtes sur les loisirs, échelonnées sur 20 ans, accompagnées d'une «observation participante» de la vie culturelle de la ville d'Annecy, ont permis à Joffre DUMAZEDIER d'effectuer une étude diachronique d'une très grande richesse grâce à laquelle des concepts importants ont pu être affinés.

Dans cet ouvrage, Joffre DUMAZEDIER et Nicole SAMUEL proposent les résultats de leur travail qui prolonge celui que Joffre DUMAZEDIER et Aline RIPERT avaient présenté il y a dix ans dans le premier volume de la série «Le loisir et la ville» (1).

Ces deux chercheurs avaient réservé à cette seconde étude les questions capitales de l'indépendance ou de la dépendance du contenu du loisir par rapport aux contenus du travail et des autres obligations qu'imposent les institutions familiales, socio-spirituelles ou socio-politiques. Ces questions composent la première partie de l'ouvrage de DUMAZEDIER et SAMUEL (2).

Cette première partie propose des résultats empiriques nouveaux et originaux, basés sur un nouveau traitement du sondage au 1/20e de 1957 (3) et sur le dépouillement systématique de la quasi totalité des données statistiques sur l'évolution des activités culturelles des différents organismes de la ville de 1957 à 1974. De plus une interview exclusive des responsables des principales activités a permis aux auteurs de compléter ces données.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la structure d'animation envisagée dans ses rapports avec l'environnement socio-culturel compte tenu de l'évolution de ce dernier. C'est ainsi que les chercheurs nous présentent la création d'Annecy Action Culturelle. L'analyse de cette «institution originale de politique concertée» donne l'occasion d'approfondir le concept de «pouvoir culturel».

Joffre DUMAZEDIER et Nicole SAMUEL résument ainsi les résultats principaux de leur recherche :

«Tentant de saisir les besoins culturels qui se sont affirmés dès les premières années de prospérité économique (1954-1957), nous avons d'abord observé dans la population, selon les âges, les classes sociales et le niveau d'instruction, des disparités culturelles qui, pour ne plus être aussi radicales qu'au début du XXe siècle, peuvent

(1) DUMAZEDIER (Joffre), RIPERT (Aline).— *Loisir et culture*.— Paris, Ed. du Seuil, 1966.

(2) Il faut remercier les auteurs pour la présentation de leurs travaux. Un sommaire analytique fait de cet ouvrage un instrument de travail pratique, sans nuire à la cohérence interne de la démarche : chaque chapitre peut être lu séparément, le lecteur pressé est invité à commencer la lecture de cet ouvrage «par le chapitre qui captera en premier lieu son intérêt».

(3) Les auteurs ont utilisé la méthode de l'analyse factorielle des correspondances dont le but est de proposer une représentation descriptive et graphique de deux ensembles de variables mises en correspondance. Dans le cas précis : un ensemble de variables relatives aux obligations institutionnelles et un ensemble de variables relatives au loisir.

encore être estimées assez fortes. Nous nous sommes ensuite efforcés de déterminer le rôle de l'école dans la satisfaction des besoins culturels de la population, nous avons mis en valeur les limites de ce rôle et nous avons fait apparaître l'importance cachée d'un système sauvage d'éducation permanente, résultat d'une combinaison entre l'école et certaines organisations d'action culturelle ; l'étude de ce système nous est apparue riche d'enseignements dans la perspective d'un changement global du système d'éducation en fonction des besoins de notre temps.

«Après avoir observé l'évolution pendant 20 ans des principaux programmes d'action culturelle et les réactions du public à ces programmes, nous avons cherché à savoir par qui ce système avait été créé et développé. Nous avons alors mis à jour un réseau composé d'une soixantaine d'animateurs (sur un total d'environ 500 dans la ville), caractérisés par un esprit d'innovation et de créativité. Nous avons appelé ce réseau «structure d'animation». Ce réseau d'animateurs — où les bénévoles jouent un rôle prépondérant — nous est apparu comme une structure intermédiaire de communication entre la culture savante (et novatrice) de toutes origines et la population qui vit des normes culturelles étrangères à la culture savante, proches de la culture traditionnelle mais cependant modifiée par le contenu des moyens d'information de masse. Ces animateurs constituent entre eux un système de relations dont la coopération et le conflit sont les moteurs d'action essentiels.

«L'enquête nous a révélé que cette structure intermédiaire était mue par des idéologies philosophiques et politiques différentes, mais aussi par des valeurs culturelles communes, à la fois novatrices et démocratiques. Chez chaque animateur, c'est l'interférence entre son idéologie personnelle et certaines valeurs culturelles communes à tout le réseau d'animateurs qui seule peut expliquer ses prises de parti individuelles face aux besoins à satisfaire et aux ressources à trouver ou à créer pour le développement culturel de la ville. Ainsi, c'est un double cadre de référence (cadre de référence idéologique personnel à chacun et cadre de référence culturel commun) qui oriente la pensée et l'action des membres de la structure d'animation.

«Les animateurs nous sont apparus dépendants des grandes institutions de base de la cité : institutions politiques, religieuses, professionnelles, syndicales, etc. Nous avons observé les conditionnements sociaux et culturels qui pèsent sur eux et leurs réactions à ces conditionnements. Mais les clivages institutionnels qui les séparent sont confrontés avec les orientations des associations culturelles dont ils font partie et qui s'efforcent de transformer la manière de vivre individuelle et sociale et de modifier la relation de chacun à la culture vivante. Ces associations constituent elles-mêmes l'origine d'une influence qui s'exerce en direction des institutions par l'intermédiaire des animateurs et qui est pour ces dernières un facteur de renouvellement et de transformation, malgré tous les obstacles économiques, sociaux et politiques qui s'y opposent. Ces associations qui exercent leurs activités culturelles dans le temps de loisirs tendent par le canal même des loisirs à modifier la façon de travailler, d'agir politiquement, ou de concevoir la relation avec Dieu ou avec l'idéal, avec la famille et soi-même. En analysant ce processus, nous avons pu saisir à l'état naissant les transformations institutionnelles provoquées par l'émergence de ce que nous avons appelé *la société éducative* : en effet, face au progrès considérable de l'institutionnalisation du développement culturel et de la commercialisation de la consommation culturelle, ces associations sont contraintes de trouver des orientations et des modes d'intervention renouvelés. Nous avons observé que les pouvoirs politiques et économiques agissent sur ces groupements, mais que ceux-ci, par différents modes d'action, exercent, par l'intermédiaire de certains de leurs animateurs auxquels

se joignent des personnes appartenant à d'autres secteurs, un certain pouvoir que nous avons proposé d'appeler *pouvoir culturel*. En effet, puisqu'il y a possibilité pour ce groupe de participer effectivement à des décisions et d'exercer une certaine contrainte, il s'agit bien d'un pouvoir (et non pas simplement d'une influence ou d'une puissance) et plus particulièrement d'un pouvoir culturel puisque ce pouvoir a pour champ spécifique d'application tout le domaine culturel et seulement lui. Ce pouvoir nouveau a trouvé à Annecy une première incarnation avec la création d'Annecy Action culturelle, création qui lui a conféré un statut et des instances qui ont légitimé son action de fait».

Outre la richesse des résultats empiriques proposés, nous nous devons de souligner le remarquable effort de clarification conceptuelle que les auteurs ont effectué, surtout en ce qui concerne les concepts de «Culture Populaire» et de «Pouvoir Culture» chers à DUMAZEDIER (par contre celui de «Société Éducative», introduit plus récemment, ne semble pas encore se dégager très bien).

Cette clarification conceptuelle a, semble-t-il, été rendue possible grâce à la largeur du champ de l'observation menée. L'influence de la structure d'animation et de ses membres est ainsi étudiée en relation avec l'école, l'entreprise, le secteur de l'action socio-familiale, le domaine spirituel, l'église, le secteur de l'action syndicale et politique, et fait très exceptionnel dans un tel type de recherche, la structure d'animation culturelle est étudiée en relation avec le secteur commercial. L'étroitesse du champ d'observation est souvent, nous semble-t-il, responsable d'interprétations excessivement réductrices de la part de nombreux chercheurs. DUMAZEDIER et SAMUEL ne sont pas tombés dans ce travers.

Les lecteurs s'étonneront sans doute que les auteurs se livrent devant eux à «l'analyse factorielle des correspondances» et nous proposent dès le premier chapitre des schémas et tableaux d'une lecture assez ardue. En fait, cet ouvrage, dont les auteurs souhaitent manifestement qu'il soit lu par un public large, est aussi un livre proposé à la discussion scientifique et qui, pour ce faire, dévoile, ce qui est très rare, le matériel sur lequel les chercheurs ont travaillé. C'est en effet un livre courageux, parfois polémique, qui répond à certains chercheurs et en questionne d'autres. C'est un livre qui s'offre aussi à la discussion politique : le rôle des différentes administrations qui exercent leur pouvoir sur l'action culturelle est souligné et critiqué parfois, celui de Jeunesse et Sports notamment. C'est un livre dans la lignée de «Vers une civilisation des loisirs ? » (1), autrement dit un livre qui ne laissera indifférents ni le chercheur, ni l'administrateur, ni l'homme politique, ni même et surtout l'animateur, premier agent de l'action culturelle.

G. POUJOL

---

(1) DUMAZEDIER (Joffre). — Vers une civilisation des loisirs ? — Paris, Ed' du Seuil, 1962. Réédité dans la collection «Points», 1972.



DU RANQUET (M.).— La supervision en travail social / Ouvrage collectif sous la direction de M. du Ranquet.— Toulouse : Privat, 1976.

A qui voudrait éclaircir ses idées sur ce que l'on entend par supervision, nous serions peut-être obligés de déconseiller l'usage de ce livre. Fait de pièces et de morceaux, il est complexe, touffu et sinueux. Les efforts indéniables qui sont faits pour présenter chacune des contributions des nombreux auteurs ne suffisent pas à faciliter et à rendre accessible une pensée synthétique sur la question. Et c'est dommage, car, au-delà des défauts de construction qui entraînent de fatigantes répétitions, cet ouvrage présente plusieurs analyses et comptes rendus d'expériences très riches et dont l'utilité dépasse largement le domaine du seul travail social. Les formateurs en général, et dans l'animation en particulier, y trouveront des indications bien intéressantes sur le monitorat de stage, l'analyse d'une pratique professionnelle, l'évaluation, l'utilisation des travaux écrits en formation, ainsi qu'un excellent chapitre non exempt de drôlerie sur les «jeux joués en supervision» qui met à jour les différentes manières pour supervisé et superviseur (formateur-formé) de piéger leur relation dans un jeu de «qui gagne perd».

### C. GUÉRIN

TRICHAUD (Lucien).— L'animation et les hommes / Lucien Trichaud.— Paris : Synchron, 1976.— 269 p. ; 20 cm.

L'auteur est très connu dans le monde des animateurs. L'ampleur du champ exploré ne dément pour ainsi dire pas le titre de l'ouvrage. Il couvre la vie sociale à ses divers niveaux : depuis l'aménagement de l'habitat familial en HLM jusqu'aux dimensions globales où s'inscrivent des considérations sur «l'homme, l'espace et le temps», avec de larges comparaisons historiques, la confrontation, entre autres, des notions de croissance et de développement.

Après avoir marqué les grandes étapes de «l'éducation populaire» depuis la dernière guerre mondiale, dans le cadre de l'époque et dans ses rapports avec l'administration Jeunesse et Sports, l'auteur souligne l'ubiquité et la complexité de ce que l'on nomme désormais l'animation. Il la situe «dans la problématique homme-société» et présente alors son plan d'étude :

«Nous proposons l'analyse de dix composantes... qui semblent concourir à l'accomplissement (de l'animation)...

- La vie de groupe... fondement de la vie associative,
- La rencontre des groupes qui pose le principe et les difficultés de l'acceptation des autres,
- L'accueil... lié aux problèmes... des nouvelles urbanisations, des migrations raciales et des échanges internationaux,
- La maîtrise de la vie sociale,
- La créativité,
- La diffusion culturelle,
- Les services culturels, la documentation, l'information... favorisant la communication,
- L'éducation permanente,

— Les célébrations populaires, les fêtes... facteurs d'identification,

— Le développement.

... Nous avons conscience de l'insuffisance et de la subjectivité de nos choix...  
manquant d'un support scientifique bien défini...

Mais ne faut-il pas, pour vivre l'animation, fonder notre action sur l'analyse  
de la vie quotidienne ? »

On ne peut rendre compte de cet itinéraire dans ses sinuosités. Dans l'inventaire des domaines où l'animation peut s'investir, il serait difficile de prendre l'auteur en défaut. Les conditions essentielles qui s'imposent à elle sont abordées quand il est traité de la formation, quand sont examinées, très concrètement, les études préalables indispensables à toute implantation d'équipement ou à toute action d'envergure. La grande diversité des références fournies rappelle en particulier les orientations préconisées par la commission « Vie Sociale » du VII<sup>e</sup> Plan et celles de la commission « Culture », renseigne sur le public et la nature des stages de formation continue.

Au fur et à mesure des descriptions, de l'information dispensée, la réflexion surgit spontanément, jamais systématique. Elle s'appuie aussi bien sur les réalisations culturelles du XIII<sup>e</sup> siècle que sur la réussite des Volkschulen de l'Allemagne contemporaine. Elle ironise volontiers sur les moeurs et certaines conceptions de notre civilisation moderne. Au terme de plusieurs chapitres, elle s'achève souvent en interrogation.

Que retenir quant à l'animation elle-même ? Quelle idée maîtresse l'auteur nourrit-il ? Quel dessein lui confie-t-il ? Dans la vie courante des associations il voit les difficultés principales dans les rapports avec l'administration. Il invite à lutter contre la « verticalité », pour la coordination des services publics, pour une politique de concertation, garantie de financements stables.

L'auteur affiche clairement une visée humaniste. Maîtrise de la vie sociale, développement, trouvent leur sens quand ils assurent l'épanouissement et la créativité de l'individu. Au sein d'une société débordée par ses inventions techniques, l'animation veut et doit être innovation sociale, mais pour la rencontre des hommes, leur compréhension mutuelle. « Maintes associations et la plupart des syndicats continuent à placer l'éducation populaire dans le cadre des luttes sociales, voire de la lutte des classes... »

Le concept d'animation, au contraire, reprend l'idée d'universalité et de libéralisme. Il ne s'agit plus de ne s'adresser qu'à une partie de la population « en lutte », mais à un ensemble, ou à un ensemble d'ensembles, dans un esprit de participation et de développement ».

Laissons encore à l'auteur le mot de la fin :

« L'animation, c'est un objectif moral en soi, disait SIMPSON. C'est le dépassement de soi. Gardons-nous de la civilisation des loisirs, c'est une démagogie. C'est un égoïsme. L'animation, c'est la civilisation de l'effort ».

G. GUILHAUME

Trois publications récentes — deux livres et un numéro de la revue *Rencontres* apportent des éléments de réflexion intéressants dans le débat sur le bénévolat.

— PORTE (C.).— *L'initiative bénévole* / Porte,... Nison,... Madiot,... Templier,... — Paris : E.S.F., 1976.

— MARCOU (Léa).— *S'occuper des autres* / Léa Marcou.— Paris : Fayard, 1976.

— *Le Bénévolat*. — *Rencontre*. N° 18. Été 1976.

### Complicité ou solidarité

Fondé sur une enquête menée auprès d'un grand nombre de bénévoles et de travailleurs sociaux, le livre de Léa Marcou montre à travers divers témoignages les cheminement psychologiques, les « motivations » qui déterminent l'action des bénévoles, mais aussi les conflits ou les incompréhensions qui surgissent entre eux et les professionnels de l'action sociale.

A juste titre, l'auteur souligne que le scepticisme fréquent des professionnels à l'égard des motivations des bénévoles ne saurait exclure les interrogations sur les motivations... des professionnels eux-mêmes !

Sous une forme différente, on retrouve dans les articles du numéro de *Rencontre* consacré au bénévolat, outre la description de diverses initiatives, une approche des aspects contradictoires de l'action bénévole considérée par certains comme un palliatif inacceptable aux carences de l'État, et par d'autres comme l'expression naturelle de la solidarité.

### Libérer des forces instituant

En élargissant le terrain de son analyse bien au-delà du domaine de l'« action sociale », au sens étroit du terme, dans lequel se cantonnent le plus souvent les deux autres ouvrages, le livre *L'initiative bénévole*, écrit par des militants de l'Union Nationale des Centres d'Études et d'Action Sociale, offre des perspectives novatrices qui devraient permettre d'apaiser les conflits et de dépasser les contradictions.

Sans éliminer le domaine « classique » de l'action bénévole, celui précisément où il s'agit de « s'occuper des autres », les auteurs s'attachent plus particulièrement à révéler un nouveau type de bénévole qualifié d'« agent social » qui, en tant qu'utilisateur, consommateur, habitant, a pour objectif de « reconquérir le quotidien », de « rendre pouvoir et responsabilité aux acteurs de la vie sociale ».

Dans cette perspective, il est normal et souhaitable que le bénévole utilise ses capacités pour se mobiliser dans son propre intérêt face à la puissance du Pouvoir : « *L'action bénévole, en permettant aux intéressés de prendre eux-mêmes en main leurs problèmes, libère et manifeste, à la base d'une société, des FORCES INSTITUANTES* ».

A ceux qui reprochent aux bénévoles de se rendre complices des carences de l'État, il est répondu que c'est précisément celui-ci ainsi que les travailleurs sociaux qu'il rétribue qui sont coupables d'assistance, d'assujettissement, de suppléance, de paternalisme, en spoliant les citoyens de la responsabilité d'eux-mêmes.

Ce livre incisif ne manque cependant pas de nuances et il s'achève sur une mise en garde adressée aux bénévoles qui seraient tentés de céder, à leur tour, aux tentations et aux abus du pouvoir socio-politique.

B. SACHS

## ANALYSES DE REVUES

BOURDIEU (Pierre).— Anatomie du goût. In *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. N° 5. Oct. 76.

Publié avec le concours de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, *Actes de la Recherche en sciences sociales* intitule son 5ème numéro : «ANATOMIE DU GOUT» (1).

BOURDIEU part du constat que près de cent années d'enseignement obligatoire ne sont pas arrivées à corriger les inégalités sociales, et qu'il semble bien que la scolarisation n'ait pas terminé son expansion. Un jeune sur quatre aujourd'hui, un jeune sur trois demain sera bachelier, mais le baccalauréat n'ouvre pas la barrière de la réussite sociale, alors qu'hier il en consacrait le maintien.

Le nombre de cadres moyens du secteur privé, des instituteurs, des personnels médico-sociaux, des intermédiaires culturels, croît au fur et à mesure que le nombre de bacheliers augmente. Pour beaucoup d'entre eux, leur «trajectoire sociale» les a séparés de leur milieu d'origine. Ces divers groupes sociaux vont avoir des pratiques sociales ou culturelles qui les différencient les uns des autres et des «*systèmes de goût*» vont se fixer. Ce sont à ces «systèmes» de goût qui caractérisent les divers groupes sociaux que Pierre BOURDIEU et son équipe ont consacré une importante partie de leur travail.

L'enquête qui sert de base au travail présenté dans *Actes de la recherche* a été conduite en 1963 ; une enquête complémentaire a été menée en 1967-68 ; c'est ainsi que 1 217 personnes ont été interrogées. L'information directement recueillie sur un ensemble particulièrement étendu de domaines très différents pouvait apparaître lacunaire. C'est pourquoi les chercheurs ont «mobilisé» autour de l'enquête systématique toutes les données statistiques disponibles (2) au moment de leur travail.

---

(1) Le goût, d'après Pierre BOURDIEU, peut être considéré comme «propension et aptitude à s'approprier une classe déterminée d'objets (meubles, vêtements, etc) et de pratiques (peinture, musique, etc)». «La disposition esthétique, poursuit-il, est une dimension d'un style de vie où s'expriment, sous une forme méconnaissable, les caractéristiques spécifiques d'une condition définie par la neutralisation de la nécessité économique».

(2) Plus particulièrement l'enquête de l'INSEE sur les loisirs, parue en 1967, l'enquête menée en 1966 par la SOFRES et l'enquête du Secrétariat d'État à la Culture menée en 1973 sur les pratiques culturelles.

Les résultats de l'ensemble des recherches présentées ici par Pierre BOURDIEU sont intéressants à plus d'un titre :

— Ils ouvrent un champ de recherches très vaste. Les perspectives de travail sont nombreuses et «ouvertes». La «reproduction» (1) semblait en quelque sorte avoir «clos» une recherche importante (du moins est-ce dans ce travers qu'ont semblé être tombés ceux qui à la suite de BOURDIEU usaient du concept de reproduction dès qu'il s'agissait de l'école).

— Dans cette étude, BOURDIEU et ses collaborateurs ont travaillé dans une perspective dynamique en usant de concepts déjà utilisés antérieurement, mais dont l'intérêt heuristique s'est renouvelé. Il en est ainsi pour le concept d'*habitus* particulièrement bienvenu dans cette recherche, celui de *capital culturel* qui, lié au capital économique, forme «le capital global». Comme le rappelle BOURDIEU : «La notion de «*volume global de capital*» que l'on est contraint de construire pour rendre raison de certains aspects pratiques, n'en reste pas moins un artefact théorique et qui pourrait produire des effets tout à fait dangereux si l'on oubliait tout ce dont on doit faire abstraction pour le construire, à commencer par le fait que le taux de conversion d'une espèce de capital en une autre est à chaque moment un jeu de luttes, donc voué à des changements incessants».

— Ajoutons aussi que cette recherche fait appel à la notion de «*fraction de classe*» et que cette notion est essentielle et ne se comprend qu'en tenant compte de la distinction entre capital économique et capital culturel : «Tandis que le volume global du capital possédé définit la classe, c'est la structure patrimoniale, c'est-à-dire la forme de la distribution de ce capital global entre les différentes espèces de capital (capital économique et capital culturel) qui, à volume de capital équivalent, distingue les différentes fractions, leur assignant leur position de classe».

L'accès à cette recherche paraîtra difficile aux lecteurs. Le discours des chercheurs semble à première vue destiné à n'être compris que par leurs pairs. Il faut donc, selon le vocabulaire de Pierre BOURDIEU, une «bonne volonté culturelle» particulièrement bien chevillée par un long passé universitaire pour comprendre les propos du «maître». C'est sans doute la critique la plus sévère que l'on puisse faire, car des résultats aussi importants risquent d'être soit méconnus, soit, ce qui est pire, galvaudés. Le vocabulaire et la complexité de l'expression ne sont pas seuls à incriminer. Nous avons été parfois gênés par le ton de jubilation mal dissimulée de «voyeur culturel». Les auteurs semblent animés autant que d'autres de «cette prétention armée que confère la familiarité dans la culture».

Enfin là où nous ne savons pas si nous pouvons suivre Pierre BOURDIEU, c'est lorsqu'il prétend «que l'on doit abandonner le mythe d'une «culture populaire» comme culture antagoniste...». Sa démonstration n'est nullement probante. La «culture populaire» comme culture antagoniste est peut-être un mythe, mais cela reste à prouver et il est bien dommage à ce propos que les chercheurs ne se soient pas donné les moyens de «meubler» sur leur tableau, l'espace des styles de vie de certaines catégories sociales : salariés agricoles, manoeuvres, ouvriers spécialisés. La démonstration du caractère «dominant» de la culture de la classe dominante ne

(1) BOURDIEU (Pierre).— La Reproduction.— Paris, Éd. Mouton, 1971.

nous paraît pas devoir entraîner nécessairement la non existence d'une culture populaire.

Il n'en reste pas moins que les animateurs (que nous devinons être classés par Pierre BOURDIEU sous la rubrique «intermédiaires culturels») et les administrateurs tireraient le plus grand profit d'une lecture attentive de cette recherche.

Le schéma qui résulte de la superposition de «l'espace des positions sociales» et de «l'espace des styles de vie» peut être d'une lecture très enrichissante (si le lecteur a le courage d'en assimiler le code). Ce schéma, construit à partir de l'ensemble des données, suggère par quelques traits de pratiques courantes les différents styles de vie, les différents «systèmes de goûts» des différentes fractions de classe (1).

Ce type d'analyse ouvre peut-être la voie à d'autres analyses qui ont paru jusqu'ici si difficiles à faire, à savoir la description et l'analyse des «pratiques» des animateurs avec comme corollaire (apparent) la description et l'analyse des activités proposées dans les différentes institutions d'animation. D'une part les différences observées dans les pratiques (culturelles ou autres) des animateurs se rattachent sans doute à leur distribution au sein même de la hiérarchie sociale. D'autre part les activités telles que les usagers les pratiquent s'inscrivent dans des séries particulières de «systèmes de goûts». Le public d'une institution d'animation est rarement homogène (socialement ou culturellement). Le public qui se retrouve à une soirée «poésie» ne se retrouvera pas identique pour faire de l'expression corporelle ou écouter un concert de jazz.

L'animateur, habitué à prendre en compte le plus ou moins long passé scolaire pour organiser une activité, comprendra mieux grâce à ce schéma pourquoi cette variable n'explique pas tout, pas plus que n'explique tout la différence des revenus.

Sans doute la lecture des travaux de Pierre BOURDIEU s'intègre bien mal dans le «système de goûts» des animateurs socio-culturels et encore moins dans le système de goûts des administrateurs qui «gèrent» le socio-culturel. Pourtant nous pensons que ce travail de recherche est d'une grande importance et qu'il méritait d'être signalé.

G. POUJOL

---

(1) Pierre BOURDIEU insiste fortement sur les risques d'interprétation hâtive : «Rien ne serait plus faux, rappelle-t-il, que de voir le dernier mot d'une théorie des classes sociales dans la représentation statique et réifiée du monde social que donne le schéma (...). Cette représentation qu'il a fallu construire pour rendre raison d'un ensemble particulier de distributions, celles qui définissent les styles de vie, doit une part de ses propriétés aux conditions particulières de sa production.

L'Enfant dans la Ville.— Revue de l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs. N° 138. Sept.-oct. 76.

Ce numéro de la revue de l'U.F.C.V. présente deux expériences récentes d'animation des enfants en milieu urbain : à St Gratien en banlieue parisienne et à Nantes.

Avec 800 000 francs de budget annuel, un financement interministériel (Équipement, Éducation, Santé, S.E.J.S., Culture) et des aides exceptionnelles (Fonds d'Intervention Culturelle, Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature environnante), l'expérience «la Ville et l'Enfant» a été lancée par la municipalité de St Gratien à Pâques 75.

«A travers l'enfant, les objectifs sont de sensibiliser la population aux problèmes d'environnement, d'amener chacun à prendre en main les espaces non construits de la ville, à imaginer leur aménagement et les prendre en charge en relation avec les pouvoirs publics».

Les soucis des animateurs portent sur plusieurs points :

- Permettre à l'enfant de mieux s'approprier la ville, en l'aidant dans le repérage des itinéraires.
- Associer l'enfant à la découverte du passé de sa ville grâce à l'acquisition par la municipalité d'une vieille propriété familiale remplie d'archives et de vieux jouets.
- Favoriser les contacts entre enfants et personnes âgées.
- Mettre en contact les enfants avec le milieu naturel.
- Associer l'école à ces objectifs.
- Sensibiliser les enfants aux problèmes de l'aménagement de l'espace libre.

L'expérience de Nantes est différente. Elle est due à l'initiative du Comité départemental U.F.C.V. de Loire-Atlantique qui voudrait aider tout groupe ou association désirant organiser un centre de loisirs dans son quartier : aide technique, pédagogique et financière (apports de la mairie et de la Caisse d'Allocations Familiales).

Quatre types de centres de loisirs d'année sont ainsi présentés :

- Centres de loisirs du mercredi (50 enfants tous les mercredis après-midi).
- Centres de quartier (enfants de 4 à 15 ans des quartiers périphériques).
- Terrains pour l'aventure.
- Villages de vacances (jeunes, adultes et travailleurs sociaux).

L'intérêt du terrain d'aventure est longuement développé : nouvelles relations entre adultes et enfants, intégration à la vie du quartier, moyen d'expression et de création pour l'enfant.

L'expérience du village de vacances présentée dans ce numéro est aussi intéressante à plusieurs titres : prise en charge du village par un quartier, contacts entre groupes de jeunes et groupes d'adultes, liaisons entre «temps de vacances» et «vie de tous les jours».

Ce numéro ne constitue pas une étude complète sur les différents équipements et modes d'animation des enfants dans les villes.

A travers quelques exemples descriptifs, il a le mérite de nous rappeler que le «loisir d'année» est aussi important que les loisirs d'été et qu'une grande partie du temps libre des enfants se vit dans la ville.

P. GALLAUD



## LE SERVICE DE DOCUMENTATION DE L'I.N.E.P.

Information, documentation, communication : trois termes qui apparaissent de plus en plus fréquemment dans le langage courant, dans bien des paroles et des écrits. Trois termes dont le succès ne relève pas d'une simple mode, mais correspond à l'apparition d'un besoin nouveau. Savoir chercher, collecter et utiliser de manière rationnelle et rapide l'information contenue dans la masse sans cesse croissante des documents produits : tel est le problème que chacun rencontre, quelle que soit la finalité de sa recherche.

Le rôle des bibliothèques s'est ainsi modifié. Le terme Centre de Documentation est apparu et s'est généralisé. A la fonction traditionnelle de conservation s'est ajoutée une fonction de traitement et de communication. Désormais, dans les activités documentaires, l'accent est mis sur l'utilisation de l'information.

Ces nouvelles fonctions nécessitent une définition précise de l'institution où s'inscrit le centre, mais aussi une définition large, non restrictive, de l'attente des utilisateurs.

Deux types de services ont été mis en place. L'un répond aux impératifs d'un groupe de chercheurs spécialisés : c'est le rôle des unités documentaires insérées dans un service de recherche. L'autre répond aux demandes d'un public diversifié.

La Bibliothèque-Centre de Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire assume ces deux fonctions qui ne peuvent être dissociées. Le Département de Recherche de l'Institut a pour vocation d'étudier les problèmes d'éducation extra-scolaire de la jeunesse, d'animation, de loisirs éducatifs. Le Département des Stages propose des sessions de perfectionnement, organise des journées d'études.

Créée il y a 10 ans, la bibliothèque-centre de documentation, attachée au Département des études et de la recherche, répond aux impératifs les plus immédiats des études en cours, elle fournit sur place des moyens de travail. C'est la connaissance des objectifs particuliers de chaque recherche en cours, une bonne liaison avec les chargés d'études (participation aux réunions) qui permettent un ajustement du travail documentaire. Elle a aussi pour mission de satisfaire des demandes beaucoup plus variées, étant largement ouverte au public qui fréquente l'Institut (heures d'ouverture : Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, Samedi de 10 h à 12 h).

La bibliothèque-centre de documentation possède un fonds de 7 000 ouvrages classés dans les 13 grandes divisions de la classification alphanumérique suivante :

AN	Animation
A	Philosophie
B	Psychologie
C	Sociologie
D	Éducation
E	Droit
F	Politique
G	Économie
H	Littérature
J	Organisation de l'espace
K	Beaux-Arts
L	Histoire
M	Géographie
T	Sciences et Techniques
V	Vie quotidienne

Elle reçoit 180 périodiques (dont 30 revues étrangères). Ces périodiques sont acquis par abonnements, services gratuits, échanges. La bibliothèque-centre de documentation constitue divers types de dossiers à consulter uniquement sur place. Les dossiers sont constitués en fonction des orientations de la formation et de la recherche assurées à l'I.N.E.P. :

- Dossiers de presse : 30 dossiers effectués à partir du journal **Le Monde**.
- Dossiers de documentation : 55 dossiers constitués d'articles de revues spécialisées, de documents officiels.
- Dossiers bibliographiques : 25 rubriques ont été retenues.
- Dossiers d'associations d'éducation populaire et de mouvements de jeunesse (200 associations sont répertoriées).

D'autres types de collections sont mises à la disposition des lecteurs. Il s'agit de la reproduction d'ouvrages sur l'Éducation Populaire écrits entre 1870 et 1915, d'ouvrages de bibliothéconomie, et de divers usuels.

Divers catalogues facilitent la recherche des documents :

- Le catalogue auteurs-anonymes : les ouvrages sont classés par ordre alphabétique. Sont indiqués comme « auteurs » : la personne ayant rédigé l'ouvrage ; l'organisme responsable de la publication ; le pays pour les publications officielles nationales ; le premier mot du titre pour les ouvrages « anonymes ».
- Le catalogue alphabétique matières : il recense tous les ouvrages classés par ordre alphabétique des sujets. Chaque ouvrage est caractérisé par le ou les mots qui résument le mieux le sujet dont il traite. Ce mot forme la « vedette » qui est portée en haut de la fiche et au classement.
- Le catalogue systématique : les ouvrages sont classés hiérarchiquement du sujet le plus large au plus particulier. Chaque document est représenté par un indice (AN 20, C 31) indiquant la classe et la sous-classe dont il fait partie.

Un catalogue de collections permet de retrouver un ouvrage si l'on connaît la collection dans laquelle il a été édité. Et enfin, le catalogue géographique facilite les recherches sur un pays ou une localité donnés.

Les périodiques sont dépouillés régulièrement : depuis janvier 1976, ils sont traités comme des livres, les articles sont ventilés dans les divers catalogues. Excepté les dossiers, tous les ouvrages peuvent être empruntés par les participants aux stages et journées de l'Institut National d'Éducation Populaire, et doivent être restitués le dernier jour du stage. Pour les personnes de l'extérieur, seule la consultation sur place est possible : un coin lecture est prévu à cet effet. Le service répond à toute demande de documentation bibliographique faite par écrit et explicite.

La bibliothèque-centre de documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire concilie deux missions : rattachée à un service de recherche, elle affirme sa spécialisation dans les domaines d'études propres à l'Institut, mais aussi elle offre des services, réalise des produits documentaires destinés à un large public. Le centre a dû s'adapter aux exigences que cette situation implique. Dans l'avenir, une réflexion informée de notre expérience déjà riche devrait nous permettre de mieux articuler et de développer ces deux missions.

Joëlle FOUQUET  
Isabelle LOCHARD



**INDEX DES  
ARTICLES PARUS DANS LES CAHIERS DE L'ANIMATION  
par ordre alphabétique d'auteurs  
(du n° 1 au n° 14 inclus)**

- AGNEL (Aimé).— Des chansons qui ne demandent qu'à parler / Aimé Agnel.— N° 11, 1er trimestre 1976. p. 49-58.
- AGOSTINI (Enzo).— Une institution socio-éducative en Italie : la Società Umanitaria / Enzo Agostini.— N° 6, décembre 1974. p. 77-84.
- ALINSKI (Saül).— Participation de la population et organisation communautaire dans la planification et la rénovation urbaines / Saül Alinski.— N° 4, décembre 1973. p. 109-121.
- ATTIAS-DONFUT (Claudine).— Les clubs pour personnes âgées. Naissance d'une nouvelle force sociale / Claudine Attias-Donfut.— N° 9, 3e trimestre 1975. p. 21-30.
- AUGUSTIN (Jean-Pierre).— L'espace urbain et les fonctions sociales de l'animation / Jean-Pierre Augustin, François Dubet.— N° 7, 1er trimestre 1975. p. 19-36.
- BARTHEZ (Jean-Claude).— Les publics de l'animation : leur constitution / Jean-Claude Barthez. — N° 9, 3ème trimestre 1975. p. 3-20.
- BEAUD (Pierre).— La télévision institutionnelle / Pierre Beaud.— N° 5, mai 1974. ✕  
p. 67-88.
- BESNARD (Pierre).— Éléments pour une théorie du système de l'animation / Pierre Besnard.— N° 1, Mai 1972, p. 29-35.
- BESNARD (Pierre).— Les enseignants-animateurs / Pierre Besnard.— N° 3, juin 1973. p. 85-97.
- BOULANGER (Michel).— Été 1974, six stages de réalisation / Michel Boulanger.— N° 8, 2ème trimestre 1975. p.1-56.
- Le projet d'animation de la collectivité de ROSHEIM par l'art dramatique et la poésie. p. 1-9.
  - «Cantegril» à MIREPOIX. p. 11-17.
  - Le centre d'Action et d'Animation Culturelle de l'Yonne. p. 19-28.
  - Les nuits théâtrales de l'ENCLAVE. p. 29-37.
  - Le théâtre populaire Jurassien. p. 39-46.
  - Le festival d'animation rurale de VERRUYES. p. 47-56.

BOULANGER (Michel).— Quelques remarques sur la formation / Michel Boulanger. — N° 8, 2ème trimestre 1975. p. 57-69.

BOULANGER (Michel).— Jean Nazet : un animateur et un novateur / Michel Boulanger, Jean Le Veugle.— N° 3, juin 1973. p. 5-7.

BOULONGNE (Pierre-Yves).— Pourquoi cette revue ? / Pierre-Yves Boulongne.— N° 1, mai 1972. p. 3-5.

Centre RETRAVAILLER.— Stages de formation préliminaire et d'orientation professionnelle pour les femmes / Centre RETRAVAILLER.— N° 10, 4ème trimestre 1975. p. 45-52.

CHENUET (Anne).— Mémoires d'un terrain d'aventure / Anne Chenuet. N° 11, 1er trimestre 1976. p. 9-22.

CHOSSON (Jean-François).— Le Prince, le Fonctionnaire et l'Animateur culturel / Jean-François Chosson.— N° 3, juin 1973. p. 65-76.

CHOSSON (Jean-François).— A propos de la formation des animateurs : qui est le coupable ? / Jean-François Chosson.— N° 11, 1er trimestre 1976. p. 59-66.

COURTAL (Gérard).— Les animateurs socio-éducatifs départementaux, un remède à l'effritement de la vie associative ? / Gérard Courtal. N° 13, 3ème trimestre 1976. p. 1-16.

DARGERIE (Yvon).— La formation des animateurs d'activités scientifiques / Yvon Dargery.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 53-56.

DE ANGELI (Luce).— Le Counseling dans la formation des adultes aux U.S.A. / Luce De Angeli.— N° 4, décembre 1973. p. 91-98.

DECROIX (Chantal).— Un mouvement féminin : l'Union Féminine Civique et Sociale / Chantal Decroix.— N° 10, 4ème trimestre 1975. p. 39-44.

Le développement du secteur socio-éducatif (extrait du rapport de la Commission du VIe Plan «Activités sportives et socio-éducatives»).— N° 1, mai 1972. p. 119-132.

DROUARD (Hervé).— Le public d'une institution de formation socio-éducative / Hervé Drouard, Raymond Labourie, Annie Oberti, Geneviève Pujol.— N° 3, juin 1973. p. 15-22.

DROUARD (Hervé).— La crise d'un organisme d'animation régionale concertée / Hervé Drouard.— N° 5, mai 1974. p. 95-121.

X DROUARD (Hervé).— Vidéo-animation et vidéo-animateurs / Hervé Drouard.— N° 9, 3ème trimestre 1975. p. 31-46.

DUMAZEDIER (Joffre).— L'évolution des associations / Joffre Dumazedier.— N° 2, janvier 1973. p. 23-24.

ESCHENBRENNER (Jacqueline).— La Maison des enfants de Louveciennes / Jacqueline Eschenbrenner.— N° 11, 1er trimestre 1976. p. 23-38.

L'expression corporelle : le point de vue des formateurs.— N° 3, juin 1973. p.117-131.

X GAGNIER (Olivier).— De l'utilisation de la vidéo en animation et de quelques-uns de ses effets / Olivier Gagnier.— N° 5, mai 1974. p. 89-93.

X GAGNIER (Olivier).— La télévision par câble et intégration de la vidéo dans la vie sociale aux Pays-Bas / Olivier Gagnier.— N° 6, décembre 1974. p. 107-115.

GALLAUD (Patrick).— Quelques expériences d'animation scientifique et culturelle / Patrick Gallaud . — N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 51-52.

GALLAUD (Patrick).— Associations, animateurs, loisirs et programmes d'action prioritaires / Patrick Gallaud.— N° 13, 3ème trimestre 1976. p. 17-26.

GELIN (Jeanne).— Représentations et attitudes devant la formation chez des animateurs professionnels en formation longue / Jeanne Gelin.— N° 4, décembre 1973. p. 29-44.

GELIN (Jeanne).— L'Année de la femme dans quelques revues de mouvements et associations du secteur socio-éducatif / Jeanne Gelin.— N° 10, 4ème trimestre 1975. p. 53-64.

GUERIN (Chantal).— Du D.E.C.E.P. au C.A.P.A.S.E. / Chantal Guérin.— N° 4, décembre 1973. p. 13-27.

GUÉRIN (Chantal).— Un institut de formation permanente pour les animateurs socio-culturels et les travailleurs sociaux en R.F.A. (Remscheid) / Chantal Guérin.— N° 4, décembre 1973. p. 101-105.

GUÉRIN (Chantal).— Les autres qui descendent dans la rue / Chantal Guérin.— N° 5, mai 1974. p. 1-9.

GUÉRIN (Chantal).— A propos du C.A.P.A.S.E. / Chantal Guérin.— N° 7, 1er trimestre 1975. p. 1-18.

GUÉRIN (Chantal).— L'Atelier Maladroit / Chantal Guérin.— N° 9, 3ème trimestre 1975. p. 47-52.

GUÉRIN (Chantal).— De la bénévole à l'élue locale / Chantal Guérin.— N° 10, 4ème trimestre 1975. p. 17-38.

- X GUEZENNEC (J.-C.).— Rencontre du jeune cinéma non professionnel / J.-C. Guézennec, P. Gurgand, C. Denis, G. Brunet.— N° 13, 3ème trimestre 1975. p. 39-44.
- GUTWIRTH (Jacques).— Les associations de loisirs d'une petite ville : Châtillon-sur-Seine / Jacques Gutwirth.— N° 5, mai 1974. p. 11-42.
- HOJER (Bjom).— L'Éducation populaire en Suède et son rôle dans la société de demain / Bjom Hojer.— N° 6, déc. 1974, p. 85-91.
- HOUÉE (Paul).— Le rôle des préalables culturels et des mouvements d'animation dans le développement rural en France depuis la Libération / Paul Houée.— N° 2, janvier 1973. p. 35-50.
- HOUÉE (Paul).— Une expérience d'animation en milieu rural / Paul Houée. — N° 2, janvier 1973. p. 53-59.
- IMBERT (Maurice).— Loisirs et modes de vie dans la société urbaine contemporaine / Maurice Imbert.— N° 1, mai 1972. p. 37-47.
- IMBERT (Maurice).— Le budget culturel des collectivités locales / Maurice Imbert.— N° 1, mai 1972. p. 99-116.
- JACOBI (Daniel).— Le tourisme culturel dans les Villages-Vacances-Familles : Une utopie constructive ? / Daniel Jacobi.— N° 7, 1er trimestre 1975. p. 37-48.
- JANOT (Marie-Nicole).— Les Ateliers des Trois-Soleils / Marie-Nicole Janot.— N° 11, 1er trimestre 1976. p. 39-48.
- JARGOT (Paul).— Une expérience d'éducation et d'action au service du développement dans la vallée du Grésivaudan / Paul Jargot.— N° 2, janvier 1973. p. 60-88.
- KOVALCSIK (Jozsef).— Culture populaire et collectivité : soixante institutions socio-éducatives locales en 1970-1971 / Jozsef Kovalcsik, Zsuzsanna Sipos, Janos' Múvelo' Szasz.— N° 6, décembre 1974. p. 93-101.
- LABOURIE (Raymond).— De quelques problèmes de l'animation et de la formation socio-éducative / Raymond Labourie.— N° 1, mai 1972. p. 7-28.
- LABOURIE (Raymond).— Deux expériences d'animation de collectivités territoriales : intentions et interrogations / Raymond Labourie.— N° 2, janvier 1973. p. 69-78.
- X LABOURIE (Raymond).— La télévision communautaire au Québec : l'expérience modèle de Saint-Félicien / Raymond Labourie, Annie Lachat.— N° 2, janvier 1973. p. 113-124.
- LABOURIE (Raymond).— Un animateur américain : Saul Alinsky / Raymond Labourie.— N° 4. Décembre 1973. p. 107-108.



LABOURIE (Raymond).— L'éducation populaire en Chine / Raymond Labourie.— N° 9, 3ème trimestre 1975. p. 75-82.

LE BOTERF (Guy).— Appropriation de l'espace et architecture fonctionnelle / Guy Le Boterf.— N° 5, mai 1974. p. 131-134.

LESTAVEL (Jean).— Animation culturelle et action théâtrale / Jean Lestavel.— N° 5, mai 1974. p. 123-129.

LÉVET-GAUTRAT (Maximilienne).— Les images de rôles des animateurs socio-culturels / Maximilienne Levet-Gautrat.— N° 3, juin 1973. p. 45-64.

LUCIEN (Jean-Claude).— Le travail social de communauté aux Pays-Bas / Jean-Claude Lucien.— N° 6, décembre 1974. p. 25-53.

MAZEL (Isabelle).— Les Radio-Amateurs / Isabelle Mazel.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 3-18.

MAZEL (Isabelle).— Les Clubs Espace / Isabelle Mazel.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 19-30.

MAZEL (Isabelle).— Les Clubs Nature / Isabelle Mazel.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 31-40.

MAZEL (Isabelle).— Animation culturelle et rénovation de l'enseignement scientifique (interview du Professeur Delacotte) / Isabelle Mazel.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 41-50.

MAZEL (Isabelle).— Action culturelle et vulgarisation scientifique (Analyse d'une recherche) / Isabelle Mazel.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 57-60.

MEISTER (Albert).— Nouvelles formes d'associations et de participation dans la société post-industrielle / Albert Meister.— N° 2, janvier 1973. p. 7-22.

MEISTER (Albert).— Du rôle des associations : réponse à Dumazedier / Albert Meister.— N° 3, juin 1973. p. 133-135.

MIEGE (Bernard).— Sur l'analyse des politiques culturelles des communes / Bernard Miège.— N° 2, janvier 1973. p. 81-94.

NAZET (Jean).— Où en est le Livre Vivant ? / Jean Nazet.— N° 3, juin 1973. p. 9-14.

NEALE (Michael).— La carte de Loisirs de Leeds / Michael Neale.— N° 7, 1er trimestre 1975. p. 49-52.

NETTER (Marc).— Audio-Visuel, concertation et... politique en Aquitaine : une expérience d'animation par l'audio-visuel / Marc Netter.— N° 14, 4ème trimestre 1976, p.

Nederlands Instituut voor Maatschappelijke Opbouw (N.I.M.O.).— Le développement communautaire aux Pays-Bas.— N° 1, mai 1972. p. 87-98.

OBERTI (Annie).— 3 recherches : A propos d'une enquête nationale sur les pratiques culturelles des Français. Les enfants et le théâtre. Les jeunes travailleurs dans les F.J.T. / Annie Oberti, Madeleine Romer.— N° 9, 3ème trimestre 1975. p. 53-74.

PARIZET (Marie-Josèphe).— animateurs des collectivités locales / Marie-Josèphe Parizet.— N° 5, juin 1973. p. 23-44.

PARIZET (Marie-Josèphe).— Mutations du bénévolat. Institutionnalisation de l'animation et politique socio-culturelle / Marie-Josèphe Parizet.— N° 14, 4ème trimestre 1976. p.

PETIT (Jean-Pierre).— Quelques réflexions sur les conditions institutionnelles et pédagogiques de l'animation de la jeunesse à partir des chantiers de travail en pays africains / Jean-Pierre Petit.— N° 2, janvier 1973. p. 95-112.

POUJOL (Geneviève).— Recherches sur l'animation en France / Geneviève Poujol.— N° 1, mai 1972. p. 77-80.

POUJOL (Geneviève).— Centre de formation et formation professionnelle des animateurs / Geneviève Poujol.— N° 4, décembre 1973. p. 5-12.

POUJOL (Geneviève).— Compte rendu du Symposium européen sur la déontologie, le statut et la formation de l'animateur socio-culturel / Geneviève Poujol.— N° 6, décembre 1974. p. 103-105.

POUJOL (Geneviève).— Les pratiques socio-culturelles des femmes / Geneviève Poujol.— N° 10, 4ème trimestre 1975. p. 3-16.

POUJOL (Geneviève).— Le Prix Jeunesse International 1976 / Geneviève Poujol.— N° 13, 3ème trimestre 1976. p. 33-38.

RUTS (Jan).— L'action culturelle : expériences d'actions sauvages aux Pays-Bas / Jan Ruts.— N° 5, mai 1974. p. 43-66.

RUTS (Jan) — Les centres d'information et de consultation des jeunes en Belgique et aux Pays-Bas / Jan Ruts.— N° 6, décembre 1974. p. 3-24.

SACHS (Bertrand).— L'information des jeunes : des modalités diverses / Bertrand Sachs.— N° 13, 3ème trimestre 1976. p. 27-32.

SAMUEL (Nicole).— Quelques aspects de la sociologie américaine du leadership / Nicole Samuel.— N° 3, juin 1973. p.99-115.

SAUGUET (Marie-Noëlle).— Terrains de jeu : quelle Animation ? / Marie-Noëlle Sauguet.— N° 11, 1er trimestre 1976. p. 1-8.

SIMONOT (Michel).— Le psychosociologue et son animateur / Michel Simonot.— N° 1, Mai 1972. p. 49-53.

SIMONOT (Michel).— Les représentations de futurs animateurs professionnels / Michel Simonot.— N° 4, décembre 1973. p. 67-89.

SIMONOT (Michel).— A propos de la formation des animateurs : Faute d'analyse on cherche des coupables / Michel Simonot.— N° 12, 2ème trimestre 1976. p. 61-68.

SIMONOT (Michel).— Publics de l'animation socio-culturelle et activités d'animation / Michel Simonot.— N° 14. 4ème trimestre 1976. p.

SIROTA (André).— Quelques malentendus à propos de la non-directivité / André Sirota.— N° 1, mai 1972. p. 54-64.

TORAILLE (Raymond).— Animation pédagogique ou animation dans le second degré / Raymond Toraille.— N° 3, juin 1973. p. 77-84.

X VAN DEN BUSSCHE (Christian).— Une formation de photographes animateurs / Christian Van Den Bussche.— N° 4, décembre 1973. p. 45-65.

WEISGERBER (Pierre).— La politique culturelle en Belgique. Situation et analyse expérimentale d'une nouvelle démarche / Pierre Weisgerber.— N° 6, décembre 1974. p. 55-75.

### LES JEUNES, LA RADIO ET LA TELEVISION

Sur ce thème, et pendant trois journées, spécialistes, producteurs, créateurs, éducateurs, psychologues, sociologues et journalistes seront réunis (sur invitation) les 26, 27 et 28 avril prochain au cours d'un colloque. Celui-ci est organisé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avec le concours de l'Institut National de l'Audiovisuel. Au cours de ces journées de réflexion, à l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi, quatre thèmes seront abordés :

- la radio-télévision et les Enfants
- la radio-télévision et les Adolescents
- la radio-télévision, les loisirs et l'information des jeunes
- la formation des jeunes téléspectateurs.

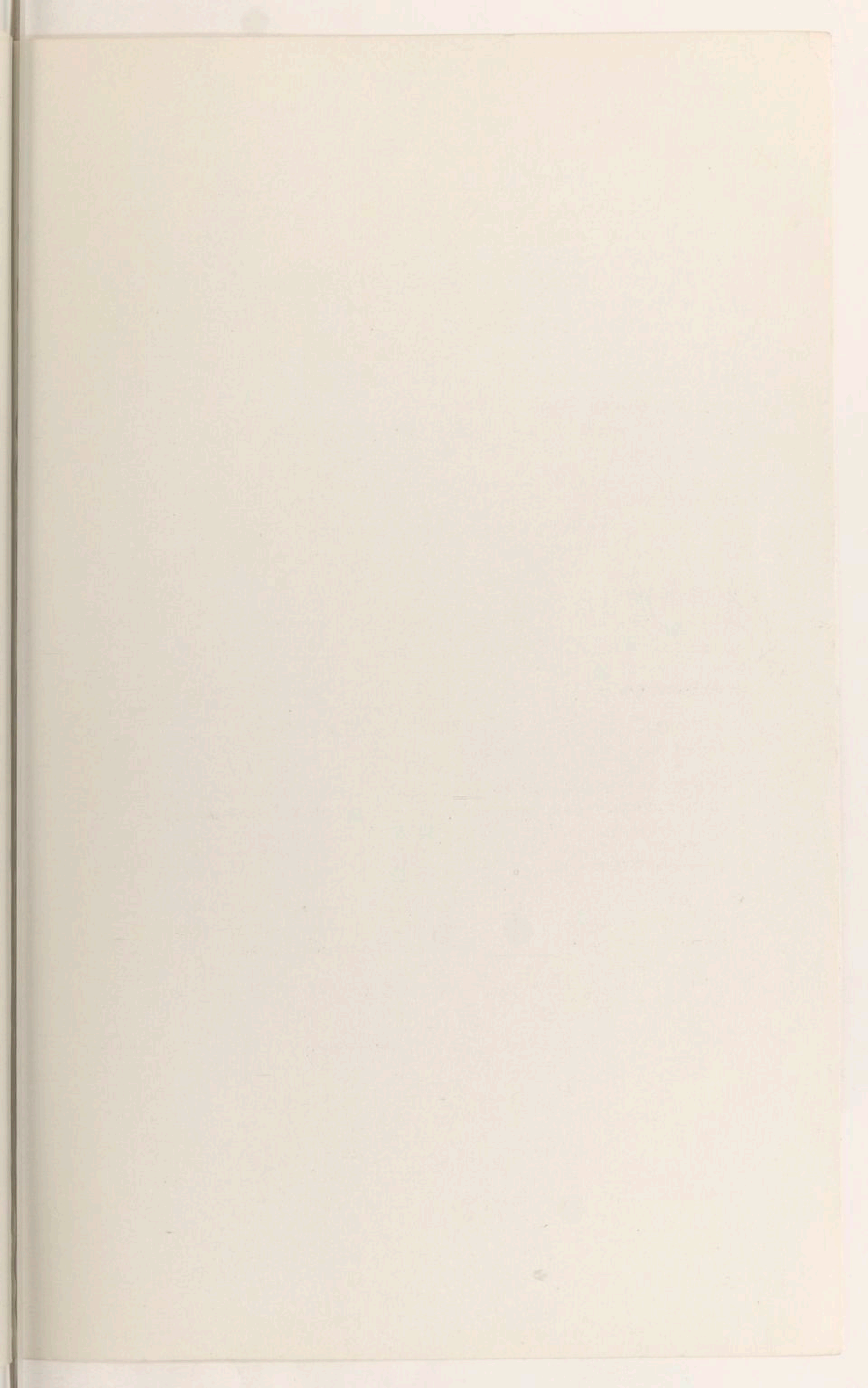
Le prochain numéro des CAHIERS DE L'ANIMATION aura pour thème :

### LA TELEVISION ET LES JEUNES

Ce numéro double comportera de nombreuses relations d'expériences et de réalisations françaises et étrangères en matière de télévision pour les jeunes. Il présentera en outre des réflexions sur le problème de l'apprentissage du langage télévisuel par les jeunes.

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1976

Imprimerie COPEDITH  
7, rue des Ardennes - 75019 PARIS  
CPP n° 604 AD



# Table des matières

	Pages
<b>Marie-Josèphe PARIZET :</b> Mutations du bénévolat, institutionnalisation de l'animation et politique socio-culturelle . . . . .	1
<b>Marc NETTER :</b> Audio-visuel, concertation... et politique en Aquitaine : une expérience d'animation par l'audio-visuel . . . . .	23
<b>Michel SIMONOT :</b> Publics de l'animation socio-culturelle et activités d'animation . . . . .	39
<b>INFORMATIONS</b>	
– Animation et Vie Locale (Stages I.N.E.P. pour les communes, Où y a-t-il des terrains pour l'aventure ? ), <b>par Rémi DUJARDIN</b> . . . . .	47
– Audio-visuel et Animation (Colloques et Salons, Le cinéma d'intervention sociale, Pour une pédagogie de l'audio-visuel, A l'Etranger), <b>par Rémi DUJARDIN</b> . . . . .	50
– Formation et Animation (Formation à l'animation à l'Université de Grenoble), <b>par Chantal GUERIN</b> . . . . .	54
– Vie des Associations (Les Associations dans la Société d'aujourd'hui, TOP 76, Culture et Liberté, La F.U.A.J. pour quoi faire ? , Concours international de la Xème Muse, Lu dans la presse des associations), <b>par Patrick GALLAUD</b> . . . . .	60
– Notes documentaires (Analyses d'ouvrages, Analyses de revues, Le Service de Documentation de l'I.N.E.P.) . . . . .	75
– Index des articles publiés dans les Cahiers de l'Animation . . . . .	91